

Comptes
consolidés IFRS

RAPPORT FINANCIER 2015

Comptes consolidés IFRS

RAPPORT FINANCIER 2015

Dénomination et forme

ORES Assets. Association intercommunale
coopérative à responsabilité limitée.

Siège social

Avenue Jean Monnet 2, 1348 Louvain-la-Neuve.

Constitution

Constituée le 31 décembre 2013.

Statuts et modifications statutaires

Les statuts ont été publiés à l'annexe du Moniteur
belge du 4 août 2015 sous le numéro 15112270.

Sommaire

I. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IFRS	p.4
Compte de résultats consolidé	p.4
Résultat global consolidé	p.5
État consolidé de la situation financière	p.6
État consolidé des variations des capitaux propres	p.7
Tableau consolidé des flux de trésorerie	p.8
II. NOTES RELATIVES	
AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	p.10
III. MÉTHODES COMPTABLES DU GROUPE ORES	p.74
IV. RAPPORT DU RÉVISEUR INDÉPENDANT	p.88

I. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IFRS

1.1. COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ

(montants en k€)

	Note	31/12/2015	31/12/2014 - Retraité	DIFFÉRENCE
Chiffre d'affaires	01 - A	1.099.985	1.037.769	62.215
Soldes tarifaires	01 - B	39.973	30.137	9.837
Autres produits opérationnels	02	29.712	28.880	832
Produits opérationnels		1.169.670	1.096.786	72.884
Approvisionnements et marchandises	03	(67.424)	(55.895)	(11.529)
Redevances de transport	03	(343.767)	(329.966)	(13.801)
Redevances de voirie	03	(41.900)	(46.816)	4.916
Frais de personnel	20-21-22	(142.138)	(156.605)	14.467
Réductions de valeur sur créances commerciales	12	(12.366)	(6.681)	(5.685)
Autres charges opérationnelles	04	(134.405)	(108.486)	(25.920)
Charges opérationnelles		(742.001)	(704.448)	(37.553)
Résultat opérationnel avant amortissements et dépréciations sur immobilisations		427.670	392.338	35.332
Amortissements et dépréciations sur immobilisations	09-10	(141.674)	(134.621)	(7.053)
Résultat opérationnel		285.995	257.717	28.279
Produits financiers	05	2.206	1.872	334
Charges financières	06	(58.882)	(84.045)	25.163
Résultat financier		(56.676)	(82.172)	25.497
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	26	0	0	0
Résultat avant impôt		229.319	175.544	53.775
Impôt	24-A	(80.204)	(5.837)	(74.366)
Résultat de la période des activités continuées		149.116	169.707	(20.591)
Résultat de la période		149.116	169.707	(20.591)
Résultat de la période attribuable au groupe		149.116	169.707	(20.591)
Résultat de la période attribuable au tiers		0	0	0



1.2. RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(montants en k€)

	Note	31/12/2015	31/12/2014 - Retraité	DIFFÉRENCE
Résultat de la période		149.116	169.707	(20.591)
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL				
Eléments recyclables dans le compte de résultats		9.013	(281.035)	290.048
Variation de juste valeur sur instruments de couverture de flux de trésorerie	17-18-27-28	13.654	1.872	11.783
Impôt sur les autres éléments susceptibles d'être reclassés en résultat	24-B	(4.641)	(282.907)	278.266
Eléments qui ne seront pas recyclés dans le compte de résultats		(56.416)	(22.667)	(33.749)
Ecart actuariels des régimes à prestations définies	22	(85.466)	(29.040)	(56.426)
Impôt sur les autres éléments qui ne seront pas reclassés en résultat	24-B	29.050	6.373	22.677
Autres éléments du résultat global des activités continuées - Net		(47.403)	(303.702)	256.299
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL DES ACTIVITÉS - NET		(47.403)	(303.702)	256.299
Autres éléments du résultat global attribuable au groupe		(47.403)	(303.702)	256.299
Autres éléments du résultat global attribuable aux tiers		0	0	0
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE		101.713	(133.995)	235.708

1.3. ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(montants en k€)

	Note	31/12/2015	31/12/2014 - Retraité	DIFFÉRENCE
ACTIF				
Actifs non courants				
Goodwill	08	8.955	8.955	0
Immobilisations incorporelles	09	31.335	21.408	9.927
Immobilisations corporelles	10	3.589.017	3.457.169	131.848
Participations dans des entreprises associées	26	3	989	(986)
Autres actifs non courants	11	5.545	4.109	1.436
Actifs courants				
Stocks	13	29.242	24.089	5.154
Créances commerciales	12	170.588	168.881	1.707
Autres créances	12	45.882	49.215	(3.333)
Actifs d'impôt courant	12	2.617	11.110	(8.493)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	108.910	128.001	(19.091)
Autres actifs courants		12.128	13.793	(1.665)
Actifs détenus en vue de la vente	32	11.176	0	11.176
Total actif hors créances tarifaires				
		4.015.398	3.887.718	127.680
Créances tarifaires	01 - B	175.323	149.221	26.102
TOTAL DE L'ACTIF				
		4.190.721	4.036.939	153.782

(montants en k€)

	Note	31/12/2015	31/12/2014 - Retraité	DIFFÉRENCE
PASSIF				
Capitaux propres				
Capital		793.170	787.320	5.850
Résultats reportés		735.935	684.653	51.282
Autres réserves		(96.869)	(87.217)	(9.653)
Participations ne donnant pas le contrôle	31	31	31	0
Passifs non courants				
		2.327.026	2.203.822	123.204
Emprunts	16	1.818.019	1.723.737	94.282
Provisions pour avantages au personnel	20	178.197	147.139	31.058
Autres provisions	19	26.109	15.792	10.317
Passifs d'impôt différés	24-B	277.671	276.708	963
Autres passifs non courants	18-28	27.029	40.446	(13.416)
Passifs courants				
		393.236	398.207	(4.971)
Emprunts	16	173.670	185.340	(11.670)
Dettes commerciales	18	152.403	144.204	8.199
Autres dettes	18	51.085	61.900	(10.815)
Passifs d'impôt courant	24-A	492	111	381
Autres passifs courants	18	6.768	6.652	116
Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente	32	8.818	0	8.818
Total passif hors dettes tarifaires				
		4.152.528	3.986.815	165.713
Dettes tarifaires	01 - B	38.193	50.124	(11.931)
TOTAL PASSIF				
		4.190.721	4.036.939	153.782

1.4. ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES

(montants en k€)

	CAPITAL	RÉSERVES				RÉSULTATS REPORTÉS	PARTICIPATION NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL CAPITAUX PROPRES
		INSTRUMENTS DE COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	ÉCARTS ACTUARIELS DES RÉGIMES DE PENSION À PRESTATIONS DÉFINIES	RÉSERVES STATUTAIRES	TOTAL			
AU 1^{ER} JANVIER 2015	787.320	(28.927)	(12.376)	(45.913)	(87.217)	684.653	31	1.384.787
Résultat global de la période								
Compte de résultats						149.116		149.116
Autres éléments du résultat global, net d'impôt		9.013	(56.416)		(47.403)			(47.403)
Transactions avec les actionnaires								
Dividendes versés au titre de l'exercice précédent						(60.083)		(60.083)
Augmentation de capital par création de parts A	25.260							25.260
Diminution de capital par conversion de parts R en parts A	(8.693)							(8.693)
Diminution de capital par remboursement de parts R	(10.717)							(10.717)
Transferts								
Transferts vers ou depuis les réserves (statutaire)				37.750	37.750	(37.750)		0
AU 31 DÉCEMBRE 2015	793.170	(19.914)	(68.792)	(8.163)	(96.869)	735.935	31	1.432.266

(montants en k€)

	CAPITAL	RÉSERVES				RÉSULTATS REPORTÉS	PARTICIPATION NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL CAPITAUX PROPRES
		INSTRUMENTS DE COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	ÉCARTS ACTUARIELS DES RÉGIMES DE PENSION À PRESTATIONS DÉFINIES	RÉSERVES STATUTAIRES	TOTAL			
AU 1^{ER} JANVIER 2014	771.370	(45.694)	10.291	231.513	196.110	614.147	31	1.581.657
Résultat global de la période								
Compte de résultats						169.707		169.707
Autres éléments du résultat global, net d'impôt		16.767	(22.667)	(297.802)	(303.702)			(303.702)
Transactions avec les actionnaires								
Dividendes versés au titre de l'exercice précédent						(78.825)		(78.825)
Augmentation de capital par création de parts A	42.227							42.227
Diminution de capital par conversion de parts R en parts A	(26.277)							(26.277)
Distribution des réserves								0
Transferts								
Augmentation de capital par incorporation de réserves								
Transferts vers ou depuis les réserves (statutaire)				20.375	20.375	(20.375)		0
AU 31 DÉCEMBRE 2014 - Retraité	787.320	(28.927)	(12.376)	(45.913)	(87.217)	684.653	31	1.384.787

1.5. TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

(montants en k€)

	Note	31/12/2015	31/12/2014 - Retraité	31/12/2014
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES				
Résultat de la période		149.116	169.707	162.615
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants:				
Amortissements et dépréciations sur immobilisations	09-10	141.674	134.621	134.621
Mouvements sur provisions	19-20	(35.146)	(43.727)	(43.727)
Gains sur la vente d'immobilisations	09-10	(1.957)	(256)	(256)
Réductions de valeurs sur créances commerciales	12	13.114	7.446	18.189
Produits financiers	05	(2.206)	(1.872)	(1.872)
Charges financières	06	58.882	84.045	84.045
Charges d'impôt reconnu en comptes de résultat	24	80.204	5.837	2.186
Soldes tarifaires	01B	(46.769)	(30.137)	(30.137)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	26	0	0	0
Flux de trésorerie opérationnel avant variations du fonds de roulement		356.912	325.664	325.664
Variations du fonds de roulement				
Variation des stocks	13	(5.154)	(3.645)	(3.645)
Variation des créances commerciales et autres créances	12	(12.326)	18.761	18.761
Variation des dettes commerciales et autres dettes	17	11.568	(2.178)	(2.178)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		350.999	338.603	338.603
Intérêts versés	06	(61.806)	(65.830)	(65.830)
Intérêts reçus	05	2.323	1.575	1.575
Impôts payés		(51.121)	(6.758)	(6.758)
Soldes tarifaires récupérés	01B	6.796	0	0
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles		247.190	267.590	267.590
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Achat d'immobilisations incorporelles	09-10	(15.642)	(7.888)	(7.888)
Vente d'immobilisations incorporelles	09-10	0	0	0
Achat d'immobilisations corporelles	09-10	(279.175)	(253.139)	(253.139)
Vente d'immobilisations corporelles	09-10	6.188	286	286
Autres flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	26	0	0	0
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement		(288.628)	(260.741)	(260.741)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Variation de capital	15	5.850	15.950	15.950
Emission d'emprunts	16	252.743	79.347	79.347
Remboursement d'emprunt	16	(176.214)	(109.045)	(109.045)
Emission et remboursement de prêts et cautionnements	11	(1.300)	(1.361)	(1.361)
Dividendes versés	15	(58.732)	(73.193)	(73.193)
Subside en capital		0	42	42
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement		22.348	(88.260)	(88.260)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS CONTINUÉES		(19.091)	(81.411)	(81.411)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE		128.001	209.412	209.412
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE		108.910	128.001	128.001



II. NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

COMMENTAIRES DES ANNEXES IFRS 2015

Note préliminaire aux états financiers consolidés	p.11
Retraitement des états financiers consolidés clôturés au 31/12/14	p.16

Annexes à l'état du résultat global

p.16

Note 01 A - Chiffre d'affaires	p.16
Note 01 B - Soldes tarifaires	p.18
Note 02 - Autres produits opérationnels	p.19
Note 03 - Coût des ventes	p.20
Note 04 - Autres charges opérationnelles	p.21
Note 05 - Produits financiers	p.22
Note 06 - Charges financières	p.22
Note 07 - Informations sectorielles	p.24

Annexes à l'état de la situation financière

p.27

Note 08 - Goodwill	p.27
Note 09 - Immobilisations incorporelles	p.28
Note 10 - Immobilisations corporelles	p.30
Note 11 - Actifs financiers	p.32
Note 12 - Créances commerciales, autres créances et actifs d'impôts courants	p.33
Note 13 - Stocks	p.35
Note 14 - Trésorerie et équivalents de trésorerie	p.35
Note 15 - Capital	p.36
Note 16 - Emprunts	p.38
Note 17 - Autres passifs financiers	p.42
Note 18 - Autres dettes et autres passifs	p.43
Note 19 - Provisions	p.44
Note 20 - Avantages au personnel - Général	p.46
Note 21 - Avantages au personnel - Régimes à cotisations définies	p.47
Note 22 - Avantages au personnel - Régimes à prestations définies	p.49
Note 23 - Contrats de location (preneur)	p.55
Note 24 A - Impôts courants	p.56
Note 24 B - Impôt différé	p.58
Note 25 - Filiales	p.60
Note 26 - Participations dans les entreprises associées	p.61
Note 27 - Juste valeur des instruments financiers	p.63
Note 28 - Instruments dérivés	p.64

Autres annexes aux états financiers

p.65

Note 29 - Parties liées	p.65
Note 30 - Événements postérieurs à la date de clôture	p.67
Note 31 - Gestion des risques financiers	p.68
Note 32 - Actifs détenus en vue de la vente	p.72

NOTE PRÉLIMINAIRE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ENTITÉ COMPTABLE ET GROUPE ORES

Le groupe ORES (ci-après désigné le « Groupe ») est constitué, d'une part, d'ORES Assets scrl, créée à partir de la fusion des huit intercommunales mixtes wallonnes de distribution de gaz et d'électricité survenue le 31 décembre 2013 avec effet rétroactif au 01 janvier 2013 (ci-après désignées « GRD » ou ORES Assets), et d'autre part, de la société coopérative à responsabilité limitée ORES (ci-après désignée « ORES scrl »), dont la quasi totalité des parts est détenue par le GRD (99,68 %); le reste (0,32 %) étant détenu par sept intercommunales pures de financement et le groupe RESA.

Deux sociétés détenues partiellement par ORES scrl entre également dans le périmètre: ATRIAS, détenue à 16,67 %, et Index'Is détenue à 30 %. Du fait de l'influence notable d'ORES scrl sur ces deux sociétés, le groupe a décidé de les consolider par mise en équivalence. En 2015, suite à la décision prise par le conseil d'administration d'Index'Is de fusionner Index'Is avec Eandis (fusion par absorption) au 1^{er} janvier 2016, cette participation a été reclassée en « actifs détenus en vue de la vente ».

Le GRD est une intercommunale mixte: il est détenu à 75% par les communes et les intercommunales pures de financement wallonnes du territoire qu'il couvre, et à 25% par Electrabel SA

Le Groupe est uniquement actif en Belgique et plus précisément en Wallonie, sur le territoire des communes actionnaires du GRD. L'adresse du Groupe se situe Avenue Jean Monnet, 2, 1348 Louvain-la-Neuve (Belgique), qui est également l'adresse du siège social d'ORES Assets.

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Le Conseil d'administration d'ORES Assets a approuvé et arrêté les états financiers consolidés du Groupe en date du 27 avril 2016.

Faits marquants de l'année 2015

FILIALES, COENTREPRISES ET SOCIÉTÉS LIÉES

Le 12 mars 2015, le Conseil d'administration d'Index'Is a pris la décision d'intégrer Index'Is dans la société Eandis CVBA à compter du 1^{er} janvier 2016. Il est prévu qu'au terme de cette opération, la société Index'Is sera dissoute sans liquidation et que l'intégralité de son patrimoine sera transférée à Eandis. La méthode utilisée pour déterminer le rapport d'échange est basée sur l'actif net des deux sociétés à fin 2014.

Cette opération s'est concrétisée le 22 décembre 2015 lors de l'Assemblée générale extraordinaire d'Index'Is dans laquelle il a été approuvé la fusion par absorption de la société Index'Is par Eandis avec prise d'effet comptable au 1^{er} janvier 2016. Il a également été approuvé la dissolution sans liquidation de la société Index'Is à compter du 31 décembre 2015 minuit (voir la note 32 des annexes aux états financiers à ce sujet).

ACTIONNARIAT

Depuis le 1^{er} juillet 2014, les régulateurs compétents pour le contrôle des tarifs de distribution d'électricité et de gaz sont la Commission wallonne pour l'Energie (ci-après la « CWaPE ») en Région wallonne et le Vlaamse Regulator van de Elektriciteits- en Gasmarkt (ci-après la « VREG ») en Région flamande. Or, les méthodologies tarifaires arrêtées par les régulateurs régionaux sont fondamentalement différentes et il est imposé aux gestionnaires de réseau de distribution inter-régionaux d'établir des états financiers distincts et des tarifs distincts pour les communes de chaque Région concernée.

S'en est suivi une réflexion entre opérateurs, gestionnaires de réseaux et communes concernées et d'aucuns sont arrivés à la conclusion qu'il serait opportun d'envisager une rationalisation territoriale sur la base régionale des intercommunales de distribution d'énergie auparavant bi-régionales.

Le premier transfert intervenu est relatif à la commune de Fourons. Un accord de principe s'est en effet dégagé rapidement entre la commune de Fourons et les GRD quant au transfert de la commune de Fourons d'ORES Assets vers Inter-Energa et Infrac Limburg via une opération de scission partielle, en vue de l'admission de la commune de Fourons (à l'exclusion des autres communes associées d'ORES Assets). Cette opération de scission-absorption a été menée à bien en décembre 2015. Le transfert effectif du territoire de Fourons a eu lieu le 1^{er} janvier 2016 (voir la note 32 des annexes aux états financiers à ce sujet).

DIVIDENDES

Le 25 juin 2015, les actionnaires d'ORES Assets ont approuvé, lors de l'Assemblée générale ordinaire, le paiement d'un dividende brut total de 60,1 M€.

IMPÔTS DES SOCIÉTÉS

Comme indiqué dans notre rapport annuel IFRS 2014, suite au vote de la loi-programme, le 19 décembre 2014, par le Parlement fédéral et publiée au moniteur le 29 décembre 2014, ORES Assets est dorénavant assujettie à l'impôt des sociétés (à partir de l'exercice d'imposition 2016-revenus 2015).

Cela a comme conséquence l'enregistrement d'une charge d'impôts courants dans les comptes consolidés au 31 décembre 2015 d'un montant de 53,3 M€ mais également d'une charge d'impôt différé d'un montant de 25,4 M€ (voir à ce sujet la note 24 A des états financiers IFRS consolidés).

ÉVOLUTION RÉGULATOIRE 2015

Comme indiqué dans le rapport annuel IFRS 2014, la CWaPE est depuis le 1^{er} juillet 2014 pleinement investie de ses nouvelles missions pour déterminer les soldes, et modifier, la méthodologie tarifaire ou les tarifs existants et prendre toutes les mesures transitoires utiles en vue de l'adoption de méthodologies tarifaires pour la période tarifaire suivante.

Pour les années 2015 et 2016, la CWaPE a souhaité instaurer une période «transitoire» au cours de laquelle les méthodologies tarifaires qu'elle définit s'inscrivent très largement dans la continuité des méthodologies tarifaires issues des Arrêtés Tarifaires qui ont servi de base pour l'approbation des tarifs de la période régulatoire 2009-2012 (prolongée par la CREG jusque fin 2014). Pour d'amples détails sur la nouvelle méthodologie tarifaire, veuillez vous référer aux méthodes comparables, au point 3.A.15.

POLITIQUE DE FINANCEMENT

Comme indiqué dans le rapport annuel IFRS 2014, au début de l'année 2015, deux opérations financières importantes ont été clôturées par le groupe ORES. En effet, deux emprunts obligataires (sous forme de placements privés) d'un montant de 100 M€ chacun ont été concrétisés respectivement le 26 janvier 2015 et le 3 février 2015, permettant ainsi au Groupe de couvrir ses besoins de financement de l'année 2015.

La politique de gestion de la trésorerie a également été revue au cours du 1^{er} semestre. Cette révision s'est notamment concrétisée par la fin de la sous-traitance de la gestion des placements par Candriam et sa reprise par ORES scrl. Des principes à appliquer dans le cadre de cette politique ont également été précisés, à savoir :

- Les placements devront comporter un risque limité.
- Les placements devront être liquides pour pouvoir être mobilisés rapidement si nécessaire.

RISQUES ET INCERTITUDES

a) Description des mesures prises face aux risques et incertitudes auxquels ORES est confrontée.

Les paragraphes qui suivent décrivent les mesures prises pour remédier aux risques et incertitudes connus auxquels le Groupe ORES est confronté. Certains risques non identifiés dans cette liste pourraient exister ou, alors qu'ils paraissent limités aujourd'hui, gagner en importance dans le futur. Il faut noter aussi que les risques ne sont pas présentés ci-après par ordre d'importance.

RISQUES ET INCERTITUDES RÉGULATOIRES ET RÉGLEMENTAIRES

Un cadre régulatoire définit les activités d'ORES. Tout changement apporté par le législateur ou le régulateur peut impacter l'entreprise de manière plus ou moins importante. Depuis le 1^{er} juillet 2014, la compétence tarifaire de

la distribution d'électricité et de gaz est régionalisée et la CWaPE est désormais le seul régulateur compétent pour cette activité sur le territoire des communes wallonnes. Cela renforce la cohérence entre les politiques et leur financement au travers des tarifs. Une méthodologie tarifaire et de nouveaux tarifs ont été approuvés par le régulateur pour les exercices 2015 et 2016. Ils s'inscrivent dans la continuité du cadre applicable aux gestionnaires de réseau de distribution (GRD) depuis 2009. Pour l'exercice 2017, la CWaPE a maintenu une continuité avec la période régulatoire transitoire 2015-2016 en approuvant une méthodologie basée sur les mêmes principes. ORES doit veiller à son efficacité opérationnelle et à la maîtrise de ses coûts afin de s'inscrire dans les enveloppes budgétaires approuvées par le régulateur et ce, en tenant compte des nouveaux besoins en ressources liés à l'indispensable adaptation de ses réseaux face à la transition énergétique.

La compétence de statuer sur les soldes régulatoires a également été confiée par décret à la CWaPE. Les méthodologies tarifaires 2015-2016 et 2017 entérinent une répercussion d'un pourcentage des soldes régulatoires au travers des tarifs (10% des soldes résultant de la période 2008-2013 en 2015-2016 et 20% des soldes de la période 2008-2014 en 2017).

La CWaPE a prévu de modifier la méthodologie tarifaire applicable pour la période régulatoire 2018-2022. ORES s'inscrit dans cette démarche, notamment en vue de permettre l'adaptation de la méthode tarifaire aux contraintes et à la structure de coûts des GRD, et d'assurer la pérennité de ses activités dans une perspective de long terme. Bien que la modification de la méthodologie tarifaire puisse avoir un impact sur la rentabilité d'ORES, l'obligation pour le régulateur et le législateur de tenir compte des principes des directives européennes du troisième paquet énergie limite ce risque.

Par ailleurs, le Gouvernement wallon adopte au début de chaque législature une déclaration de politique régionale dont un chapitre est consacré à l'énergie et qui fixe les grandes lignes de la politique énergétique. ORES adopte une attitude proactive face aux modifications qui en découlent, tout comme pour l'ensemble des autres modifications légales et réglementaires pouvant avoir des effets sur son activité. Cela s'inscrit dans sa volonté d'agir comme facilitateur de marché(s) et de se positionner comme le partenaire légitime et reconnu, l'interlocuteur privilégié des autorités publiques en matière de politique énergétique.

RISQUES OPÉRATIONNELS

RISQUES LIÉS À LA DÉGRADATION DES RÉSEAUX

ORES gère les réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel avec un objectif : garantir leur fiabilité et la continuité de l'alimentation des clients en énergie. Cependant, les phénomènes naturels et des dégradations volontaires ou involontaires par des tiers peuvent entraîner des incidents et des dommages sur ces réseaux. Des polices d'assurance visent à couvrir les conséquences financières de ces événements.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

L'évolution rapide du nombre d'installations de production décentralisée d'électricité crée des incertitudes sur les spécificités auxquelles devront répondre les réseaux de distribution de demain. L'un des grands défis technologiques auxquels ORES est confrontée réside dans « l'intelligence » à intégrer aux réseaux, compte tenu notamment des volumes d'informations à traiter et à véhiculer. Dans cette perspective, une redéfinition des outils de gestion des réseaux, ainsi que de la stratégie de télécommunication qui y est liée, est en cours. Smart metering, smart grids, participation active du client tantôt consommateur, tantôt producteur, pilotage du portefeuille... sont autant de lignes d'actions sur lesquelles l'entreprise travaille dans une optique d'optimisation, en testant différents concepts via des expériences-pilotes et à travers des projets concrets. Les prototypes permettent de vérifier les performances technologiques d'équipements hier accessoires à l'activité principale, et qui demain seront au centre du métier de GRD.

RISQUE DE BLACK-OUT ET DE PÉNURIE

Par ailleurs, le caractère intermittent et aléatoire des productions électriques d'origine renouvelable contribue aussi à modifier l'équilibre historique du système électrique. Le développement des moyens de production verte challenge la production classique et peut conduire à des variations importantes des flux d'électricité sur les réseaux, tant de transport que de distribution. Cela accroît les risques de perturbations avec, in fine, un éventuel black-out, c'est-à-dire un effondrement total du réseau. Autre risque lié la non-disponibilité de certaines centrales « classiques » : celui de la pénurie, c'est-à-dire un manque de capacité prévisible lié à un déséquilibre entre production et consommation.

Pour garantir, voire rétablir cet équilibre, les autorités fédérales et le gestionnaire du réseau de transport (GRT) Elia ont établi une série d'actions et de mesures, auxquelles ORES a également apporté sa contribution. L'entreprise a évalué l'impact d'un éventuel délestage décidé par les autorités sur l'alimentation électrique des clients qualifiés de prioritaires par ces mêmes autorités ; elle a mis en place des outils d'information de la clientèle éventuellement concernée par un délestage, réalisé des exercices de gestion de crise et mis à jour les procédures ad hoc.

RISQUE LIÉ À LA QUALITÉ DES DONNÉES

La maîtrise des données est un enjeu essentiel pour satisfaire aux obligations réglementaires, assurer un contrôle interne performant, répondre aux attentes des parties prenantes et prendre les décisions stratégiques liées aux défis de l'entreprise. Des projets et programmes sont en cours depuis 2013 afin de renforcer la qualité des données.

RISQUES LIÉS AU MODÈLE DE MARCHÉ

Le modèle du marché belge de l'énergie connaît d'importantes évolutions, notamment en raison de l'augmentation des productions décentralisées, de la gestion de la flexibilité ou encore des réseaux privés. Ces changements ont potentiellement un impact sur les rôles respectifs des GRT,

GRD, responsables d'équilibre, producteurs et fournisseurs, qui étaient traditionnellement bien délimités. ORES est très attentive à cette évolution et souhaite dans ce cadre réaffirmer le rôle de facilitateur de marchés qui lui est reconnu en tant que GRD depuis le début de la libéralisation des marchés. Dans ce cadre, ORES participe aux études visant à définir les interactions entre les opérateurs du marché, les rôles de chacun et les responsabilités qui y sont associées.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

La mise en œuvre de dispositions légales, tel le décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols, pourrait justifier des dépenses liées à l'assainissement de certains sites pollués. Dans ce contexte, ORES prend les mesures appropriées en matière de prévention des pollutions de sol et d'information quant à l'existence d'une pollution. Des provisions ad hoc sont constituées.

RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE

Quelle que soit l'activité dans l'entreprise, ORES considère qu'il est crucial que les membres de son personnel aient en permanence à l'esprit les impératifs de prévention et le respect des prescriptions de santé et de sécurité, afin de limiter les risques d'accident et d'incident sur le lieu de travail. Dans ce cadre, l'entreprise met en œuvre un plan d'actions revu annuellement.

RISQUES DE LITIGES JURIDIQUES

Le risque de litiges juridiques est inhérent aux activités d'ORES. Des provisions adéquates ont été ou seront constituées pour couvrir ce risque.

RISQUES INFORMATIQUES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

De manière générale, l'altération ou la perte de bases de données, une défaillance des systèmes ou applications informatiques, la propagation de virus, le piratage ou encore une défaillance du réseau de télécommunications peuvent entraver la bonne marche de l'entreprise et le service à la clientèle. ORES prend les mesures nécessaires pour protéger ses systèmes, ses applications et ses données, ainsi que leur communication, et éviter toute intrusion dans la gestion de ses activités.

RISQUES FINANCIERS

RISQUES DE CRÉDIT

Un programme de billets de trésorerie a été instauré début 2011 par ORES scrl avec garantie d'ORES Assets scrl. Depuis 2012, du papier commercial d'une durée de cinq à huit ans peut être émis dans ce cadre. En 2012, un fonds de garantie a été apporté par ORES Assets scrl en faveur d'ORES scrl, cette dernière étant chargée de trouver le financement nécessaire à l'activité. Les montants récoltés via les emprunts obligataires en 2012, 2014 et 2015 ainsi que l'émission de placements privés permettent de couvrir les besoins de financement d'ORES. Deux lignes de crédit court terme ont été souscrites par ORES scrl pour un montant global de 100 M€ et sont disponibles jusque fin 2017. ORES poursuit une politique de financement faisant appel à des sources diversifiées sur le marché des capitaux.

RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT

Une modification des taux d'intérêt a un impact sur la hauteur des charges financières. Pour réduire ce risque au minimum, ORES applique une politique de financement et de gestion de la dette qui vise à atteindre un équilibre optimal entre taux d'intérêt fixes et variables. En outre, des instruments financiers de couverture sont utilisés pour se prémunir des incertitudes. La politique de financement tient compte de la différence de durée de vie des emprunts et des actifs.

En vue de maîtriser le risque de taux, ORES utilise aussi des instruments financiers dérivés tels que des swaps (taux court terme vers taux long terme) et des cap de taux d'intérêt. La gestion de la dette et les données du marché sont suivies attentivement. Aucun instrument dérivé n'est utilisé à des fins de spéculation.

RISQUE FISCAL

Depuis l'exercice d'imposition 2016 (revenus 2015) ORES Assets scrl est soumise à l'impôt des sociétés. ORES scrl quant à elle est soumise à cet impôt depuis sa création. La méthodologie tarifaire prévoit que toute charge fiscale est actuellement intégrée dans les tarifs; l'impact de cet assujettissement est donc limité pour le groupe ORES.

RISQUES DE PATRIMOINE ET DE LIQUIDITÉ

Dans le cadre de la gestion de ce risque, ORES a la possibilité de demander une garantie bancaire aux contreparties pour la facturation des redevances d'utilisation des réseaux, et renforce les actions spécifiques de recouvrement des créances relatives aux travaux réalisés dans le cadre de la gestion des réseaux, via l'attribution de marchés publics à des sociétés de recouvrement.

ORES dispose d'une capacité de financement court terme par l'intermédiaire du programme de billets de trésorerie et des lignes de crédit évoquées ci-avant; on peut considérer que le risque de liquidité d'ORES est quasi-nul. La gestion de la trésorerie permet de limiter les risques de marché, de structure de patrimoine et de liquidité. Les organes de gestion ont mis en place une politique prudente de placements, se basant sur la diversification ainsi que l'usage de produits au risque (de crédit et de taux) limité. Enfin, la méthodologie tarifaire prévoit que tous les coûts liés à la politique de financement sont couverts par l'enveloppe réglementaire.

RISQUES MACRO-ÉCONOMIQUES ET CONJONCTURELS

La crise économique actuelle pourrait avoir des répercussions sur la demande d'électricité et de gaz naturel. Cette diminution éventuelle des volumes distribués n'est normalement pas supportée par ORES. La méthodologie tarifaire prévoit en effet que la perte de résultats subséquente sera prise en compte dans le cadre de l'approbation des soldes réglementaires et répercutée en principe dans les tarifs de la période réglementaire suivante.

RISQUES LIÉ À L'IMAGE

De manière générale, certaines circonstances et événements peuvent avoir une influence négative sur l'image d'ORES. L'entreprise est attentive à éviter la prolifération d'idées reçues, notamment via une communication adaptée sur ses

activités, sur la maîtrise des coûts de la distribution ou encore les différentes composantes de la facture du client.

DIVERS

Le projet-pilote de campagne de promotion du gaz naturel lancée en 2014 en Province de Luxembourg, avec pour objectif d'accroître le taux de raccordement au réseau des clients résidentiels raccordables et non-raccordés a livré des résultats positifs. Le projet a donc été élargi à l'ensemble du territoire d'ORES Assets et a été lancé en septembre de la même année.

Pour pouvoir relever les nombreux défis qui l'attendent, notamment ceux liés à la transition énergétique, un département Stratégie opérationnelle a été mis en place afin de disposer d'un meilleur pilotage des grands projets, tandis qu'une cellule « Business development » a également été créée afin d'étudier les dossiers périphériques à nos métiers.

C'est également au cours du 1^{er} semestre 2015 que les dispositions modifiant le décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché wallon du gaz ont été approuvées et publiées. Renforcement des obligations de service public sociales, révision du statut et des droits des gestionnaires de réseau (nouvelles perspectives quant à la forme du GRD et l'exercice d'activité commerciale par le GRD), précision et transposition des notions de réseaux privés, de conduites directes et de réseaux fermés de distribution figurent parmi les grandes modifications apportées au décret gaz.

Le premier semestre 2015 s'est terminé par l'Assemblée générale d'ORES scrl du 25 juin 2015 qui a notamment procédé à une modification de ses statuts aux fins de mettre en concordance son objet social avec celui d'ORES Assets et ce faisant, pouvoir en exercer pleinement la gestion opérationnelle et journalière des activités du Groupe.

Tous les chiffres présents dans les tableaux ci-après sont exprimés en milliers d'euros.

RETRAITEMENT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS CLÔTURÉS AU 31/12/14

Conformément à IAS 8 – Changement de méthodes comptables, les états financiers clôturés au 31 décembre 2014 ont été retraités afin de tenir compte d'une part, d'un changement de méthode comptable appliquée de manière rétrospective au niveau des réductions de valeur sur créances commerciales et d'autre part, afin d'adapter ces états financiers 2014 suite au passage d'ORES Assets à l'impôt des sociétés.

1) Durant l'année 2015, une nouvelle méthode de calcul des réductions de valeur a été instaurée au sein du Groupe ORES. Celle-ci a fait l'objet d'un ruling fiscal accepté par le Service des Décisions Anticipées (SDA) pour une durée de 3 ans. La nouvelle méthode consiste à appliquer les réductions de valeur par palier, selon l'échéance des créances, et déduction faite de la partie garantie par la nouvelle société de recouvrement estimée à 55 %.

Néanmoins, aucune réduction de valeur n'est constituée sur les créances « dégâts réseaux » de moins de deux ans ainsi que sur les créances ouvertes envers les communes.

L'impact sur les états financiers, clôturés au 31 décembre 2014 relatif à ces créances commerciales a généré une reprise de réduction de valeur de 10,7 M€ ainsi que la comptabilisation d'une charge d'impôt différé de 3,7 M€. Par conséquent, l'impact net sur les fonds propres retraités à fin 2014 est de 7 M€. Ci-dessous, nous retrouvons l'impact chiffré de ce changement de méthode sur l'année 2014 tant au niveau de la situation financière qu'au niveau du compte de résultats. L'impact sur le tableau des flux de trésorerie est identifié à la note sur le tableau des flux de trésorerie, au point 1.5 des états financiers consolidés.

2) Le deuxième ajustement des états financiers clôturés au 31 décembre 2014 concerne un ajustement lié au changement du statut fiscal d'ORES Assets à partir du 1^{er} janvier 2015

et son assujettissement à l'impôt des sociétés, une analyse plus approfondie des textes de loi a été effectuée par le Groupe et certains points ont été clarifiés.

Sur base de cette étude, le Groupe a décidé de corriger la comptabilisation des impôts différés telle qu'établie à fin 2014. Ceci a diminué notre résultat global et nos capitaux propres de la période précédente de 92 M€. La comptabilisation de cet ajustement n'a eu aucun impact tant sur le compte de résultat consolidé que sur le tableau consolidé des flux de trésorerie.

Ci-dessous, nous retrouvons l'impact chiffré de celui-ci sur l'année 2014 tant au niveau de la situation financière qu'au niveau du compte de résultats global consolidé.

L'ajustement total de ces deux retraitements diminue nos fonds propres à fin 2014 d'un montant de 85,4 M€ mais augmente notre résultat courant de la période de 7 M€.

	(montants en k€)		
	31/12/14 PRÉCÉDEMMENT PUBLIÉ	AJUSTEMENT	31/12/14 Retraité
1. IMPACT SUR L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE			
Créances commerciales	158.137	10.743	168.881
TOTAL ACTIF	4.026.196	10.743	4.036.939
Passifs d'impôt différé	180.582	96.126	276.708
Résultats reportés	677.561	7.092	684.653
Autres réserves	5.258	(92.475)	(87.217)
TOTAL PASSIF	4.026.196	10.743	4.036.939
2. IMPACT SUR LE COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ			
Réductions de valeur sur créances commerciales	(17.424)	10.742	(6.682)
Résultat opérationnel avant amortissements et dépréciations sur immobilisations	381.595	10.742	392.337
Résultat opérationnel	246.973	10.742	257.717
Résultat avant impôt	164.801	10.742	175.543
Impôt	(2.186)	(3.651)	(5.837)
Résultat de la période	162.615	7.091	169.707
Résultat de la période attribuable au Groupe	162.615	7.091	169.707
Résultat de la période attribuable aux tiers	0	0	0
3. IMPACT SUR L'ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ			
Impôt sur les autres éléments susceptibles d'être reclassés en résultat	(190.432)	(92.475)	(282.907)
Autres éléments du résultat global des activités continuées - Net	(211.227)	(92.475)	(303.702)
Résultat global de la période	(48.612)	(85.383)	(133.995)
4. IMPACT SUR LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES			
Résultats reportés	677.561	7.091	684.653
Autres réserves	5.258	(92.475)	(87.217)
	682.819	(85.384)	597.436
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1.470.170	(85.384)	1.384.787

NOTE 01 A - CHIFFRE D'AFFAIRES

	(montants en k€)	
	31/12/2015	31/12/2014
ÉLECTRICITÉ		
Redevance de transit	827.077	793.956
Obligations de service public (OSP)	13.806	8.943
Interventions de la clientèle	45.943	47.126
Autres	1.239	1.248
	888.063	851.273
GAZ		
Redevance de transit	172.165	147.663
Obligations de service public (OSP)	5.675	4.995
Interventions de la clientèle	4.916	3.836
	182.756	156.494
NON ALLOUÉ		
Gestion des stocks tiers	4.796	4.596
Contrats de construction	4.912	6.333
Gestion des réseaux tiers	19.458	19.073
	29.166	30.002
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	1.099.985	1.037.769

REDEVANCE DE TRANSIT

Le chiffre d'affaires du Groupe repose principalement sur les produits et charges liés aux redevances de transit du réseau de distribution d'électricité et de gaz. Le Groupe assure, pour le compte des fournisseurs d'énergie, la distribution d'électricité et de gaz jusqu'aux habitations et entreprises raccordées au réseau. Au niveau de l'électricité, la redevance de transit inclut également la redevance pour le réseau de transport dont Elia est l'unique gestionnaire. Par ailleurs, celle-ci est facturée par Elia au Groupe et comptabilisée en coût des ventes (principe de cascade) - Voir également la note 03.

Les produits et charges liés aux redevances de transit sont reconnus, en fonction des tarifs en vigueur pour l'exercice, dès lors que l'électricité ou le gaz a été fourni et transporté aux consommateurs reliés au réseau au cours de la période correspondante. Les montants reconnus en produits sont basés sur les relevés des compteurs et sur des estimations pour la partie non relevée du réseau. Ces estimations sont corrigées en date de clôture avec la redevance de transit non relevée (RTNR) qui est calculée sur base des volumes totaux ayant transité sur le réseau.

L'environnement réglementaire dans lequel opère le Groupe est décrit dans les méthodes comptables au point 3.A.15.

Concernant l'exercice 2015, les propositions tarifaires applicables sur le territoire des communes wallonnes d'ORES Assets ont été déposées à la CWaPE le 8 septembre 2014. Elles ont été approuvées par la CWaPE le 5 février 2015 et sont entrées en vigueur le 1^{er} mars de la même année.

Depuis cette date, ORES Assets a introduit trois propositions de modifications des tarifs périodiques pour tenir compte, de nouvelles surcharges du GRT (ces propositions ont été validées par la CWaPE le 26 février 2015), de la soumission d'ORES Assets à l'impôt des sociétés (ces propositions ont été validées par la CWaPE le 21 mai 2015) et des nouveaux tarifs 2016-2019 du GRT (proposition validée par la CWaPE le 14 janvier 2016). Ces propositions, approuvées par la CWaPE, sont en vigueur, en ce qui concerne les surcharges GRT depuis le 1^{er} mars 2015, en ce qui concerne l'impôt des sociétés depuis le 1^{er} juin 2015 et concernant les nouveaux tarifs 2016-2019 du GRT le 1^{er} février 2016. Une information plus détaillée de la nouvelle méthodologie tarifaire se trouve dans les méthodes comptables, au point 3.A.15.

L'augmentation des redevances de transit électricité de 33,1 M€ s'explique d'une part, par une hausse des volumes transportés en 2015 par rapport à 2014 de 1,97% et d'autre part, par un prix moyen du kWh facturé plus élevé de 4,30% (impact entre autres lié à l'impôt des sociétés et aux nouvelles surcharges au niveau du transport).

Cette hausse est surtout constatée au niveau du réseau basse tension (+8%) due à une année 2015 plus froide mais également due à une partie non négligeable d'énergies renouvelables produites et utilisées par le consommateur lui-même.

Concernant la redevance de transit gaz, elle est également en augmentation de 24,5 M€, principalement justifiée par la hausse des quantités facturées de 5% due à un hiver plus rude en 2014-2015 par rapport à l'année 2013-2014 (+15,5% de degrés-jours¹ - source Synergrid).

¹ Les degrés-jours donnent une image du profil moyen des besoins en chauffage d'une habitation en Belgique. Pour un jour donné, les degrés-jours utilisés par le secteur du gaz naturel en Belgique sont égaux à la différence entre 16,5 °C et la température moyenne mesurée par l'IRM à Uccle.

OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC (OSP)

Le Gouvernement wallon impose aux GRD des obligations de service public (OSP) clairement définies, transparentes, non discriminatoires et dont le respect fait l'objet d'un contrôle par la CWaPE. Elles consistent notamment à :

- Assurer, au tarif social, la fourniture d'électricité des clients protégés. La différence entre le tarif social et le prix du marché est récupéré en partie par les GRD auprès du régulateur (fonds géré par ce dernier) et en partie au travers des tarifs selon le type de client protégé, ce qui assure ainsi une neutralité au niveau du résultat;
- Assurer le placement d'un compteur à budget à la demande du client ou dans le cadre d'une procédure de défaut de paiement du client final envers son fournisseur d'énergie;
- Assurer, à titre temporaire, la fourniture des clients finaux qui se retrouvent provisoirement sans contrat de fourniture ou dans les liens d'un contrat de fourniture qui a été suspendu (clients dits 'fournisseur X'). Les achats d'énergie correspondants sont comptabilisés en coûts des ventes (voir note 03);
- Assurer le guichet unique: afin de simplifier les démarches administratives, le GRD est l'unique point de contact pour les producteurs d'électricité disposant d'une installation de panneaux solaires photovoltaïques d'une puissance nette inférieure ou égale à 10kVA souhaitant se raccorder au réseau et bénéficier du système des certificats verts.
- Assurer l'entretien de l'éclairage public qui est la propriété des communes;

Les coûts y relatifs sont enregistrés en " autres charges opérationnelles " (voir note 04) ou en " frais de personnel " (voir note 20).

Les produits et charges liés à la vente d'énergie dans le cadre des obligations de service public (notamment aux clients protégés) sont reconnus dès lors que l'électricité ou le gaz a été fourni et transporté aux consommateurs reliés au réseau au cours de la période correspondante. Les montants reconnus en produits sont basés sur les relevés des compteurs et sur des estimations pour la partie non relevée du réseau. Ces estimations sont corrigées en date de clôture avec l'énergie non relevée (ENR) qui est calculée sur base des volumes totaux ayant transité sur le réseau.

Le revenu lié aux OSP en 2015 tant au niveau du gaz que de l'électricité suit la même tendance haussière (+6M€ toutes énergies confondues) que les redevances de transit. La raison de cette augmentation est identique, à savoir une augmentation des volumes vendus aux clients en 2015 par rapport à 2014. Ceci est également constaté au niveau des achats d'énergies (+5M€ en 2015) (voir note 03).

INTERVENTIONS DE LA CLIENTÈLE

Les interventions de la clientèle dans le cadre de la construction de raccordements ou d'extensions au réseau sont comptabilisées, en règle générale, au moment de la prestation du service de raccordement ou d'extension du réseau.

L'évolution est assez stable en 2015, malgré une hausse des acquisitions, toutefois principalement due au fait que d'importantes acquisitions étaient destinées au « propre » réseau du GRD (réseau fibres optiques, nouveau bâtiment à Leuze,...). Les variations sur ce poste proviennent néanmoins essentiellement d'un élément conjoncturel, à savoir l'évolution du volume de travaux concernés.

GESTION DE STOCK TIERS

Le Groupe a conclu un contrat de services assurant la gestion du stock (logistique) pour le compte d'un tiers, auquel il vend également des marchandises. Ce contrat prévoit une rémunération sur base du nombre de mètres-carrés utilisés.

CONTRATS DE CONSTRUCTION

Le chiffre d'affaires du Groupe comprend également les produits issus de contrats de construction pour des travaux divers tels que des travaux d'extension de l'éclairage public. Dans la mesure où l'échéance d'un contrat de construction peut être estimée de manière fiable, les produits et les charges liés à ce contrat sont comptabilisés en compte de résultats en fonction du degré d'avancement du contrat.

GESTION DE RÉSEAU TIERS

Suite à la scission partielle de l'intercommunale "Intermosane", le réseau de distribution du centre-ville de Liège est toujours géré par le Groupe, mais pour le compte de Resa/Nethys et ce jusqu'au 31 décembre 2016.

NOTE 01 B - SOLDES TARIFAIRES

(montants en k€)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	31/12/2015	31/12/2014
Créances tarifaires		
Période tarifaire 2008-2015	175.323	149.221
Dettes tarifaires		
Période tarifaire 2008-2015	(38.193)	(50.124)
TOTAL SOLDES TARIFAIRES	137.130	99.097
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL		
Électricité		
Période tarifaire 2008-2015	36.949	7.118
Acompte 2015 récupéré	(3.682)	
	33.267	7.118
Gaz		
Période tarifaire 2008-2015	7.880	23.019
Acompte 2015 récupéré	(3.114)	
	4.766	23.019
TOTAL SOLDES TARIFAIRES	38.033	30.137

Une information détaillée de la nouvelle méthodologie tarifaire et de l'environnement réglementaire dans lequel opère le Groupe est décrit dans les méthodes comptables, au point 3.A.15.

Actuellement, il n'y a pas de norme spécifique IFRS traitant de la comptabilisation des soldes tarifaires dans un environnement régulé. Des discussions sont en cours au sein de l'IASB pour aboutir à une nouvelle norme relative aux actifs et passifs régulés qui clarifierait la position à prendre par les sociétés. Dans cette optique, une norme transitoire a été publiée en janvier 2014 (IFRS 14 Regulatory Deferral Accounts) applicable uniquement aux premiers adoptants IFRS. Celle-ci reconnaît explicitement la comptabilisation d'actifs et de passifs régulés au sein des états financiers mais souhaite que ceux-ci apparaissent de façon clairement distincte du reste des actifs ou des passifs.

Le Groupe a pris comme hypothèse que ces soldes seraient recouverts dans le futur et ils sont par conséquent reconnus comme un actif ou un passif.

Les soldes tarifaires à fin 2015 résultent en un solde tarifaire débiteur d'un montant de 137,1 M€ (contre 99,1 M€ en 2014) et provient principalement des écarts constatés entre les coûts réellement engagés pendant cette période réglementaire et les hypothèses budgétaires initiales approuvées par le régulateur.

Signalons qu'en 2015, un acompte de 10% du net des créances et dettes tarifaires cumulés à fin 2013 a été récupéré via les tarifs de distribution tel que décidé par la CWaPE dans sa méthodologie tarifaire adoptée en 2015 (voir à ce sujet le point 3.A.15 des méthodes comptables). Ceci a permis de récupérer une légère partie des soldes tarifaires cumulés à fin 2013 pour un montant de 6,8 M€ (3,7 M€ en électricité et 3,1 M€ en gaz).

À fin 2015, nos soldes réglementaires (hors acomptes) augmentent donc de 44,8 M€ (36,9 M€ en électricité et de 7,9 M€ en gaz).



NOTE 02 - AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS

	(montants en k€)	
	31/12/2015	31/12/2014
Récupération de la consommation frauduleuse	3.176	4.736
Récupérations divers de la clientèle	9.354	9.840
Dégâts aux installations	3.380	3.899
Locations / Mises à disposition	4.235	4.265
Autres récupérations de frais	9.567	6.140
	29.712	28.880

Les « autres récupérations de frais » concernent principalement des récupérations autres que celles liées à la clientèle des gestionnaires de réseaux telles que par exemple :

- Les frais de formations facturés à nos sous-traitants permettant l'octroi de permis de travail sur nos réseaux ;
- La refacturation de coûts liés à des projets réalisés en commun avec nos homologues bruxellois ou flamands ;
- La gestion administrative pour le compte d'autres sociétés du secteur.

NOTE 03 - COÛT DES VENTES

(montants en k€)

	31/12/2015	31/12/2014
Approvisionnements et marchandises		
Achat d'énergies (OSP - gaz et électricité)	24.568	16.252
Perte sur réseau (électricité)	37.246	34.128
Marchandises	5.610	5.515
	67.424	55.895
Redevance de transport (électricité)	343.767	329.966
Redevance de voirie	41.900	46.816
	453.091	432.677

APPROVISIONNEMENTS ET MARCHANDISES

Cette rubrique est en grande partie composée de l'achat de pertes provenant du secteur de l'électricité. En effet, suite à l'arrêté du Gouvernement wallon du 16/10/2003, le gestionnaire du réseau de distribution compense les pertes d'énergie dans son réseau de distribution par des achats appropriés d'énergie soumis aux règles du marché public (procédure de mise en concurrence (appel d'offres ou adjudication)). Elles sont en augmentation de 3,1 M€, principalement liée à la hausse des quantités achetées en 2015 par rapport à l'année 2014 (+9,5%).

Les achats d'énergie sont, quant à eux, relatifs à la clientèle protégée dans le cadre des OSP. L'augmentation de 8,3 M€ au niveau des achats d'énergie est à mettre en relation avec la croissance du revenu liée aux OSP (voir note 01A). Cela provient principalement d'une évolution des prix à la hausse ainsi que d'une augmentation des volumes concernés suite à des conditions climatiques plus froides en 2015 par rapport à 2014. Une autre raison de l'augmentation de cette rubrique est relative aux soldes de la réconciliation des volumes de consommation alloués (moins élevées en 2015 qu'en 2014) par rapport aux volumes de consommation réellement constatés.

REDEVANCE DE TRANSPORT

Le gestionnaire du réseau de transport d'électricité facture mensuellement au GRD la redevance d'utilisation de son réseau. Le GRD quant à lui refacture cette redevance aux fournisseurs d'énergie (principe de cascade). Cela ne concerne que le secteur de l'électricité car la redevance de transport du gaz est directement facturée par le gestionnaire du réseau de transport aux fournisseurs d'énergie.

Malgré une hausse des volumes transportés en 2015 de 0,58 %, la redevance de transport facturée par Elia augmente de près de 13,8 M€. Ceci s'explique principalement par une hausse du coût du transport du MWh de 2,58 %, hausse dont la quasi-totalité est imputable aux coûts des surcharges et cotisations fédérales et due entre autres à une nouvelle surcharge (la « réserve stratégique »), imposée fin 2014 par le Gouvernement à Elia pour faire face aux risques de pénurie durant l'hiver.

REDEVANCES DE VOIRIE

Le GRD a l'obligation de calculer annuellement les redevances de voirie liées à la distribution de l'électricité (entièrement reversées aux communes) ou du gaz (reversées aux communes, provinces et à la Wallonie).

NOTE 04 - AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES

	(montants en k€)	
	31/12/2015	31/12/2014
Frais d'entretien du réseau (1)	3.498	7.690
Honoraires de tiers	29.957	26.459
Consultance informatique (2)	31.245	22.699
Frais liés au call center	5.353	6.191
Assurances	1.847	1.592
Location véhicules	2.313	2.275
Location bâtiments & fibres optiques	8.933	9.580
Autres locations & redevances	10.001	9.827
Frais véhicules	6.148	6.978
Fournitures propres à l'entreprise	7.478	8.705
Moins-values sur cession de branche d'activité (3)	393	0
Autres (4)	27.240	6.490
	134.405	108.486

1. FRAIS D'ENTRETIEN DU RÉSEAU

La diminution de 4,1 M€ s'explique en grande partie par une part plus importante octroyée aux travaux d'extension et de renouvellement du réseau plutôt qu'aux travaux de maintenance proprement dit. Cela se vérifie également au niveau des investissements de l'année en hausse en 2015 par rapport à 2014 (voir note 10 - +26M€).

2. CONSULTANCES INFORMATIQUES

L'augmentation de la rubrique de près de 8,5M€ s'explique par les divers projets informatiques en cours au sein du Groupe, dont les plus importants sont les projets Smart Metering et Smart Grid sur les compteurs et réseaux intelligents.

3. MOINS-VALUE SUR CESSION DE BRANCHE D'ACTIVITÉ

Suite à la cession au 1^{er} janvier 2016 de la commune de Fourons, une moins-value de 0,4 M€ a été enregistrée essentiellement sur la valeur comptable IFRS des immobilisés ; ceux-ci ayant été valorisés à leur valeur comptable établie selon les normes belges (voir à ce sujet la note 32).

4. AUTRES

L'augmentation de cette rubrique est essentiellement due au fait qu'en 2014, des reprises importantes de provisions avaient été enregistrées (-7,3 M€) suite à divers litiges réglés en faveur du Groupe alors qu'en 2015, le Groupe a constitué des provisions significatives (+12,8 M€) pour faire face à certaines obligations techniques (voir également la note 19 sur les provisions).

NOTE 05 - PRODUITS FINANCIERS

	(montants en k€)	
	31/12/2015	31/12/2014
Produits d'intérêts	1.339	1.797
Dividendes provenant des investissements en actions		
Autres	867	75
	2.206	1.872

En 2015, suite à la baisse du niveau de nos placements à terme (104,0M€ fin 2015 contre 115,8M€ fin 2014) mais aussi de la faiblesse des taux d'intérêt sur placements obtenus sur les marchés financiers, nos produits d'intérêt sont en diminution de 0,5M€.

Au niveau des autres produits, la hausse provient essentiellement d'intérêts de retard reçus de l'administration fiscale lors du règlement, en notre faveur, d'un litige fiscal nous opposant au ministère des finances (voir également à ce sujet la note 12).

NOTE 06 - CHARGES FINANCIÈRES

	(montants en k€)	
	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts sur les emprunts classiques	21.427	25.928
Intérêts sur billets de trésorerie	6.996	6.991
Intérêts sur emprunt obligataire	23.156	15.359
Autres charges d'intérêts	16.248	19.541
Total des charges d'intérêts	67.827	67.819
Effet de la désactualisation des provisions	(8.945)	16.226
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	58.882	84.045

PROGRAMME BILLET DE TRÉSORERIE

Ce programme a été mis en place en 2011 avec la garantie conjointe des huit GRD (fusionnés au 31 décembre 2013 pour donner naissance à ORES Assets) pour une durée de dix ans et pour un montant maximum de 250M€.

L'objectif de celui-ci était de diversifier les modes de financement à court terme.

Afin de relever ses défis actuels et à venir, le Groupe a de nouveau fait appel au marché des capitaux en 2012. En effet, poursuivant sa stratégie de diversification des sources de financement, le Groupe a modifié les caractéristiques de son programme de billets de trésorerie afin de lui permettre d'émettre des titres pour des durées supérieures à 12 mois.

Ceci a permis de récolter à fin 2012 un montant de 189,7M€ dont la charge financière pour l'année 2015 tout comme l'année 2014 est de 6,9M€.

Signalons qu'en fin d'année, le Groupe a eu l'opportunité d'émettre des billets de trésorerie à court terme à d'excellentes

conditions, pour une valeur de 50M€ venant à échéance en mars 2016.

EMPRUNTS OBLIGATAIRES

ORES scl a émis un emprunt obligataire de 350M€ le 2 octobre 2012 permettant ainsi de diversifier ses sources de financement et d'assurer les besoins financiers de la société et de son actionnaire, ORES Assets, pour les années 2012 et 2013 mais également 2014 pour partie. Les obligations émises ont une durée de 9 ans et sont assorties d'un taux d'intérêt de 4%.

Le 29 juillet 2014, ORES scl a émis un second emprunt obligataire de 80M€ permettant ainsi d'assurer une partie des besoins financiers du Groupe pour les années 2014 et 2015. Les obligations émises ont une durée de 30 ans et sont assorties d'un taux d'intérêt de 4%.

Le 26 janvier et le 3 février 2015, deux nouveaux emprunts obligataires d'une valeur de 100M€ chacun ont été émis pour assurer les besoins financiers du Groupe de l'année 2015. Ces obligations ont également une durée de 30 ans et sont assorties de taux d'intérêt de 3% et 2,85% (voir à ce sujet la note 16).

Par conséquent, les charges financières liées à ces emprunts augmentent de 7,7 M€ en 2015.

EMPRUNTS BANCAIRES

Tout comme en 2013 et 2014, l'excédent de trésorerie provenant des emprunts obligataires et des placements privés ont permis de ne pas renouveler les emprunts venant à échéance en 2015; la charge d'intérêt de l'année est par conséquent moindre qu'en 2014 (-4,5 M€).

SWAPS (IMPUTÉS EN AUTRES CHARGES D'INTÉRÊT)

Les charges financières liées aux swaps couvrant les taux variables (comptabilisées en autres charges d'intérêt) sont également en baisse par rapport à 2014 (-3,2 M€) du fait que certains swaps venant à échéances en 2015 n'ont pas été renouvelés vu que les emprunts bancaires auxquels ils étaient adossés n'ont pas non plus été reconduits (voir également la note 28 sur les instruments dérivés).

EFFET DE LA «DÉSACTUALISATION» DES PROVISIONS

Cette rubrique enregistre les écarts actuariels liés à la « désactualisation » des provisions (l'engagement étant un montant actualisé, il s'accroît, toutes choses restant égales, avec le temps) relatives aux primes de jubilés et à l'invalidité car ces avantages sont considérés comme des autres avantages à long terme.

En 2015, contrairement à 2014, nous avons enregistré en produit de 8,9 M€ (contre une charge de 16,2 M€) et ce, suite à une modification de l'hypothèse relative au taux d'actualisation passant de 1,45 % à 1,96 % en 2015, faisant ainsi évoluer à la baisse le montant de la provision, et in fine diminuer la charge financière. D'autre part, suite à une modification de certaines hypothèses utilisées pour le calcul des primes de jubilés (voir également la note 20), l'écart actuariel qui en résulte a également impacté positivement le résultat.



NOTE 07 - INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Comité de direction d'ORES scrl, supervisé par les Conseils d'administration d'ORES scrl et d'ORES Assets, constitue le principal décideur opérationnel du Groupe. Dans sa gestion quotidienne, celui-ci passe en revue les comptes d'ORES Assets et d'ORES scrl établis selon les normes comptables belges. En effet, le Groupe évolue dans un contexte régulé au sein duquel les états financiers de chaque entité du Groupe établis selon les normes belges et pour chaque type d'énergie (gaz et électricité), ont un impact sur la tarification future. Par conséquent, le Groupe est organisé en huit secteurs opérationnels avec une distinction au sein de ceux-ci entre les énergies électricité et gaz, auxquelles s'ajoutent de façon marginale les activités liées au recouvrement des impayés antérieurs à la libéralisa-

tion du marché (activité dite "supply"). ORES scrl, quant à elle, a pour mission de gérer les dépenses d'ORES Assets; elle refacture tous ses coûts à prix de revient au GRD et ne réalise par conséquent aucun bénéfice.

Les secteurs opérationnels fournissent dans des secteurs géographiques différents des services identiques à des clients de nature similaire. L'activité de chaque secteur est similaire selon le type d'énergie, si bien que les secteurs opérationnels peuvent être regroupés en deux secteurs principaux, à savoir le gaz et l'électricité et un secteur marginal (le "supply"). Ces secteurs sont représentatifs de la manière dont est géré le Groupe, et correspondent aux critères de consolidation développés dans la norme IFRS 8 - Secteurs opérationnels.

a) Compte de résultats

	(montants en k€)				
31/12/2015	TOTAL GAZ	TOTAL ÉLECTRICITÉ	AUTRES ACTIVITÉS (1)	ORES (2)	TOTAL CONSOLIDÉ (3)
Normes comptables belges					
Chiffre d'affaires	181.894	881.732	0	578.640	1.642.266
Autres produits opérationnels	6.280	20.348	1.127	13.978	41.732
Charges opérationnelles	(126.316)	(763.590)	(350)	(587.944)	(1.478.201)
Résultat opérationnel	61.857	138.489	777	4.674	205.797
Produits financiers	60	991	29	30.334	31.413
Charges financières	(23.265)	(43.583)	(18)	(30.334)	(97.199)
Résultat financier	(23.205)	(42.592)	11	0	(65.785)
Autres					0
Résultat avant impôts	38.653	95.897	788	4.674	140.012
Impôts	(8.699)	(40.242)	(268)	(4.674)	(53.883)
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	29.954	55.655	520	0	86.129

	(montants en k€)				
31/12/2014	TOTAL GAZ	TOTAL ÉLECTRICITÉ	AUTRES ACTIVITÉS (1)	ORES (2)	TOTAL CONSOLIDÉ (3)
Normes comptables belges					
Chiffre d'affaires	174.796	816.017		555.961	1.546.774
Autres produits opérationnels	7.531	22.016	1.194	12.313	43.055
Charges opérationnelles	(132.063)	(744.790)	(362)	(563.876)	(1.441.092)
Résultat opérationnel	50.264	93.242	832	4.398	148.737
Produits financiers	9	46	49	23.197	23.300
Charges financières	(22.076)	(43.937)	(28)	(23.197)	(89.237)
Résultat financier	(22.067)	(43.890)	20	0	(65.937)
Autres				(97)	(97)
Résultat avant impôts	28.197	49.352	853	4.301	82.703
Impôts	(942)	5	(7)	(4.301)	(5.245)
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	27.255	49.357	846	0	77.458

* (1) Activités diverses telles que la fourniture de biens et services à des tiers

(2) Ores scrl est une filiale d'ORES Assets à 99,68 %

(3) Comptes consolidés du Groupe sans élimination des opérations intragroupes

b) État de la situation financière

	(montants en k€)				
31/12/2015	TOTAL GAZ	TOTAL ÉLECTRICITÉ	AUTRES ACTIVITÉS (1)	ORES (2)	TOTAL CONSOLIDÉ (3)
Normes comptables belges					
Actifs non courants	1.086.423	2.306.425	4.430	751.285	4.148.563
Immobilisations incorporelles & corporelles	1.086.270	2.305.863	4.415	13.744	3.410.292
Autres actifs non courants	153	563	15	737.541	738.271
Actifs courants	231.345	508.474	(296.943)	262.788	705.664
Stocks		7.673		29.242	36.915
Créances commerciales et autres créances	132.006	322.319	(296.943)	121.685	279.067
Trésorerie et équivalents de trésorerie				110.369	110.369
Autres actifs courants	99.339	178.483		1.492	279.313
TOTAL ACTIFS	1.317.768	2.814.899	(292.513)	1.014.073	4.854.227
Capitaux propres	515.032	1.166.494	0	486	1.682.012
Capital	254.376	538.794		458	793.628
Résultats reportés					0
Autres réserves	260.657	627.700			888.356
Subside en capital				28	28
Passifs non courants	601.757	1.151.894	0	827.250	2.580.900
Emprunts	594.781	1.140.867		819.750	2.555.398
Provisions	6.976	11.027		7.500	25.503
Passifs courants	200.979	496.512	(292.513)	186.337	591.315
Emprunts	48.760	110.348		50.000	209.108
Dettes commerciales	6.948	97.069	1	62.339	166.357
Autres passifs courants	145.271	289.095	(292.515)	73.999	215.850
TOTAL PASSIFS	1.317.768	2.814.899	(292.513)	1.014.073	4.854.227

	(montants en k€)				
31/12/2014	TOTAL GAZ	TOTAL ÉLECTRICITÉ	AUTRES ACTIVITÉS (1)	ORES (2)	TOTAL CONSOLIDÉ (3)
Normes comptables belges					
Actifs non courants	1.043.169	2.237.003	4.579	560.565	3.845.316
Immobilisations incorporelles & corporelles	1.043.016	2.236.563	4.564	10.431	3.294.574
Autres actifs non courants	153	441	15	550.133	550.741
Actifs courants	141.855	365.931	(88.313)	176.673	596.146
Stocks		8.627		24.089	32.716
Créances commerciales et autres créances	37.345	186.767	(88.489)	20.876	156.499
Trésorerie et équivalents de trésorerie				129.428	129.428
Autres actifs courants	104.511	170.537	176	2.281	277.504
TOTAL ACTIFS	1.185.024	2.602.935	(83.734)	737.238	4.441.462
Capitaux propres	504.336	1.156.327	0	495	1.661.159
Capital	247.721	539.599		458	787.777
Résultats reportés					0
Autres réserves	256.616	616.728			873.343
Subside en capital				38	38
Passifs non courants	552.040	1.118.282	0	619.750	2.290.071
Emprunts	545.126	1.110.464		619.750	2.275.341
Provisions	6.914	7.817			14.731
Passifs courants	128.648	328.326	(83.734)	116.992	490.232
Emprunts	79.230	96.984			176.214
Dettes commerciales	7.228	86.399	2	51.331	144.960
Autres passifs courants	42.191	144.942	(83.736)	65.662	169.059
TOTAL PASSIFS	1.185.024	2.602.935	(83.734)	737.238	4.441.462

c) Réconciliation de l'information sectorielle (établie selon les normes comptables belges) et des états financiers du Groupe (établis selon les normes IFRS)

(montants en k€)

31/12/2015	INFORMATION SECTORIELLE	ÉTATS FINANCIERS DU GROUPE	VARIATIONS
Compte de résultats			
Chiffre d'affaires et soldes tarifaires	1.642.266	1.139.958	(502.307)
Résultat avant impôts	140.012	229.319	89.308
État de la situation financière			
Total actif	4.854.227	4.190.721	(663.506)
Total passif	4.854.227	4.190.721	(663.506)

(montants en k€)

31/12/2014	INFORMATION SECTORIELLE	ÉTATS FINANCIERS DU GROUPE	VARIATIONS
Compte de résultats			
Chiffre d'affaires et soldes tarifaires	1.546.774	1.067.906	(478.868)
Résultat avant impôts	82.703	164.801	82.098
État de la situation financière			
Total actif	4.441.462	4.026.196	(415.267)
Total passif	4.441.462	4.026.196	(415.267)

DIFFÉRENCE ENTRE LES INFORMATIONS SECTORIELLES ET LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS D'ORES ASSETS:

- Les transactions, soldes, produits et charges entre secteurs opérationnels ont été intégralement éliminés lors de la consolidation

- Comptabilisation des dividendes (et de l'impôt des personnes morales lié) lors de leur approbation par l'Assemblée générale

- Provision pour avantages au personnel:

(1) Comptabilisation des provisions dans le cadre des plans de pension en vigueur dans le Groupe

(2) Pas de report des charges de pension reprises de tiers

- Interventions de la clientèle dans les travaux d'extension du réseau: comptabilisées en produits et non en déduction des immobilisations corporelles

- Immobilisations incorporelles et corporelles:

(1) Amortissement des immobilisations à compter de leur mise en service

(2) Ajustement des coûts de personnel repris dans la valeur des immobilisations

- Comptabilisation des instruments financiers dérivés à leur juste valeur

- Comptabilisation d'impôts différés sur chaque ajustement effectué

La plupart de ces différences ont été détaillées de manière exhaustive dans la note de transition aux IFRS du Groupe dans les premiers états financiers agrégés à fin décembre 2012.

INFORMATIONS RELATIVES AUX ZONES GÉOGRAPHIQUES

Le Groupe exerce ses activités exclusivement en Belgique, en Wallonie. Chaque secteur opérationnel occupe une zone géographique précise et exclusive.

INFORMATIONS RELATIVES AUX PRINCIPAUX CLIENTS

Pour le secteur du gaz, deux de nos clients représentent à eux seuls 73% des redevances de transit facturées en 2015 (74% en 2014).

Pour le secteur de l'électricité, deux de nos clients représentent à eux seuls 71% des redevances de transit facturées en 2015 (70% en 2014).



NOTE 08 - GOODWILL

	(montants en k€)	
	31/12/2015	31/12/2014
Coût d'acquisition	8.955	8.955
Pertes de valeur cumulées		
	8.955	8.955

Le goodwill est lié à l'acquisition de la société ORES scrl par les huit GRD mixtes wallons (fusionnés au 31 décembre 2013 pour donner naissance à un GRD unique, ORES Assets). La société ORES scrl preste des services pour le GRD et notamment gère tout le personnel du Groupe constitué d'ORES Assets et de sa filiale ORES scrl. Le goodwill enregistré lors de l'acquisition de la société est relatif au know-how.

Comme expliqué dans les méthodes comptables, les unités génératrices de trésorerie (UGT) ont été définies comme étant les huit secteurs opérationnels par énergie.

Lors du test de dépréciation, la valeur recouvrable de l'UGT est déterminée par le calcul de sa valeur d'utilité. Ce calcul utilise des projections de flux de trésorerie basés sur les budgets approuvés par la direction. Ce budget correspond au budget approuvé par le régulateur lors de la fixation des tarifs et couvre une période de deux ans.

Les flux de trésorerie au-delà de la période couverte par le budget sont extrapolés en utilisant un taux de croissance nul.

Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur d'utilité est le taux de rendement (WACC) déterminé par la méthodologie tarifaire (voir note 3.A.15 pour la description du contexte réglementaire).

Sur base de ces hypothèses, la valeur d'utilité déterminée par le modèle correspond environ à l'actif net déterminé selon les normes comptables belges (RAB). Étant donné que l'actif net déterminé selon les normes IFRS est systématiquement inférieur à l'actif net déterminé selon les normes comptables belges, notamment dû à la comptabilisation de provisions pour pension, la valeur d'utilité est systématiquement supérieure à la valeur comptable (IFRS) de chaque UGT, et en conséquence, il n'y a pas de dépréciation d'actifs à comptabiliser.

NOTE 09 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(montants en k€)

	31/12/2015	31/12/2014
Coût d'acquisition	44.345	28.704
Amortissements et réductions de valeur cumulés	(13.010)	(7.296)
	31.335	21.408

		LOGICIELS	DÉVELOPPEMENT	TOTAL
COÛT				
Solde à l'ouverture de l'exercice	2014	16.606	4.315	20.921
Acquisitions		4.362	1.097	5.459
Développements en interne			2.428	2.428
Cessions/Désaffectations			(104)	(104)
Solde à l'ouverture de l'exercice	2015	20.968	7.736	28.704
Acquisitions		10.528	700	11.228
Développements en interne			4.413	4.413
Cessions/Désaffectations				0
Solde à la clôture de l'exercice	2015	31.496	12.849	44.345
AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉS				
Solde à l'ouverture de l'exercice	2014	(3.457)	(464)	(3.921)
Charges d'amortissement		(2.234)	(1.148)	(3.382)
Cessions/Désaffectations			7	7
Solde à l'ouverture de l'exercice	2015	(5.691)	(1.605)	(7.296)
Charges d'amortissement		(3.799)	(1.915)	(5.714)
Cessions/Désaffectations				0
Solde à la clôture de l'exercice	2015	(9.490)	(3.520)	(13.010)
		22.006	9.329	31.335

a) Description des principales immobilisations incorporelles et des principaux mouvements de l'exercice

Les principales immobilisations incorporelles acquises ou développées en 2015 comprennent principalement le développement de solutions informatiques à savoir la mise en place d'un système de gestion des données relevées ainsi qu'une nouvelle application permettant le suivi des travaux d'investissement et d'exploitation effectués sur le réseau ou encore, le remplacement de l'outil de gestion du magasin central.

L'évolution des techniques en matière de gestion de réseaux, les compteurs 'intelligents' mais aussi d'autres développements montrent que des coûts importants de développement

sont générés et qu'il est fort probable qu'ils se répartissent sur des périodes plus longues que précédemment. Dans cette optique, depuis 2012, le Groupe a dès lors pris l'option de procéder à l'activation de certaines charges liées aux activités de développement notamment au niveau des compteurs intelligents

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur une durée de vie de 5 ans de façon linéaire prorata-temporis.

b) Montants des engagements pour l'acquisition d'immobilisations incorporelles

	31/12/2015	31/12/2014
Projets informatiques	1.536	2.546
	1.536	2.546

(montants en k€)

31/12/2015

31/12/2014

Projets informatiques

1.536

2.546

1.536

2.546



NOTE 10 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(montants en k€)

	31/12/2015	31/12/2014
Coût d'acquisition	5.833.881	5.617.243
Dépréciations et réductions de valeur cumulées	(2.244.864)	(2.160.074)
	3.589.017	3.457.169
Terrains et bâtiments	85.239	79.804
Réseau de distribution	3.468.434	3.343.758
Équipements	31.040	29.154
Autres	4.304	4.453
	3.589.017	3.457.169

		TERRAINS ET BÂTIMENTS	RÉSEAU DE DISTRIBUTION	ÉQUIPEMENTS	AUTRES	TOTAL
COÛT						
Solde à l'ouverture de l'exercice	2014	113.487	5.147.633	135.973	8.307	5.405.400
Acquisitions		4.388	242.471	6.279		253.138
Cessions/Désaffectations		(1)	(35.670)	(5.624)		(41.295)
Autres						0
Solde à l'ouverture de l'exercice	2015	117.874	5.354.434	136.628	8.307	5.617.243
Acquisitions		11.142	259.924	8.109		279.175
Cessions/Désaffectations		(10.410)	(38.657)	(3.147)		(52.214)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente		(45)	(10.278)			(10.323)
Autres						0
Solde à la clôture de l'exercice	2015	118.561	5.565.423	141.590	8.307	5.833.881

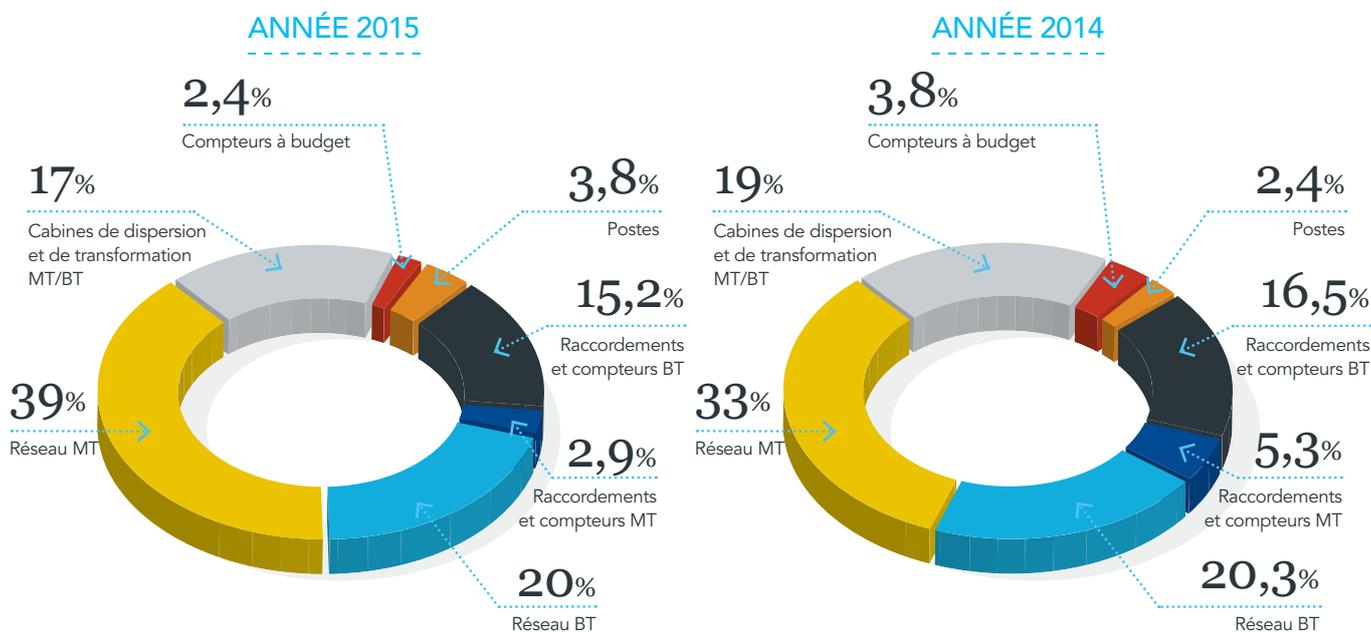
AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉS

Solde à l'ouverture de l'exercice	2014	(36.147)	(1.923.715)	(106.647)	(3.688)	(2.070.197)
Charges de dépréciation		(1.923)	(117.425)	(6.373)	(166)	(125.887)
Cessions/Désaffectations			30.464	5.546		36.010
Autres						0
Solde à l'ouverture de l'exercice	2015	(38.070)	(2.010.676)	(107.474)	(3.854)	(2.160.074)
Charges de dépréciation		(1.976)	(127.663)	(6.172)	(149)	(135.960)
Cessions/Désaffectations		6.724	38.656	3.096		48.476
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente			2.694			2.694
Reprises de réductions de valeur						0
Autres						0
Solde à la clôture de l'exercice	2015	(33.322)	(2.096.989)	(110.550)	(4.003)	(2.244.864)
COMPTABILISÉ AU COÛT HISTORIQUE		85.239	3.468.434	31.040	4.304	3.589.017
COMPTABILISÉ AU COÛT RÉÉVALUÉ						

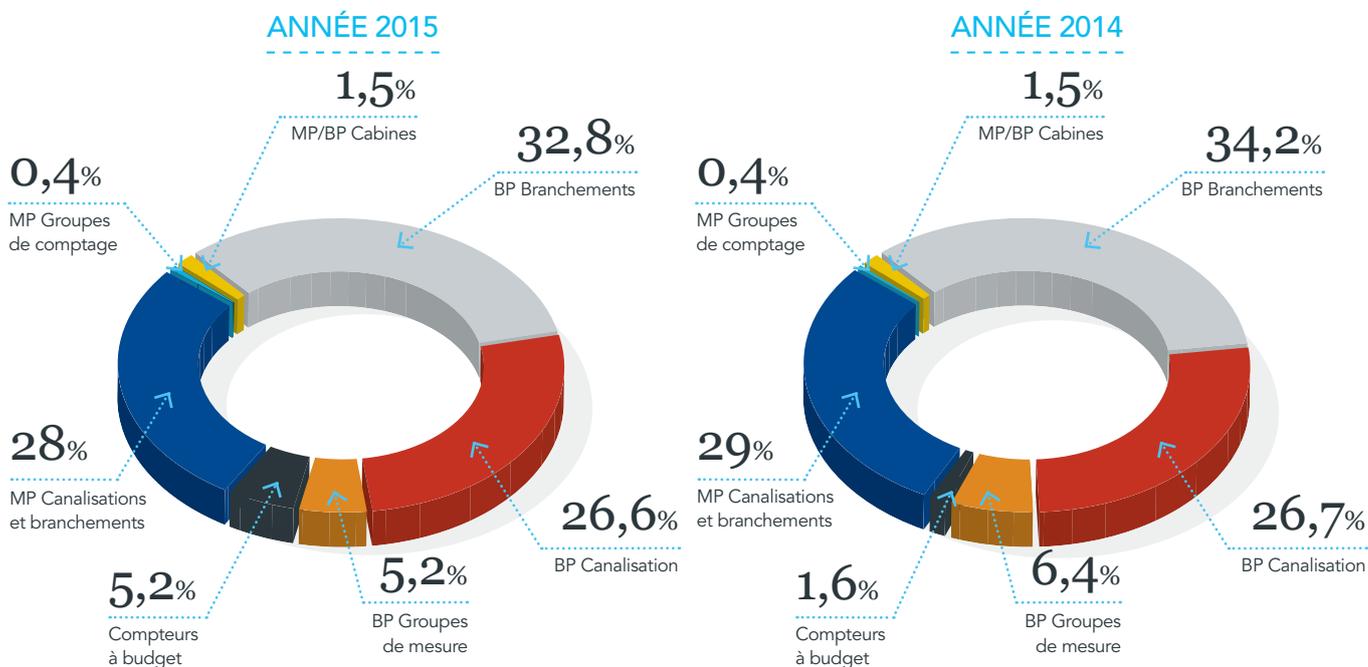
Description des principales immobilisations incorporelles et des principaux mouvements de l'exercice

Les investissements aussi bien de cette année que ceux de 2014 sont principalement liés à notre réseau de distribution gaz et électricité pour un montant de 262M€ sur des investissements totaux de 279M€ (253M€ en 2014), Ils sont composés:

En électricité: de remplacement d'équipements (59%) et d'extensions de réseaux et d'installations de nouvelles cabines (42%) pour un montant total de 178M€ (160M€ en 2014).



En gaz: de travaux d'assainissement du réseau (59%) et d'extensions du réseau existant (41%) pour un montant total de 84M€ (82M€ en 2014).



(montants en k€)

MONTANTS DES ENGAGEMENTS POUR L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

31/12/2015 31/12/2014

	31/12/2015	31/12/2014
Réseau de distribution Electricité	54.595	43.905
Réseau de distribution Gaz	17.883	12.851
Équipements	26.293	9.730
Matériel roulant	5.460	1.297
	104.231	67.783

NOTE 11 - ACTIFS FINANCIER

	Non courant		Courant	
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
(montants en k€)				
Actifs financiers disponibles à la vente				
Instruments de capitaux propres non cotés	841	841		
	841	841	0	0
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultats				
Actifs détenus en vue de la vente - Index'is			986	
Actifs détenus en vue de la vente - Secteur Fourons			10.190	
Instruments de capitaux propres cotés - Sicav's et stock options			6.632	6.425
	0	0	17.808	6.425
Prêts et créances				
Créances commerciales			170.588	168.881
Autres créances	4.704	3.268	45.882	49.215
	4.704	3.268	216.470	218.096
	5.545	4.109	234.278	224.521

Fair value

La juste valeur des créances commerciales est présumée égale à leur valeur comptable.

Concernant les actifs détenus en vue de la vente pour 11,2M€, veuillez-vous référer à la note 32 ci-après.



NOTE 12 - CRÉANCES COMMERCIALES, AUTRES CRÉANCES ET ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS

(montants en k€)

	Non courant		Courant	
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Créances commerciales				
Distribution			125.720	117.532
Obligations de service public (OSP)			50.726	58.798
Autres			29.463	35.655
Réductions de valeur sur créances commerciales			(35.321)	(43.104)
	0	0	170.588	168.881
Autres créances				
Dividende intérimaire			42.064	43.186
TVA			282	2.254
Autres	4.704	3.268	5.419	6.370
Réductions de valeur sur autres créances			(1.883)	(2.595)
	4.704	3.268	45.882	49.215
Actifs d'impôts courants			2.617	11.110
	0	0	2.617	11.110
	4.704	3.268	219.087	229.206

L'évolution des créances commerciales est assez stable à fin 2015 avec une légère hausse de 1,7 M€. Néanmoins, au sein des différentes catégories de créances, les variations sont plus contrastées. En effet, les redevances de transit sont en augmentation de près de 8,2 M€, ce qui est en lien avec la croissance de notre chiffre d'affaires (voir note 01) tandis que les créances liées aux OSP affichent une diminution importante de 8,1 M€, due entre autres à une mise en irrécouvrable importante d'anciennes créances OSP de l'ordre de 16 M€ (en partie compensée par des reprises de réductions de valeur).

Concernant les actifs d'impôts courants, ceux-ci étaient entre autres constitués du paiement, en 2013, d'un montant de 5,8 M€ relatif à une imposition contestée sur le dividende versé à l'actionnaire privé concernant le secteur ORES Verviers. Ce litige s'est finalement réglé favorablement et l'administration fiscale a remboursé ce montant durant le premier semestre 2015.

(montants en k€)

PRÊTS ET CRÉANCES QUI NE SONT PAS DÉPRÉCIÉS	Créances commerciales		Autres créances & actifs d'impôts	
	31/12/2015	31/12/2014 Retraité	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Non dû	137.892	131.693	45.695	57.462
Jusqu'à 60 jours	2.026	622	405	717
Entre 61 et 90 jours	1.535	631		
Entre 91 et 180 jours	396	338		
Supérieur à 180 jours	838	1.017		
	142.687	134.301	46.100	58.179

(montants en k€)

MOUVEMENTS DANS LA PROVISION LIÉE AUX RÉDUCTIONS DE VALEUR	Créances commerciales		Autres créances & actifs d'impôts	
	31/12/2015	31/12/2014 Retraité	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Au 1 ^{er} janvier	43.104	52.938	2.595	2.422
Réductions de valeur comptabilisées	68	4.440		173
Reprises de réductions de valeur	(7.851)	(14.274)	(712)	
SOLDE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	35.321	43.104	1.883	2.595

(montants en k€)

PROVISIONS POUR RÉDUCTIONS DE VALEUR	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
État de la situation financière	(37.204)	(45.699)
État du résultat global	(12.366)	(6.681)

Le Groupe a fait appel à deux sociétés de recouvrement depuis 2011 afin de récupérer les créances en souffrance. Une de ces sociétés garantissait un taux de récupération d'environ 40% en moyenne des factures concernant la fourniture d'énergie et l'autre société garantissait un taux d'environ 33% en moyenne des factures relatives aux travaux. Ce marché a pris fin en juin 2015. Suite à cela, tous les dossiers n'ayant pu aboutir ont fait l'objet d'une prise en charge définitive et dès lors, pour une grosse partie d'entre eux d'une reprise de réductions de valeur.

En 2015, un nouveau marché public relatif à la récupération des créances pour fourniture d'énergie et pour travaux a été finalisé. Ce marché public prévoit un taux de recouvrement par l'attributaire. La quote-part des créances couvertes par une réduction de valeur est donc calculée déduction faite du pourcentage de récupération prévu.

Au niveau des réductions de valeur, jusque 2014, dans la majorité des cas, les créances échues à plus de 60 jours faisaient l'objet d'une réduction de valeur à 100% sur la partie des créances non garantie par les sociétés de recouvrement. En 2015, comme suite au passage du GRD à l'impôt des sociétés, une nouvelle méthode de calcul des réductions de valeur a été instaurée au sein du Groupe, après avoir été validée par le Service des Décisions Anticipées (SDA). Les réductions de valeur s'appliquent par palier, suivant un échéancier spécifique, et déduction faite de la partie garantie par la nouvelle société de

recouvrement estimée à 55%. Signalons qu'aucune réduction de valeur n'est constituée sur les créances «dégâts réseaux» de moins de deux ans, ainsi que sur les créances ouvertes envers les communes.

Cela a comme conséquence une diminution importante des réductions de valeur comptabilisées en 2015 (68k€) par rapport à 2014 (4,4M€).

La majorité de nos réductions de valeur sont relatives à la clientèle protégée d'ORES Assets et à la fourniture, à titre provisoire, des clients finaux (45% en 2015 contre 58% en 2014) qui se retrouvent sans contrat de fourniture ou dans les liens d'un contrat de fourniture qui a été suspendu (clients dits "fournisseurX"). L'autre partie importante du montant des réductions de valeur provient des créances relatives aux fraudes sur nos réseaux qui représentent 31% en 2015 contre 18% en 2014.

En accord avec IAS 8 – Changement de méthodes comptables, l'année 2014 fait l'objet d'un retraitement pour tenir compte de ce changement de méthode, générant une reprise de réduction de valeur de 10,7M€ (voir également à ce sujet la note sur les ajustements de l'année 2014 en page 14).

(montants en k€)

PRÊTS ET CRÉANCES QUI SONT DÉPRÉCIÉS	Créances commerciales		Autres créances & actifs d'impôts	
	31/12/2015	31/12/2014 Retraité	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Jusqu'à 60 jours	(369)	50		
Entre 61 et 90 jours	(55)	1.578	127	419
Entre 91 et 180 jours	4.500	4.189	312	672
Supérieur à 180 jours	59.146	71.867	3.843	3.650
	63.222	77.684	4.282	4.741

NOTE 13 - STOCKS

	(montants en k€)	
	31/12/2015	31/12/2014
Matières premières et fournitures	29.242	24.089
TOTAL BRUT	29.242	24.089
Réductions de valeur		
Reprises de réductions de valeur		
	29.242	24.089
Montant des stocks comptabilisés à titre de charge au cours de l'exercice (coût des ventes)	5.610	5.515
Valeur comptable des stocks donnés en nantissement de passifs		

Les stocks sont localisés sur tout le territoire wallon, l'essentiel étant concentré au magasin d'approvisionnement situé à Aye, dont la vitesse de rotation est de 6x/an.

L'évolution du stock à la hausse au sein du Groupe ORES est liée :

- D'une part, à une nouvelle façon d'imputer les matières et marchandises destinées aux travaux : les sorties de stock étaient comptabilisées en 2014 sur base des bons

de commande internes, tandis que celles-ci sont enregistrées en 2015 sur base de l'utilisation effective des pièces.

- D'autre part, à une entrée en stock massive de cellules haute tension et de matériel destinés au projet Smart Grid.

NOTE 14 - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	(montants en k€)	
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE POUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE	31/12/2015	31/12/2014
Trésorerie	4.886	12.190
Dépôts à terme	104.024	115.811
	108.910	128.001

Malgré les nouveaux emprunts obligataires d'un montant total de 200 M€ contractés en 2015, l'évolution est à la baisse en 2015 (-19,1 M€). Cela provient essentiellement du fait que le Groupe a en grande partie puisé dans la trésorerie générée par ces emprunts obligataires pour faire face à ses dépenses opérationnelles et d'investissement. Par ailleurs, ces emprunts ont également permis de ne pas renouveler les emprunts bancaires classiques venant à échéance en 2015 (voir également l'analyse de l'état des flux de trésorerie).

Les placements, représentant un montant total de 104,0M€ en 2015, ont été réalisés conformément aux décisions du Conseil d'administration de mettre en place une politique prudente dans ce cadre. Au 31 décembre 2015, uniquement le placement dans la sicav Belgian Companies Opportunities (banque Degroof) subsiste pour un montant de 5 M€. En effet, au vu des rendements faibles générés par un contexte de marché toujours très difficile, le Groupe s'est départi des sicav AAA qu'il détenait en portefeuille fin 2014, afin d'investir dans d'autres types de produits plus rentables tels que des papiers commerciaux sur des débiteurs de première qualité.

NOTE 15 - CAPITAL

	ORES ASSETS			
		PARTS A	PARTS R	TOTAL
NOMBRE DE PARTS				
Balance d'ouverture	2014	45.114.017	4.116.606	49.230.623
Augmentation de capital		1.436.480		1.436.480
Remboursement de capital				0
Conversion part R en part A		262.768	(262.768)	0
Balance d'ouverture	2015	46.813.265	3.853.838	50.667.103
Augmentation de capital		929.555		929.555
Remboursement de capital			(107.174)	(107.174)
Conversion part R en part A		86.925	(86.925)	0
Balance de clôture	2015	47.829.745	3.659.739	51.489.484
CAPITAL SOUSCRIT				
Balance d'ouverture	2014	359.709	411.661	771.370
Augmentation de capital		15.950	0	15.950
Remboursement de capital				0
Conversion part R en part A		26.277	(26.277)	0
Balance d'ouverture	2015	401.936	385.384	787.320
Augmentation de capital		16.567		16.567
Remboursement de capital			(10.717)	(10.717)
Conversion part R en part A		8.693	(8.693)	0
Balance de clôture	2015	427.196	365.974	793.170
DIVIDENDE PAR PART				
Dividendes approuvés par l'Assemblée générale	2014	65.533	13.292	78.825*
Dividende par action		1,40	3,45	1,60
Dividendes approuvés par l'Assemblée générale	2015	50.101	9.982	60.083*
Dividende par action		1,07	2,59	1,19

* Les dividendes de la période approuvés par l'Assemblée générale sont versés en deux parties par le Groupe: un acompte est d'abord distribué durant l'année précédant l'approbation du dividende par l'AG et le solde est ensuite versé durant l'année de l'approbation du dividende par l'Assemblée générale.

Par conséquent, le montant des dividendes repris dans le tableau consolidé des flux de trésorerie est composé de :

	(montants en k€)	
	31/12/2015	31/12/2014
Montant du solde sur dividendes de l'année N-1 payé par le Groupe en année N	16.897	30.007
Montant de l'acompte sur dividendes de l'année N payé par le Groupe en année N (déduction faite du précompte mobilier)	41.835	43.186
	58.732	73.193

Informations supplémentaires

En tant que société coopérative, le capital d'ORES Assets est composé d'une partie fixe et d'une partie variable. La partie fixe ne peut être inférieure à 18.550€ et est entièrement représentée par des parts A. Les parts A englobent le droit de vote et le droit aux dividendes tandis que les parts R, d'une valeur nominale de 100€ accordent à leur titulaire un seul droit aux

dividendes sans que le droit de vote y soit associé. Le dividende lié aux parts R est un dividende prioritaire et récupérable. Les droits et les obligations attachés aux parts A et aux parts R sont régis par le Code des sociétés, par les dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ainsi que par les statuts du GRD.

(montants en k€)

ORES ASSETS

RÉPARTITION DU CAPITAL	SOLDE AU 31/12/2015	SOLDE AU 31/12/2014
PARTS A FIXE	149	149
PARTS A VARIABLE	427.047	401.787
PARTS R	365.974	385.384
	793.170	787.320

OPÉRATIONS SUR LES FONDS PROPRES EN 2014

Le capital souscrit a augmenté de 15,9 M€ (montant net) suite à la recapitalisation d'un montant de 42,2 M€ survenue fin 2014 pour financer les investissements de l'exercice 2014 dont une partie a été financée par les associés publics sous forme de conversion de parts R en parts A (262.768 parts R soit 26,3 M€).

OPÉRATIONS SUR LES FONDS PROPRES EN 2015

Le capital souscrit a augmenté de 5,9 M€ (montant net) suite à la recapitalisation d'un montant de 16,6 M€ survenue fin 2015 pour financer les investissements de l'exercice 2015 dont une partie a été financée par les associés publics sous forme de conversion de parts R en parts A (86.925 parts R soit 8,7 M€). Il faut toutefois noter qu'une diminution de capital par remboursement de parts R de 10,7 M€ a également eu lieu en 2015.

NOTE 16 - EMPRUNTS

(montants en k€)

	Valeur comptable		Juste valeur		NIVEAU HIÉRARCHIQUE
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	
Non garantis - Non courant					
Prêts bancaires	999.179	1.108.287	1.029.812	1.144.665	Niveau 2
Billets de trésorerie - Placements privés	189.750	189.750	215.636	220.772	Niveau 2
Emprunts obligataires	625.585	425.700	814.048	561.703	Niveau 2
Autres	3.505	0	3.318		Niveau 2
	1.818.019	1.723.737	2.062.814	1.927.140	
Non Garantis - Courant					
Prêts bancaires	109.147	175.934	109.147	175.934	Niveau 2
Billets de trésorerie court terme	49.988		49.988		Niveau 2
Billets de trésorerie - Placements privés	4.353		4.353		Niveau 2
Emprunts obligataires	10.182	9.406	10.182	9.406	Niveau 2
	173.670	185.340	173.670	185.340	
Total des dettes financières	1.991.689	1.909.077	2.236.484	2.112.480	
Parmi lesquelles: courantes	173.670	185.340	173.670	185.340	
Parmi lesquelles: non courantes	1.818.019	1.723.737	2.062.814	1.927.140	

Début de l'année 2015, deux opérations financières importantes ont été réalisées. En effet, deux emprunts obligataires (sous forme de placements privés) d'une durée de 30 ans et d'un montant de 100M€ chacun ont été concrétisés respectivement le 26/01/2015 et le 03/02/2015, permettant ainsi au Groupe de couvrir ses besoins de financement de l'année 2015.

Suite à cela, les emprunts bancaires venant à échéance en 2015 n'ont pas été renouvelés, expliquant ainsi la diminution du niveau des emprunts bancaires classiques en 2015.

Par ailleurs, le Groupe a eu l'opportunité d'émettre des billets de trésorerie à court terme pour une valeur de 50M€ venant à échéance en mars 2016.

PROGRAMME DE BILLETS DE TRÉSORERIE

Ce programme a été mis en place en 2011 avec la garantie conjointe des huit GRD (fusionnés au 31/12/13 pour donner naissance à ORES Assets) pour une durée de dix ans et un montant maximum de 250M€. L'objectif de celui-ci est de diversifier nos modes de financement à court terme.

En effet, poursuivant sa stratégie de diversification des sources de financement, le Groupe a également modifié les caractéristiques de son programme de billets de trésorerie afin de lui permettre d'émettre des titres pour des durées supérieures à 12 mois (placements privés).

Le solde des billets de trésorerie à court terme s'élevait à 141,9M€ à fin 2011 et a fait l'objet d'un remboursement complet dès 2012. Le Groupe a en effet profité de la pression sur les taux à long terme pour consolider sa position court terme en une position long terme via des placements privés dont l'encours s'élève à 189,7M€ au 31 décembre 2015. Les premiers billets de trésorerie émis en 2012 viennent à échéance en 2017 (voir également la note 14).

Comme expliqué ci-dessus, le Groupe a consolidé sa trésorerie en émettant, en fin d'année, de nouveaux billets de trésorerie à court terme à des conditions très avantageuses pour un montant de 50M€.

EMPRUNTS OBLIGATAIRES

ORES scrl a émis un emprunt obligataire de 350 M€ le 2 octobre 2012 permettant ainsi de diversifier ses sources de financement et d'assurer les besoins financiers de la société et de ses actionnaires, les GRD mixtes wallons (fusionnés au 31 décembre 2013 pour donner naissance à ORES Assets), pour les années 2012, 2013 et 2014 (pour partie). Les obligations émises ont une durée de 9 ans et sont assorties d'un taux d'intérêt de 4%.

Le 29 juillet 2014, ORES scrl a émis un nouvel emprunt obligataire de 80M€ permettant ainsi d'assurer une partie des besoins financiers de la société et de son actionnaire, le GRD mixte

wallon, pour les années 2014 et 2015. Les obligations émises ont une durée de 30 ans et sont assorties d'un taux d'intérêt de 4%.

Comme mentionné ci-dessus, deux nouveaux emprunts obligataires de 100M€ chacun ont été émis le 26 janvier et le 3 février 2015 pour une durée de 30 ans afin d'assurer les besoins de financement du Groupe pour l'année 2015 et 2016. Ceux-ci sont assortis d'un taux d'intérêt de respectivement 3% et 2,85%.

LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS POUR LA SEGMENTATION DES EMPRUNTS

- **Taux fixe ajustable**: emprunt dont le taux est fixé pour une certaine période supérieure à l'année et comprise dans la durée de remboursement de la dette. Au terme de cette période, le taux est revu en fonction de l'évolution du marché
- **Taux variable couvert**: emprunt à taux variable couvert par un produit de couverture de type swap ou cap
- **Taux variable couvert structuré**: deux produits sont regroupés sous cette catégorie:
 - o Produits structurés à barrière: crédits dont le taux est fixe et inférieur aux taux classiques tant que le taux de référence (taux court terme Euribor) ne dépasse pas un taux déterminé fixé à l'avance (la barrière)

- o Produits structurés de pente : produits dont le taux est fonction d'une fourchette de variation entre les taux courts et les taux longs. Le taux de crédit est faible tant que l'écart entre le taux fixe long et le taux fixe court est inférieur à un seuil et il devient très nettement supérieur s'il dépasse ce seuil

DESCRIPTION DES MÉTHODES UTILISÉES POUR L'ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR DES EMPRUNTS

- Financement à taux fixe : à la date de clôture, somme des flux futurs actualisés reprenant le capital et les intérêts calculés sur base du taux du marché à la date de clôture (dont l'emprunt obligataire entre autres)
- Financement à taux fixe ajustable : à la date de clôture, somme des flux futurs actualisés reprenant le capital et les intérêts calculés sur base du taux du marché à la date de clôture
- Financement à taux variable : la juste valeur est présumée égale à la valeur comptable à la date de clôture
- Financement structuré : la valeur comptable à la date de clôture pour la partie non structurée + valorisation de la structure suivant les taux du marché à la date de clôture
- Billet de trésorerie à court terme : la juste valeur est égale à la valeur comptable à la date de clôture

a) Les remboursements sont prévus comme suit (par échéance et type de taux)

(montants en k€)

31/12/15	TAUX FIXE	TAUX FIXE AJUSTABLE	TAUX VARIABLE	TAUX VARIABLE COUVERT	TAUX VARIABLE STRUCTURÉ	TOTAL
Endéans l'année	72.131	10.288	2.161	69.434	19.656	173.670
>1 et <3 ans	76.002	20.590	4.299	119.002	39.313	259.206
>3 et <5 ans	135.175	20.610	9.299	184.548	39.313	388.944
>5 et <15 ans	355.067	44.099	8.984	381.806	101.212	891.168
>15 ans	278.701					278.701
	917.076	95.587	24.742	754.790	199.494	1.991.689
31/12/14						
Endéans l'année	18.187	10.284	67.780	69.434	19.656	185.340
>1 et <3 ans	74.398	20.581	4.299	128.935	39.313	267.524
>3 et <5 ans	60.528	20.600	4.299	119.002	39.313	243.741
>5 et <15 ans	434.853	54.406	16.133	506.853	120.868	1.133.114
>15 ans	79.357					79.357
	667.323	105.871	92.509	824.224	219.150	1.909.077

b) Les remboursements sont prévus comme suit (par échéance et par nature)

(montants en k€)

31/12/15	BILLETS DE TRÉSORERIE À COURT TERME	PRÊTS BANCAIRES	PLACEMENTS PRIVÉS	OBLIGATIONS	AUTRES	TOTAL
Endéans l'année	49.988	109.147	4.353	10.182		173.670
>1 et <3 ans		198.758	59.000		1.448	259.206
>3 et <5 ans		257.851	130.750		343	388.944
>5 et <15 ans		542.570		346.884	1.714	891.168
>15 ans				278.701		278.701
	49.988	1.108.326	194.103	635.767	3.505	1.991.689
31/12/14						
Endéans l'année		175.934		9.406		185.340
>1 et <3 ans		208.524	59.000			267.524
>3 et <5 ans		192.992	50.750			243.742
>5 et <15 ans		706.771	80.000	346.343		1.133.114
>15 ans				79.357		79.357
	0	1.284.221	189.750	435.106	0	1.909.077

Tous les emprunts sont contractés en euros.

LIGNES DE CRÉDIT NON UTILISÉES

Deux lignes de crédit de 50M€ chacune existent au sein du groupe ORES. Elles ont été renouvelées fin 2014 pour une période de 3 ans et seront donc échues au 31/12/2017.

RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX EMPRUNTS (Y COMPRIS LES TAUX D'INTÉRÊTS)

	Valeur comptable		Montant initial	Date d'échéance	Taux fixe/variable	Taux d'intérêt à la clôture 2015	Swap - Notionnel résiduel	Swap - Juste valeur	Date d'échéance - Swap	Taux d'intérêt à la clôture 2015
	31/12/15	31/12/14								
Emprunt 1 - MP 2007	6.052	6.556	24.038	2028	Variable	3,93%				
Emprunt 2 - MP 2008	76.720	82.621	118.030	2029	Variable	3,57%	76.720	2.939	30/12/16	Taux fixe à 3,57%
Emprunt 3 - KP 2008	52.767	66.536	134.830	2029	Variable	3,47%	50.306	3.503	29/12/17	Taux fixe à 3,47%
Emprunt 4 - FP50 2008	340.436	369.787	505.807	2030	Variable	3,56%	86.999	11.266	31/12/19	Taux fixe à 3,56
Emprunt 5 - MP 2009	0	59.309	59.309	2015	Variable	0,00%				
Emprunt 6 - MP FP 2010	71.900	71.900	71.900	2021	Variable	3,33%	25.000	4.104	31/12/20	Taux fixe à 3,33%
Emprunt 7 - MP 2011	52.936	74.124	153.318	2022	Variable	1,73% 0,92% 1,83% 3,63%	18.661 8.578 5.589 20.108	1.053 103 336 369	31/12/21 31/12/16 29/12/21 31/03/17	Taux fixe à 1,725% Taux fixe à 0,92% Taux fixe à 1,83% Taux fixe à 3,63%
Emprunt 8	20.000	22.500	50.000	2024	Fixe	3,41%				
Emprunt 9	35.800	39.380	71.600	2026	Fixe	3,30%				
Emprunt obligataire contracté en 2012	346.884	346.342	350.000	2021	Fixe	4,00%				
Emprunt obligataire contracté en 2014	79.379	79.358	80.000	2044	Fixe	4,00%				
Emprunt obligataire contracté en 2015	99.661	0	100.000	2045	Fixe	3,00%				
Emprunt obligataire contracté en 2015	99.660	0	100.000	2045	Fixe	2,85%				
Programme billets de trésorerie long terme	189.750	189.750	189.750	Entre 2017 & 2020	Fixe	entre 3,43% et 4,04%				
	1.471.945	1.408.163	2.008.582				291.961	23.673		

Les contrats d'emprunts bancaires classiques du Groupe ne sont pas soumis à des covenants spécifiques (ratios, etc.).

Par contre, concernant les emprunts obligataires, le Groupe doit maintenir un ratio de 30% des fonds propres par rapport au total bilantaire tant au niveau statutaire d'ORES Assets qu'au niveau consolidé en normes belges. Ce ratio fait partie intégrante des statuts d'ORES Assets (voir à ce sujet la gestion du capital à l'annexe 31).

NOTE 17 - AUTRES PASSIFS FINANCIERS

(montants en k€)

	Non courant		Courant	
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014
Passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats				
Instruments dérivés - swaps	27.029	40.446	3.139	3.377
	27.029	40.446	3.139	3.377
Passifs financiers évalués au coût amorti (hors emprunts)				
Dettes commerciales			152.403	144.204
Autres dettes			51.085	61.900
	0	0	203.488	206.104
	27.029	40.446	206.627	209.481

La juste valeur des dettes commerciales correspond à leur valeur comptable.

Période de crédit moyenne pour les dettes commerciales (en jours)	50	50
--	----	----

Malgré une nouvelle baisse du taux moyen Euribor en 2015, passant de 0,0148% à fin 2014 à -0,079% à fin 2015, l'évolution de la juste valeur des swaps reste favorable (+13,7 M€) par rapport à l'année 2014. Cela s'explique d'une part, par la diminution du montant notionnel total des swaps qui est en forte baisse (-238 M€) en 2015 car adossés aux emprunts venant à échéance et qui ont fait l'objet d'un remboursement; ces swaps avaient une juste valeur négative de 3,4 M€ à fin 2014.

D'autre part, le relèvement des taux long terme en 2015 a réduit l'intérêt du marché secondaire sur nos contrats de swaps ayant pour conséquence une baisse de la juste de valeur de plusieurs swaps de notre portefeuille.

Soulignons que certains swaps venant à échéance en 2015 ont été reclassés en autres passifs financiers courants pour 3,1 M€.

NOTE 18 - AUTRES DETTES ET AUTRES PASSIFS

(montants en k€)

	Valeur comptable	
	31/12/2015	31/12/2014
Sécurité sociale et autres taxes	16.841	18.692
Avantages au personnel à court terme et provisions liées	31.433	29.373
Charges à payer	206	235
Produits reportés	1.791	1.252
Instruments dérivés - Swaps	30.168	43.823
Autres	4.443	15.622
	84.882	108.997
Parmi lesquels: non courant	27.029	40.446
Parmi lesquels: courant	57.853	68.551

La diminution constatée à fin 2015 des autres dettes et passifs (-24,1 M€) provient principalement de :

- La baisse de la juste valeur des swaps pour 13,4 M€ (voir à ce sujet la note 17)
- La baisse des autres dettes pour 11,2 M€ : cela est dû entre autres au transfert des dettes liées au secteur Fourons vers « les passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente » pour 8,7 M€ (voir à ce sujet la note 32).

Pour une explication plus détaillée des provisions pour pensions et des avantages au personnel qui font également partie intégrante de ce poste, voir la note 20.

NOTE 19 - PROVISIONS

	(montants en k€)	
	31/12/2015	31/12/2014
Dépollution	5.342	5.342
Autres	20.767	10.450
	26.109	15.792
Parmi lesquelles: courant		
Parmi lesquelles: non courant	26.109	15.792

MOUVEMENTS DANS LES PROVISIONS (HORS AVANTAGES AU PERSONNEL)	2015	DÉPOLLUTION	AUTRES	TOTAL
Au 1 ^{er} janvier		5.342	10.450	15.792
Provisions supplémentaires comptabilisées			12.767	12.767
Montant utilisé durant l'exercice			(1.655)	(1.655)
Montant repris durant l'exercice			(795)	(795)
À la fin de l'exercice		5.342	20.767	26.109
Parmi lesquels: courants		0	0	0
Parmi lesquels: non courants		5.342	20.767	26.109

MOUVEMENTS DANS LES PROVISIONS (HORS AVANTAGES AU PERSONNEL)	2014	DÉPOLLUTION	AUTRES	TOTAL
Au 1 ^{er} janvier		7.111	16.500	23.611
Provisions supplémentaires comptabilisées			165	165
Montant utilisé durant l'exercice			(678)	(678)
Montant repris durant l'exercice		(1.769)	(5.537)	(7.306)
À la fin de l'exercice		5.342	10.450	15.792
Parmi lesquels: courants		0	0	0
Parmi lesquels: non courants		5.342	10.450	15.792

Des provisions sont constituées dès lors que le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable que le Groupe soit tenu d'éteindre cette obligation dont le montant doit par ailleurs pouvoir être estimé de manière fiable.

DÉPOLLUTION

La mise en œuvre du décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols pourrait justifier certaines dépenses liées à l'assainissement de certains sites pollués. Dans ce contexte, le Groupe prend les mesures appropriées en matière de prévention des pollutions de sol et d'informations quant à l'existence d'une pollution. Des provisions sont alors constituées à cet égard.

5 sites ont fait l'objet d'une étude d'orientation en 2012 ayant démontré l'existence de pollution dépassant les seuils fixés par le décret Sol. En application de l'article 5 de ce décret, le Groupe a notifié l'administration et les communes concernées de cette pollution et a constitué des provisions se basant sur les estimations établies par l'expert indépendant en charge de l'étude susnommée.

En 2014, une provision pour sols pollués d'un montant de 1,8M€ avait été reprise car nous avions la certitude que le site faisant l'objet de la provision allait être vendu en 2015. En effet, un compromis de vente avait été signé en décembre 2014 dans lequel l'acquéreur décharge le Groupe de toute responsabilité quant aux éventuels travaux de dépollution qui seraient à réaliser dans le futur.

En 2015, aucune nouvelle constitution ou reprise de provision liée à la dépollution n'a été enregistrée dans les comptes.

AUTRES

Compte tenu de ses activités, le Groupe est également exposé à des risques juridiques. Les provisions pour litiges sont dès lors régulièrement mises à jour en concertation avec le département Juridique du Groupe. Les provisions constituées correspondent à la meilleure estimation de la sortie de ressources considérées comme probables par le Groupe.

En 2015, des provisions pour un montant de 12,8M€ ont été constituées pour faire face à des obligations juridiques ou réglementaires.

En effet, un décret publié récemment par le Gouvernement wallon nous impose une vectorisation des plans du réseau.

Nous avons également couvert des risques applicatifs associés à la transition vers de nouveaux systèmes informatiques nécessaire aux processus de marchés et à leurs évolutions.

Les provisions reprises fin 2015 font suite à la résolution à l'amiable de certains litiges.

NOTE 20 - AVANTAGES AU PERSONNEL - GÉNÉRAL

	(montants en k€)	
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	31/12/2015	31/12/2014
Non courant		
Avantages liés aux pensions - Régimes financés	(178.373)	(134.253)
Avantages liés aux pensions - Régimes non financés	89.945	119.488
Autres avantages postérieurs à l'emploi	105.759	115.447
Autres avantages à long terme	30.487	46.457
	47.818	147.139
Effet du plafond de l'actif	130.379	
	178.197	147.139
Courant		
Rémunérations et primes	31.433	29.373
	31.433	29.373
	209.630	176.512

Une description des avantages au personnel figure dans les méthodes comptables (voir point 3.A.11).

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent principalement les avantages tarifaires et les avantages soins de santé accordés aux employés après leur retraite.

Les autres avantages à long terme comprennent principalement les primes de jubilés octroyées aux cadres et aux barémisés.

	(montants en k€)	
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL	31/12/2015	31/12/2014
Salaires	137.271	137.353
Cotisations de sécurité sociale	40.488	39.630
Charges liées aux pensions et autres avantages à long terme	20.229	20.279
Autres charges sociales	11.905	15.311
Parmi lesquelles sont incluses dans le coût des immobilisations	(67.755)	(55.968)
	142.138	156.605
NOMBRE MOYEN DE PERSONNEL		
Employés - Total en équivalents temps plein	2.400	2.387

NOTE 21 - AVANTAGES AU PERSONNEL - RÉGIMES À CONTRIBUTIONS DÉFINIES

Deux plans de pension à contributions définies existent au sein du Groupe, l'un destiné au personnel de cadre et de direction engagé à partir du 01/05/1999 ou ayant opté pour ce régime au 01/01/2007 (Powerbel), l'autre destiné au personnel barémisé engagé depuis le 01/01/2002 (Enerbel). Ces plans accordent un capital de retraite déterminé par le montant des primes versées et le rendement qui leur est attribué.

ENERBEL

La cotisation personnelle à charge de l'employé est déterminée sur base d'un taux par palier, égale à 0,875% de la partie de la rémunération inférieure à un plafond fixé, majorée de 2,65% de la partie de la rémunération excédant ce plafond. Cette cotisation est déduite mensuellement du salaire de l'employé et versée sur un contrat d'assurance de groupe au nom du partici-

pant auprès d'un assureur (Contassur s.a.). L'allocation patronale est, quant à elle, égale à trois fois la cotisation personnelle, et est versée dans le fonds de pension.

POWERBEL

La cotisation personnelle à charge de l'employé est déterminée sur base d'un taux par palier, égale à 0,6% de la partie de la rémunération inférieure à un plafond fixé, majorée de 4,6% de la partie de la rémunération excédant ce plafond. Cette cotisation est déduite mensuellement du salaire de l'employé et versée sur un contrat d'assurance de groupe au nom du participant auprès d'un assureur (Contassur s.a.). L'allocation patronale est, quant à elle, égale à quatre fois la cotisation personnelle, et est versée dans le fonds de pension.

	(montants en k€)	
	31/12/2015	31/12/2014
Montants comptabilisés en compte de résultats	4.462	2.774
Contribution attendue lors de l'exercice suivant au niveau des plans à contributions définies	4.248	3.378

RÉPARTITION DES ACTIFS

Les actifs sont gérés au sein d'un fonds luxembourgeois (Esperides), divisés en 4 zones d'investissement, chacune présentant un risque de profil différent.

ANALYSE DE RISQUES

Les plans à contributions définies (Enerbel et Powerbel) exposent l'employeur au risque d'investissement. Comme précisé ci-avant, les cotisations des employés sont versées à une assurance groupe (Contassur s.a.- branche 21- capital différé sans remboursement). Avant le 1^{er} octobre 2015, un taux d'intérêt technique de 3.25% majoré de participations bénéficiaires était garanti aux employés. Depuis lors, Contassur garantit un taux de 1% pour les primes annuelles nivelées et 1,5% pour les primes uniques successives. Les allocations patronales sont versées quant à elle dans un fonds de pension (Powerbel ou Enerbel) qui n'offre aucun rendement minimum garanti.

Avant le 1^{er} janvier 2016, la loi sur les pensions complémentaires (L.P.C. 28/4/2003 –Art 24) imposait de garantir un rendement minimum sur les cotisations personnelles et patronales de la composante épargne dans les plans de pension à contributions définies. Cette obligation de rendement minimum incombait à l'employeur et devait être respectée au moment de la sortie de l'affilié. L'obligation de rendement minimal s'élevait à 3,75% pour les primes personnelles et à 3,25% pour les primes patronales.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la législation a changé et l'article 24 dont il est question ci-dessus impose dorénavant de garantir le même taux de rendement minimum sur les cotisations patronales que personnelles. Ce taux est variable et est basé sur le taux OLO belge avec un seuil minimum fixé à 1,75% et un seuil maximal fixé à 3,75%.

CHOIX DE LA MÉTHODE COMPTABLE

Les plans à cotisations définies sont évalués et comptabilisés selon la méthode de la « valeur intrinsèque ».

Les deux principaux arguments en faveur de cette méthode sont les suivants :

- En cas d'application stricte de la méthode prescrite par IAS 19, à savoir la méthode " Projected Unit Credit Method " (PUC), celle-ci obligerait la société à fixer une hypothèse relative à l'évolution du rendement minimum garanti sur les futures cotisations afin d'établir une estimation fiable des bénéfices projetés. Si la meilleure estimation du taux de rendement attendu est le taux de rendement garanti actuel, cette hypothèse pourrait être alors considérée comme incompatible avec les autres hypothèses dans le cas où le taux d'actualisation est faible.
- L'application de la " PUC " méthode requiert également que les bénéfices puissent être évalués sur une base projetée. Malheureusement, ce n'est pas le cas tant que le rendement réalisé sur les cotisations est égale au maximum entre le taux de rendement minimum garanti et le taux de rendement réalisé par le fonds. De plus, le taux de rendement minimum garanti peut également varier suivant la législation.

Voici la situation des deux plans de pension à contributions définies au 31 décembre 2015 :

	(montants en k€)	
ORES	POWERBEL	ENERBEL
Total des réserves minimum garanties	11.163	12.459
Total des réserves mathématiques	11.830	13.401
Somme des différences	667	942
Somme des déficits calculés individuellement	-47	-3

Comme nous le montre ce tableau, un déficit non significatif de 50k€ a été constaté à fin 2015. Par conséquent, rien n'a été provisionné.

Le montant des dépenses futures dépendent de l'évolution des salaires.

NOTE 22 - AVANTAGES AU PERSONNEL - RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

PLAN DE PENSION À PRESTATIONS DÉFINIES COUVERT PAR DES ACTIFS DE COUVERTURE

Différents plans de pension à prestations définies existent au sein d'ORES scrl et sont régis par la commission paritaire du secteur Gaz et Électricité (CP 326). Ils sont destinés dans la majorité des cas aux agents barémisés engagés avant le 01/01/2002 ainsi qu'aux agents cadres et à la direction engagés avant le 01/05/1999, dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée et bénéficiant du statut Gaz et Électricité. Le capital de retraite qui sera versé aux travailleurs dépend en grande partie du nombre d'années et de mois de service accomplis sous contrat de travail à l'âge normal de la retraite même en cas d'anticipation (cette ancienneté est complétée le cas échéant d'une ancienneté complémentaire fixée par la CCT et la convention-cadres 2007-2008) et du traitement de l'agent à l'âge de la retraite. En cas de décès de l'agent avant sa retraite, un capital décès sera versé à ses ayants droits ainsi qu'une rente annuelle à chaque enfant de l'agent âgé de moins de 25 ans. Ces engagements sont repris dans la partie « engagements avec actifs de couverture ».

PLAN DE PENSION À PRESTATIONS DÉFINIES NON COUVERT PAR DES ACTIFS DE COUVERTURE

Au sein de cette rubrique se trouve un régime appelé « régime par frais généraux ». Ce régime, fermé depuis le 1^{er} janvier 1993, vise à octroyer à l'âge de la retraite une rente viagère qui s'élève à 75 % du dernier salaire pour une carrière complète sous déduction de la pension légale paritaire. En cas de décès, la rente est réversible à 60 % en faveur du conjoint survivant. Pour les orphelins, la rente est fixée à 15% de la rente de retraite ou à 25 % pour les orphelins de père et mère (maximum 3 orphelins). Pour les agents bénéficiant de ce régime et toujours actifs au 1^{er} janvier 2007, des droits acquis en matière de retraite sont constitués pour la carrière postérieure à cette date dans l'OPF Elgabel.

Cette rubrique comprend également des avantages octroyés par le Groupe à la retraite des agents tels que le remboursement de soins de santé et les avantages tarifaires.

	(montants en k€)	
	31/12/2015	31/12/2014
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE		
Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies/Régimes financés	202.210	221.606
Actifs des régimes	(380.583)	(355.859)
Déficit / surplus	(178.373)	(134.253)
Valeur actualisée des autres avantages à long terme/Régimes financés	41.608	53.030
Actifs des régimes des autres avantages à long terme	(11.121)	(6.573)
Déficit / surplus	30.487	46.457
Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies/Régimes non financés	195.704	234.935
Effet du plafond de l'actif	130.379	
Autres		
PASSIF NET DÉCOULANT DE L'OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES	178.197	147.139
DROIT AU REMBOURSEMENT	(2.047)	(2.591)
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL		
COÛT DES SERVICES		
Coût des services rendus	10.951	8.512
Coût des services passés (y compris les réductions)	3.883	8.512
Gain / Perte découlant du règlement	14.834	17.024
INTÉRÊT NET SUR LE PASSIF (ACTIF) AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES	31/12/2015	31/12/2014
Charge d'intérêt découlant de l'obligation au titre des prestations définies	6.554	12.503
Produit d'intérêt sur les actifs des régimes	(5.269)	(9.606)
	1.285	2.897
MONTANTS COMPTABILISÉS AU COMPTE DE RÉSULTATS À L'ÉGARD DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (POSITIF = CHARGE; NÉGATIF = PRODUIT)	16.119	19.921

Le coût des services passés est lié au passage, en 2015, de la plupart des cadres affiliés au plan de pension Pensiobel vers le plan de pension Powerbel.

(montants en k€)

RÉÉVALUATIONS DU PASSIF (DE L'ACTIF) NET AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES COMPTABILISÉES DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL (OCI)	31/12/2015	31/12/2014
Gains / Pertes actuariels découlant des obligations au titre des prestations définies, provenant de:		
i) Modifications des hypothèses démographiques	(1.053)	0
ii) Modifications des hypothèses financières	(39.113)	63.338
iii) Ajustements découlant de l'expérience	(393)	(11.288)
iv) Sous-total	(40.559)	52.050
i) Rendement des actifs du régime hors produit d'intérêt sur les actifs du régime	(1.050)	(14.802)
ii) Modifications des hypothèses financières	(3.304)	(8.208)
Changement de l'effet du plafond de l'actif hors intérêt y relatif	130.379	
	85.466	29.040
COÛT DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (POSITIF = CHARGE; NÉGATIF = PRODUIT)	101.585	48.961

(montants en k€)

MOUVEMENTS DANS LA VALEUR ACTUALISÉE DE L'OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES	31/12/2015	31/12/2014
Solde à l'ouverture de l'exercice	456.541	409.778
Coût des services rendus	10.951	8.512
Coût d'intérêt	6.554	12.503
Cotisations des participants des régimes	526	792
(Gains) / Pertes actuariels provenant de:		
i) Modifications des hypothèses démographiques	(1.053)	0
ii) Modifications des hypothèses financières	(39.113)	63.338
iii) Ajustements découlant de l'expérience	(393)	(11.288)
Coût des services passés	3.883	8.512
Avantages versés	(39.982)	(35.606)
Autres		
SOLDE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	397.914	456.541

(montants en k€)

MOUVEMENTS DANS LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES RÉGIMES	31/12/2015	31/12/2014
Solde à l'ouverture de l'exercice	355.859	306.793
Produit d'intérêt sur les actifs des régimes	5.269	9.606
Rendement des actifs du régime hors produit d'intérêt sur les actifs du régime	1.050	14.802
Écarts actuariels	3.304	8.208
Cotisations de l'employeur	54.557	51.264
Cotisations des participants des régimes	526	792
Avantages versés	(39.982)	(35.606)
SOLDE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	380.583	355.859
RENDEMENT RÉEL DES ACTIFS DU RÉGIME	6.319	24.408

(montants en k€)

PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES UTILISÉES	31/12/2015	31/12/2014
Taux d'actualisation	1,96%	1,45%
Taux attendu d'augmentation des salaires - Anciennes conditions (hors inflation)	0,63%	0,85%
Taux attendu d'augmentation des salaires - Nouvelles conditions (hors inflation)	1,88%	1,75%
Augmentation attendue des coûts médicaux (hors l'inflation)	1,00%	1,00%
Augmentation du coût moyen relatif aux réductions tarifaires	1,75%	1,75%
Taux d'inflation	1,75%	1,75%
Age moyen de la retraite	63 ans	63 ans
Table de mortalité utilisée pour les actifs	IA/BE prospective table	MR - 5/FR
Table de mortalité utilisée pour les non-actifs	IA/BE prospective table	MR/FR
Espérance de vie en années pour un employé prenant sa retraite à 65 ans:		
Pour une personne âgée de 65 ans en date de clôture:		
Homme	22,5	22,5
Femme	22	22
Pour une personne âgée de 65 ans dans 20 ans:		
Homme	22,3	22,5
Femme	26	22

En 2015, le Groupe a décidé d'appliquer les nouvelles tables de mortalité prospectives établies et publiées par l'Institut des Actuairens en Belgique (IA/BE), pour estimer ses avan-

tages au personnel. Cela n'a eu qu'un impact assez limité sur les comptes au 31 décembre 2015.

(montants en k€)

Obligation au titre
des prestations définies

RÉPARTITION DE L'OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES PAR TYPE DE PARTICIPANT AU RÉGIME	31/12/2015	31/12/2014
Participants actifs du régime	253.801	279.771
Participants démissionnaires avec droits différés aux avantages	5.339	5.073
Participants retraités et bénéficiaires	138.774	171.697
	397.914	456.541

(montants en k€)

Obligation au titre des prestations définies

RÉPARTITION DE L'OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES PAR TYPE D'AVANTAGE	31/12/2015	31/12/2014
Avantages liés à la retraite ou en cas de décès	292.155	341.094
Autres avantages du personnel (réductions médicales et tarifaires)	105.759	115.447
	397.914	456.541

(montants en k€)

Juste valeur des actifs du régime

PRINCIPALES CATÉGORIES D'ACTIFS DU RÉGIME	31/12/2015	31/12/2014
Ayant un prix de marché coté dans un marché actif	310.658	291.063
Actions (Eurozone)	68.804	56.614
Actions (hors Eurozone)	56.244	48.673
Bons d'États (Eurozone)	18.383	16.313
Autres obligations (Eurozone)	128.289	134.747
Autres obligations (hors Eurozone)	38.938	34.716
Sans prix de marché coté dans un marché actif	69.925	64.796
Trésorerie	9.938	2.748
Biens immobiliers	15.505	14.970
Contrat d'assurance	3.304	8.209
Autres	41.178	38.869
	380.583	355.859

(montants en k€)

Impact sur l'obligation au titre
des prestations définies**ANALYSE DE SENSIBILITÉ POUR CHACUNE DES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES SIGNIFICATIVES DÉCOULANT DE L'OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES**

31/12/2015 31/12/2014

	31/12/2015	31/12/2014
Taux d'actualisation supérieur de 0,50%	(22.520)	(26.121)
Evolution salariale majorée de 0,50% (hors inflation)	17.981	22.794
Evolution des frais médicaux majorée de 1%	14.521	14.463
Evolution du coût moyen relatif aux réductions tarifaires majorée de 0,50%	5.380	5.137
Taux d'inflation majoré de 0,25%	9.517	11.456
Correction d'un an appliquée aux tables de mortalité des hommes	2.565	3.873
Correction d'un an appliquée aux tables de mortalité des femmes	6.145	6.217
Durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies	8	8
Contribution attendue lors de l'exercice suivant au niveau des plans à prestations définies	8.808	3.224

Chaque année, le taux d'actualisation utilisé pour calculer les obligations de pension au regard des besoins minimaux de financement est comparé au taux de rendement attendu sur les actifs gérés en fonction de la politique d'investissement définie par le sponsor.

Le taux de rendement attendu est obtenu sur base d'un taux de marché sans risque défini par les marchés financiers au moment de la clôture, sur base d'une prime de risque liée à chaque catégorie d'investissements présents dans le portefeuille et de la volatilité y afférente. Si le taux de rendement attendu est plus bas que le taux d'actualisation, ce dernier est ajusté au taux de rendement attendu.

Annuellement, un " stress test " est exécuté. Celui-ci vérifie que les besoins minimaux de financement sont couverts malgré une variation de taux fixée à 0,5%.

La plupart des bénéficiaires contribuent au financement des régimes de retraite en payant une cotisation personnelle (formule de taux progressif $a\%t_1 + b\%t_2$) déduite mensuellement de leur rémunération.

Les plans de pension à prestations définies sont également financés par l'employeur via une allocation récurrente exprimée en pourcentage du total des rémunérations des affiliés. Ce pourcentage est défini à l'aide de la méthode des coûts agrégés et est revu chaque année. Cette méthode consiste à répartir les coûts futurs sur la période restante du plan. Les coûts sont estimés sur base de projections tenant compte, notamment, de l'évolution salariale et de l'inflation. Les hypothèses afférentes à l'augmentation salariale, à l'inflation, à la rotation du personnel et à l'âge de départ à la retraite sont définies sur base de statistiques dont la société dispose. Les tables de mortalité utilisées sont celles qui correspondent aux faits observés pour le

plan concerné. Le taux d'actualisation est défini au regard de la stratégie d'investissement de la société. Toutes ces hypothèses sont régulièrement revues.

Certains événements exceptionnels tels que la modification d'un plan, le changement d'hypothèses, un degré de couverture trop faible, etc. peuvent donner lieu à des versements exceptionnels du sponsor.

En 2015, le taux d'actualisation a légèrement augmenté, passant de 1,45% à 1,96% suite à l'augmentation du taux de rendement des obligations à 10 ans d'entreprise de haute qualité (AAA).

La durée moyenne des plans à prestations définies est d'environ 8 ans, période relativement courte due au fait que ces plans sont fermés et que les avantages sont versés sous la forme d'un capital et pas en annuités.

DESCRIPTIONS DES RISQUES AUXQUELS SONT CONFRONTÉS LES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Les régimes à prestations définies exposent la société à des risques actuariels tels que le risque d'investissement, le risque de taux d'intérêt, le risque de longévité et le risque salarial.

RISQUE D'INVESTISSEMENT

La valeur actuelle des engagements d'un régime à prestations définies est calculée à l'aide d'un taux d'actualisation déterminé par référence à des obligations d'entreprises de haute qualité. Si le taux de rendement des actifs du plan est plus bas que le taux d'actualisation, cela engendrera un déficit au niveau du plan. Pour ce qui nous concerne, les placements ont été réalisés avec beaucoup de diversité et de manière très équilibrée :

	ELGABEL %	PENSIOBEL %	SOCIÉTÉS D'ASSURANCE %	TOTAL %
Participations cotées en Bourse	79,66	80,30	76,87	79,31
Actions (zone Euro)	19,88	22,37	3,10	17,57
Actions (hors zone Euro)	16,59	16,08	3,08	14,36
Obligations d'État (zone Euro)	2,83	2,74	14,59	4,69
Autres obligations (zone Euro)	28,47	27,59	56,10	32,75
Autres obligations (hors zone Euro)	11,89	11,52	0,00	9,94
Participations non cotées en Bourse	20,34	19,70	23,12	20,69
Contrats d'assurance	0,00	0,00	5,29	0,84
Biens immobiliers	3,92	3,79	4,29	3,96
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,65	2,55	2,03	2,54
Autres	13,77	13,35	11,52	13,35
TOTAL (EN%)	100,00	100,00	100,00	100,00

Étant donné que les engagements liés au plan ont un horizon à long terme, le Conseil d'administration des fonds de pension considère raisonnable d'investir une partie des actifs du plan en actions afin de générer un effet de levier permettant d'améliorer la performance du fonds.

Les contrats d'assurance repris au niveau des actifs (5,29%) représentent l'augmentation des réserves mathématiques des contrats d'assurance (Contassur et autres) afin d'obtenir la juste valeur des actifs de couverture tel que décrit au paragraphe 115 d'IAS 19.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Une diminution des taux d'intérêt obligataires génèrera une augmentation des engagements du plan. Cependant, ceci sera partiellement compensé par une augmentation du rendement des investissements obligataires du plan ainsi que par l'application du paragraphe 115 d'IAS 19.

RISQUE DE LONGÉVITÉ

La valeur actuelle des engagements des plans à prestations définies est calculée par référence à la meilleure estimation de la mortalité des affiliés, à la fois durant leur contrat d'emploi mais aussi après leur retraite. Une augmentation de l'espérance de vie des affiliés aux plans a pour conséquence de faire évoluer à la hausse les engagements du plan.

Depuis 2015, le groupe ORES utilise les nouvelles tables de mortalité prospectives établies par l'Institut des Actuaire en Belgique (IA/BE).

RISQUE SALARIAL

La valeur actuelle des engagements du régime à prestations définies est calculée par référence au salaire futur des affiliés du plan. Une augmentation de celui-ci aura pour conséquence une augmentation des engagements du plan.

NOTE 23 - CONTRATS DE LOCATION (PRENEUR)

	(montants en k€)	
CONTRATS DE LOCATION SIMPLE	31/12/2015	31/12/2014
Paiement enregistré comme une charge dans le compte de résultats		
Loyers minimaux	21.246	21.682
Loyers de sous-location perçus	(4.235)	(4.265)
	17.011	17.417
Échéance des engagements liés à des contrats de location simple non résiliables pour une période supérieure à un an		
Endéans l'année	9.900	6.425
> 1 an et < 2 ans	4.408	4.134
>2 ans et < 5 ans	5.556	5.220
Supérieur à 5 ans	915	1.424
	20.779	17.203

Il n'y a pas de passifs comptabilisés relatifs à des contrats de location simple non résiliables.

Les loyers comprennent principalement :

- La location de bâtiments administratifs ;
- La location de véhicules destinés aux cadres et à la direction ;

- La location de licences et matériels IT (licences, pc, laptop, imprimante,...)

- Les redevances payées pour l'accès aux postes d'injection ou pour l'utilisation de fibres optiques.

NOTE 24 A - IMPÔTS COURANTS

	(montants en k€)	
CHARGE D'IMPÔT COMPTABILISÉE DANS LE COMPTE DE RÉSULTATS	31/12/2015	31/12/2014
Charge d'impôt exigible pour l'exercice	53.257	(1.986)
Ajustements comptabilisés au cours de l'exercice au titre de l'impôt exigible de périodes antérieures	383	378
Taxes relatives aux intérêts perçus	243	5.903
Taxes relatives aux dividendes déclarés	949	1.368
Charge d'impôt courant	54.832	5.663
Charge (Produit) d'impôt différé relatif au changement de la loi		174
Charge (Produit) d'impôt différé relatif à la reconnaissance ou la reprise de différences temporaires	25.372	
Charge (Produit) d'impôt différé	25.372	174
TOTAL DE LA CHARGE D'IMPÔT COMPTABILISÉE EN RÉSULTATS	80.204	5.837

Le vote de la loi-programme du 19 décembre 2014 par le Parlement fédéral, publié au moniteur belge du 29 décembre 2014, induit qu'ORES Assets sera assujettie à l'impôt des sociétés à partir de l'exercice d'imposition 2016-revenus 2015.

En accord avec la norme IAS 8, l'année 2014 a été retraitée au niveau des impôts différés afin de tenir compte de l'ajustement lié à la nouvelle méthode de comptabilisation des réductions de valeur sur créances commerciales. Cela a conduit à enregistrer une charge d'impôt différé supplémentaire de 3,7 M€ (voir à ce sujet la note relative aux ajustements opérés sur 2014).

Pour rappel, en 2014, aucun impôt différé n'a été comptabilisé sur le résultat de l'exercice, étant donné qu'ORES Assets était toujours soumis à l'impôt des personnes morales, équivalent à 15,45% du montant total des sommes attribuées à titre de dividendes à l'actionnaire privé concernant l'activité gaz uniquement.

	(montants en k€)	
RÉCONCILIATION DU TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF AVEC LE TAUX D'IMPOSITION THÉORIQUE	31/12/2015	31/12/2014
Résultat avant impôt	229.319	175.544
Taux d'imposition en Belgique	33,99%	33,99%
Charge d'impôt théorique à payer	77.946	59.667
Ajustements:		
Régime fiscal spécifique au GRD		(30.723)
Résultat IFRS non taxable		(28.945)
Impôt sur les dépenses non admises	3.074	(1.986)
Emploi intérêts notionnels	(4.333)	
Charge d'impôt différé relatif à la reconnaissance ou la reprise de différences temporaires	2.549	
Produit d'impôt différé relatif à la reconnaissance ou la reprise de différences temporaires	(607)	
Taxes relatives aux intérêts perçus	243	5.903
Taxes relatives aux dividendes déclarés	949	1.368
Impact sur l'impôt différé résultant du changement de statut fiscal du GRD		174
	1.875	(54.209)
Taxes relatives à la période précédente	383	378
TOTAL DE LA CHARGE D'IMPÔT RELATIVE À LA PÉRIODE	80.204	5.837
TAUX EFFECTIF MOYEN	34,97%	3,32%

(montants en k€)

**CHARGE D'IMPÔTS COMPTABILISÉE DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS
DU RÉSULTAT GLOBAL**

31/12/2015

31/12/2014

Charge d'impôt différé suite à une réévaluation d'immobilisations corporelles	0	297.802
Charge (Produit) d'impôt différé sur la juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie	(4.641)	(14.895)
Charge (Produit) d'impôt différé sur les régimes à prestations définies	29.050	(6.373)
TOTAL DE LA CHARGE D'IMPÔT DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	24.409	276.534

Suite au changement du statut fiscal d'ORES Assets à partir du 1^{er} janvier 2015 et son assujettissement à l'impôt des sociétés, les différences temporelles sur des actifs ou passifs dont les mouvements sont comptabilisés en autres éléments du résultat global ont également été enregistrées dans cette rubrique tel que prescrit par la norme IAS 12 - Impôts sur les revenus (voir à ce sujet le rapport annuel IFRS 2014 pour de plus amples détails).

Ceci est notamment le cas des swaps de couverture en cours à fin 2015, sur lesquels une variation à la baisse de l'actif d'impôt différé comptabilisé fin 2015 a entraîné la comptabilisation d'un impôt différé de 4,6 M€ lié à l'évolution favorable de la juste valeur des swaps à fin 2015 (voir à ce sujet la note 27). Un produit d'impôt différé de 29,1 M€ est, quant à lui, lié à l'application d'IFRIC 14 qui nous oblige à limiter nos actifs de couverture aux engagements calculés sur la durée moyenne restante de ceux-ci, générant dès lors une augmentation de notre provision pour avantage au personnel (voir à ce sujet la note 22).

Concernant la charge d'impôt différé de 297,8 M€ enregistrée fin 2014 en autres éléments du résultat global, elle concernait une réévaluation de l'actif régulé comptabilisée en 2001 et 2002 dont la valeur résiduelle au 31 décembre 2014 était de 876 M€ dans les comptes d'ORES Assets (voir à ce sujet les méthodes comptables au point A.6.).

Tel que prescrit par IAS 12 – Impôts sur les revenus, la variation d'un passif d'impôt différé liée à une réévaluation d'immobilisés doit être enregistrée dans le compte de résultats consolidé du Groupe, ce qui a été effectué en 2015 pour un montant de 6,9 M€.

En accord avec la norme IAS 8, l'année 2014 a été retraitée au niveau des impôts différés afin de tenir compte d'un ajustement relatif au passif d'impôt différé sur la réévaluation de l'actif régulé. Ceci a conduit à devoir comptabiliser sur l'année 2014 une charge d'impôt différé supplémentaire de 92,5 M€ (voir à ce sujet la note relative aux ajustements opérés sur 2014).

NOTE 24 B - IMPÔT DIFFÉRÉ

(montants en k€)

VUE D'ENSEMBLE DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ PAR NATURE DE DIFFÉRENCE TEMPORELLE	Actifs		Passifs		
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014 Retraité	31/12/2014
Immobilisations incorporelles			(2.290)	(2.522)	(2.522)
Immobilisations corporelles			(74.856)	(63.909)	(63.909)
Immobilisations corporelles - Réévaluation			(290.876)	(297.802)	(205.327)
Participations dans des entreprises associées			0	(1)	(1)
Créances commerciales et autres créances			0	(3.651)	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie			(59)	0	0
Autres actifs courants	23.123	27.794			
Provisions pour avantages au personnel	60.569	50.013			
Autres provisions			(2.900)	(344)	(344)
Autres passifs non courants	9.187	13.747			
Autres dettes			(28)	(261)	(261)
Autres passifs courants	459	228		0	0
Total des différences temporaires	93.338	91.782	(371.009)	(368.490)	(272.364)
Actifs (passifs) d'impôts différés	93.338	91.782	(371.009)	(368.490)	(272.364)
Compensation (6)	(93.338)	(91.782)	93.338	91.782	91.782
TOTAL, NET	0	0	(277.671)	(276.708)	(180.582)

VUE D'ENSEMBLE DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ PAR NATURE DE DIFFÉRENCE TEMPORELLE	Net		
	31/12/2015	31/12/2014 Retraité	31/12/2014
Immobilisations incorporelles	(2.290)	(2.522)	(2.522)
Immobilisations corporelles	(74.856)	(63.909)	(63.909)
Immobilisations corporelles - Réévaluation	(290.876)	(297.802)	(205.327)
Participations dans des entreprises associées	0	(1)	(1)
Créances commerciales et autres créances	0	(3.651)	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(59)	0	0
Autres actifs courants	23.123	27.794	27.794
Provisions pour avantages au personnel	60.569	50.013	50.013
Autres provisions	(2.900)	(344)	(344)
Autres passifs non courants	9.187	13.747	13.747
Autres dettes	(28)	(261)	(261)
Autres passifs courants	459	228	228
Total des différences temporaires	(277.671)	(276.708)	(180.582)
Actifs (passifs) d'impôts différés	(277.671)	(276.708)	(180.582)
Compensation (6)	0	0	0
TOTAL, NET	(277.671)	(276.708)	(180.582)

⁽⁶⁾ Selon IAS 12 - Impôt sur les revenus, les actifs et passifs d'impôts différés doivent, sous certaines conditions, être compensés lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale.

(montants en k€)

MOUVEMENTS ENREGISTRÉS DANS LES COMPTES D'IMPÔT DIFFÉRÉ	BALANCE D'OUVERTURE	BALANCE D'OUVERTURE - Retraité	RECONNUS EN COMPTE DE RÉSULTATS	RECONNUS EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	RECONNUS DIRECTEMENT EN FONDS PROPRES	BALANCE DE CLÔTURE
<i>Différences Temporaires</i>						
Immobilisations incorporelles	(2.522)	(2.522)	232			(2.290)
Immobilisations corporelles	(63.909)	(63.909)	(10.947)			(74.856)
Immobilisations corporelles - Réévaluation	(205.327)	(297.802)	6.926			(290.876)
Participations dans des entreprises associées	(1)	(1)	1			0
Créances commerciales et autres créances	0	(3.651)	3.651			0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0	0	(59)			(59)
Autres actifs courants	27.794	27.794	(4.671)			23.123
Provisions pour avantages au personnel	50.013	50.013	(18.494)	29.050		60.569
Autres provisions	(344)	(344)	(2.556)			(2.900)
Autres passifs non courants	13.747	13.747		(4.560)		9.187
Autres dettes	(261)	(261)	233			(28)
Autres passifs courants	228	228	312	(81)		459
	(180.582)	(276.708)	(25.372)	24.409	0	(277.671)
<i>Crédits d'impôt et pertes fiscales reportées</i>						
Crédits d'impôt						0
Pertes fiscales reportées						0
	0		0	0	0	0
TOTAL DES MOUVEMENTS, NET	(180.582)	(276.708)	(25.372)	24.409	0	(277.671)

IMPÔT DIFFÉRÉ RECONNUS DANS L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31/12/2015

31/12/2014
Retraité

31/12/2014

Impôt différé actif			
Impôt différé passif	(277.671)	(276.708)	(180.582)
	(277.671)	(276.708)	(180.582)

NOTE 25 - FILIALES

RÉSUMÉ DES FILIALES	PAYS DE CONSTITUTION	POURCENTAGE DE CAPITAL DÉTENU	POURCENTAGE DE DROITS DE VOTE DÉTENUS	DATE DE REPORTING	ACTIVITÉ PRINCIPALE
ORES scrl	Belgique	99,68%	99,68%	Décembre	Opérateur des réseaux d'énergie

L'actionnariat d'ORES scrl se compose de la manière suivante

	% DÉTENTION	NOMBRE DE PARTS
ORES Assets	99,68%	2452
RESA	0,04%	1
IPF IDEFIN	0,04%	1
IPF IPFH	0,04%	1
IPF FINEST	0,04%	1
IPF SOFILUX	0,04%	1
IPF FINIMO	0,04%	1
IPF SEDIFIN	0,04%	1
IPF IEG	0,04%	1
	100,00%	2.460

En 2013, ORES Assets a vendu 7 parts sociales d'ORES scrl aux intercommunales pures de financement (IPF) ainsi qu'une part sociale à RESA (anciennement Tecteo). Ceci a eu comme conséquence la comptabilisation d'une participation de 31 k€ ne donnant pas le contrôle dans les comptes consolidés IFRS.

Il n'y a pas d'entités pour lesquelles plus de 50% des droits de vote sont détenus mais qui ne sont pas consolidées.

Il n'y a pas d'entités pour lesquelles moins de 50 % des droits de vote sont détenus et qui sont consolidées.

Il n'y a pas de restrictions significatives sur la capacité des filiales de transférer des fonds à la société mère sous la forme de dividendes en espèces ou de remboursements de prêts et avances.

NOTE 26 - PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

RÉSUMÉ DES ENTREPRISES ASSOCIÉES	PAYS DE CONSTITUTION	POURCENTAGE DE CAPITAL DÉTENU	POURCENTAGE DE DROITS DE VOTE DÉTENUS	JUSTE VALEUR DE LA PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES (7)	ACTIVITÉ PRINCIPALE
Index'is	Belgique	30%	30%	N/A	Support IT en matière de relevé des compteurs pour le groupe ORES et le groupe économique EANDIS. La participation a été vendue début 2016 (voir ci-dessous)
Atrias	Belgique	16,67% (8)	16,67% (8)	N/A	Support IT en matière de relevé des compteurs pour le groupe ORES et les autres GRD belges

⁽⁷⁾ Pour lesquelles il existe des prix cotés publiés.

⁽⁸⁾ Le pourcentage de capital et de droit de vote détenus dans Atrias était de 25% en 2011.

Le Groupe a une influence significative sur la société Atrias de par sa présence au Conseil d'administration mais aussi par le fait que la prise de décision concernant les investissements et les budgets se font à l'unanimité. En cas de blocage, la majorité des trois quarts est requise.

Concernant la société Index'is, suite à l'accord de vente de la participation signé en 2015 avec Eandis, la participation évaluée

à sa juste valeur (986 k€) a été reclassée de la rubrique " participation dans des entreprises associées " à la rubrique " Actifs détenus en vue de la vente " dans les comptes consolidés IFRS au 31 décembre 2015. Cette vente a eu lieu début 2016 sans gain ni perte de valeur pour le Groupe (voir à ce sujet la note 32 sur les actifs détenus en vue de la vente).

MOUVEMENTS DANS LES PARTICIPATIONS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES	31/12/2015	31/12/2014
Solde au 1 ^{er} janvier	989	989
Acquisition de participations		
Cession de la participation Index'is	(-986)	
Solde au 31 décembre	3	989
Goodwill inclus dans la valeur comptable des participations dans les entreprises associées	0	0

(montants en k€)

INFORMATION FINANCIÈRE RÉSUMÉE	INDEX'IS		ATRIAS		TOTAL	
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014
Ventes et autres produits opérationnels		23.294	9.610	5.823	9.610	29.117
Profit (perte) avant intérêts et impôts		40	113	55	113	95
Résultat financier		(15)	(60)	(22)	(60)	(37)
Profit (perte) avant impôts		25	53	33	53	58
Imposition		(25)	(53)	(33)	(53)	(58)
Profit (perte) pour l'exercice	0	0	0	0	0	0
Quote-part du profit (perte) des entreprises associées revenant au Groupe						
Actifs non courants		2.269	17.592	5.147	17.592	7.416
Actifs courants		8.125	7.940	7.451	7.940	15.576
Total des actifs	0	10.394	25.532	12.598	25.532	22.992
Passifs non courants					0	0
Passifs courants		7.107	25.514	12.580	25.514	19.687
Total des passifs	0	7.107	25.514	12.580	25.514	19.687
Actifs nets	0	3.287	18	18	18	3.305
Quote-part de l'actif net des entreprises associées revenant au Groupe	0	986	3	3	3	989
Prêts accordés par des compagnies du Groupe aux entreprises associées		1.020	4.023	1.652	4.023	2.672

NOTE 27 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La hiérarchie utilisée pour déterminer la juste valeur des instruments financiers par technique d'évaluation est la suivante :

- Niveau 1 - Prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques
- Niveau 2 - Données autres que les prix cotés visés au

niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix)

- Niveau 3 - Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données de marché observables (données d'entrée non observables)

(montants en k€)

31/12/2015

ANALYSE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR NIVEAU HIÉRARCHIQUE DE JUSTE VALEUR

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TOTAL JUSTE VALEUR
Actifs financiers				
Instruments de capitaux propres non cotés		841		841
Créances commerciales		170.588		170.588
Autres créances		45.882		45.882
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	0	217.311	0	217.311
Passifs financiers				
Dettes commerciales		152.403		152.403
Autres dettes		51.085		51.085
Swaps de taux d'intérêt		31.168		31.168
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	0	233.656	0	233.656

(montants en k€)

31/12/2014 - Retraité

ANALYSE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR NIVEAU HIÉRARCHIQUE DE JUSTE VALEUR

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TOTAL JUSTE VALEUR
Actifs financiers				
Instruments de capitaux propres non cotés		841		841
Créances commerciales		168.881		168.881
Autres créances		49.215		49.215
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	0	218.937	0	218.937
Passifs financiers				
Dettes commerciales		144.204		144.204
Autres dettes		61.900		61.900
Swaps de taux d'intérêt		43.823		43.823
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	0	249.927	0	249.927

Description des méthodes utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des instruments dérivés

- Pour les instruments financiers dérivés :

La juste valeur est déterminée sur base des flux futurs estimés en fonction des courbes de taux d'intérêt.

- Pour les créances et dettes commerciales ainsi que les autres créances et dettes :

La juste valeur est présumée égale à leur valeur comptable.

Nous vous renvoyons à la note 17 pour une analyse de l'évolution de la juste valeur des swaps.

NOTE 28 - INSTRUMENTS DÉRIVÉS

(montants en k€)

RÉSUMÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	Justes valeurs positives		Justes valeurs négatives	
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014
Instruments dérivés désignés dans des couvertures de flux de trésorerie				
Swaps de taux d'intérêt			30.168	45.694
	0	0	30.168	45.694
parmi lesquels: non courants			27.029	43.342
parmi lesquels: courants			3.139	2.352

DESCRIPTION DE LA POLITIQUE DE COUVERTURE AU SEIN DU GROUPE

Une modification des taux d'intérêt a un impact sur la hauteur des charges financières. Pour réduire ce risque au minimum, le Groupe applique une politique de financement qui cherche à atteindre un équilibre optimal entre taux d'intérêt fixes et variables. En outre, des instruments financiers de couverture sont utilisés pour couvrir les évolutions incertaines. La politique de financement tient compte de la différence de durée de vie des emprunts et des actifs. Ces trois points (taux d'intérêt, durée des emprunts et utilisation des produits dérivés de coutents d'ORES Assets et d'ORES scrl qui ont permis de fixer la politique financière nécessaire à la gestion active de la dette.

En vue de maîtriser le risque de taux, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des swaps de taux d'intérêt (taux variables vers taux fixes). Au sein du Groupe, la gestion de la dette et les données du marché sont suivies attentivement. Aucun instrument dérivé n'est utilisé à des fins spéculatives.

Malgré une nouvelle baisse du taux moyen Euribor en 2015, passant de 0,0148% à fin 2014 à -0,079% à fin 2015, l'évolution de la juste valeur des swaps reste favorable (+13,7 M€). Cela s'explique d'une part, par la diminution du montant notionnel total des swaps, en forte baisse (-238 M€) car adossés aux emprunts venant à échéance et qui ont fait l'objet d'un remboursement; ces swaps avaient une juste valeur négative de 3,4 M€ à fin 2014, et d'autre part, par le relèvement des taux long terme, réduisant l'intérêt du marché secondaire sur nos contrats de swaps et ayant pour conséquence une baisse de la juste de valeur de plusieurs swaps de notre portefeuille.

Dès lors, l'indemnité de remploi que devrait payer le Groupe pour sortir des contrats de swaps est moins élevée de 13,7 M€ par rapport au 31 décembre 2014, générant le gain enregistré au 31 décembre 2015.

NOTE 29 - PARTIES LIÉES

Les transactions reportées ci-dessous sont celles effectuées avec toutes les parties liées (à l'exception de celles avec les parties liées consolidées), incluant:

1) Les actionnaires majoritaires et toutes sociétés contrôlées directement ou indirectement par eux

2) Les actionnaires ayant une influence significative

3) Les sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation et les joint-ventures

4) Le personnel clé du Groupe

5) D'autres parties liées significatives.

31/12/2015	CRÉANCES		DETTES		GARANTIES PERSONNELLES ET RÉELLES	AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS SIGNIFICATIFS	ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL				
	À PLUS D'UN AN	ÉCHEANT DANS L'ANNÉE	À PLUS D'UN AN	ÉCHEANT DANS L'ANNÉE			CHIFFRE D'AFFAIRES	AUTRES REVENUS OPÉRATIONNELS	COÛT DES VENTES	AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES	PRODUITS FINANCIERS
Electrabel sa - Fournisseur Services IT				5.122						(3.167)	
Electrabel sa - Fournisseur Locations (ORES preneur)										(5.829)	
Electrabel sa - Fournisseur Assurance										(2.414)	
Electrabel sa - Fournisseur Achat d'électricité				8.520					(53.877)	(1.417)	
Electrabel sa - Client Redevance de transit		47.407					538.420				
Electrabel sa - Client Locations (ORES bailleur)		559						498			
Cofely - Fabricom sa Sous-traitance				1.361						(14.727)	
Index'is - Client Comptabilité		28						275			
Index'is - Fournisseur Service IT relevé compteurs				758						(5.995)	
Index'is Financement actionnaire											
Atrias Financement actionnaire	4.023										
Atrias - Client Comptabilité		13						128			
Atrias - Fournisseur Service IT - Projets				214						(1.672)	
Laborelec Consultance				23						(2.484)	
Contassur Ressources humaines				63						(302)	
GDF Suez Assurance				413						(1.408)	
N-Allo Call center				413						(6.477)	
IPFH Redevance de voirie									(13.252)		
Tractebel Consultance				54						54	
	4.023	48.007	0	16.942	0	0	538.420	902	(67.129)	(45.838)	0

31/12/2014

PARTIES LIÉES
type de relation

	CRÉANCES		DETTES		GARANTIES PERSONNELLES ET RÉELLES	AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS SIGNIFICATIFS	ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL				
	À PLUS D'UN AN	ÉCHEANT DANS L'ANNÉE	À PLUS D'UN AN	ÉCHEANT DANS L'ANNÉE			CHIFFRE D'AFFAIRES	AUTRES REVENUS OPÉRATIONNELS	COÛT DES VENTES	AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES	PRODUITS FINANCIERS
Electrabel sa - Fournisseur Services IT				163						(3.014)	
Electrabel sa - Fournisseur Locations (ORES preneur)										(69)	
Electrabel sa - Fournisseur Assurance				230						(4.473)	
Electrabel sa - Fournisseur Achat d'électricité				4.399					(44.381)	(1.988)	
Electrabel sa - Fournisseur Prestations diverses										(1.382)	
Electrabel sa - Client Redevance de transit		39.448					509.150	266			
Electrabel sa - Client Locations (ORES bailleur)		427						636			
Cofely - Fabricom sa Sous-traitance				607						(16.060)	
Index'is - Client Comptabilité		27						270			
Index'is - Fournisseur Service IT relevé compteurs				1.307						(8.803)	
Index'is Financement actionnaire	1.020					2.580					
Atrias Financement actionnaire	1.652					399					
Atrias - Client Comptabilité		13						128			
Atrias - Fournisseur Service IT - Projets				(504)						(1.317)	
Laborelec Consultance				574						(2.200)	
Contassur Ressources humaines				65						(245)	
GDF Suez Assurance										(261)	
N-Allo Call center				854						(6.192)	
IPFH Redevance de voirie									(14.435)		
Tractebel Consultance				18						(23)	
	2.672	39.915	0	7.713	0	2.979	509.150	1.300	(58.816)	(46.027)	0

Au niveau des emprunts bancaires, soulignons que les communes wallonnes ainsi que le partenaire privé ont garanti certains emprunts pour un montant total de 700M€, soit 35,15% de la dette bancaire totale à fin 2015 (contre 758,4M€, soit 39,73% de la dette bancaire totale en 2014).

AVANTAGES AU PERSONNEL DU PERSONNEL DE DIRECTION	31/12/2015	31/12/2014
Avantages à court terme	1.656	1.676
Avantages postérieurs à l'emploi		
Valeur actualisée de l'obligation de pension (régime à prestation définies)	3.235	3.104
Coût net de pension de la période	15	120
Autres avantages à long terme		
Valeur actualisée de l'obligation de pension (régime à prestation définies)	386	371
Coût net de pension de la période	12	12
	3.648	5.283

Le personnel de direction est composé des membres du Conseil d'administration d'ORES sclr et des membres du Comité de direction d'ORES sclr.

NOTE 30 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Impact financier estimé

NATURE	ETAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	RÉSULTAT GLOBAL
Dividendes proposés à l'Assemblée générale d'ORES Assets qui aura lieu en 2016	71.116	
	71.116	0

Un accord de coopération entre les trois Régions du pays est intervenu en date du 13 février 2014 prévoyant notamment que le droit applicable à chaque intercommunale interrégionale en matière d'organisation et de fonctionnement des intercommunales et de tutelle administrative est celui de la Région dont relèvent les personnes morales de droit public qui disposent ensemble de la plus grande part de l'actionnariat.

Suite à la loi spéciale du 6 janvier 2014 relative à la sixième réforme de l'État, le contrôle des tarifs de distribution d'électricité et de gaz a été transféré au 1^{er} juillet 2014 du régulateur fédéral aux régulateurs régionaux. Cela a pour conséquence que depuis le 1^{er} juillet 2014, les régulateurs compétents pour cette matière sont la Commission wallonne pour l'Énergie (ci-après la «CWaPE») en Wallonie et le Vlaamse Regulator van de Elektriciteits- en Gasmarkt (ci-après la «VREG») en Région flamande. Or, les méthodologies tarifaires arrêtées par les régulateurs régionaux sont fondamentalement différentes et il est imposé aux gestionnaires de réseau de distribution interrégionaux d'établir des états financiers distincts et des tarifs distincts pour les communes de chaque Région concernée.

S'en est suivi une réflexion entre opérateurs, gestionnaires de réseaux et communes concernées et d'aucuns sont arrivés à la conclusion qu'il serait opportun d'envisager une rationalisation territoriale sur la base régionale des intercommunales de distribution d'énergie auparavant bi-régionales.

En 2015, seule la commune de Frasnes-lez-Anvaing a délibéré en faveur de l'uniformisation de son territoire en ORES Assets. En conséquence de quoi, le Conseil d'administration, en séance du 16 décembre 2015, a arrêté un rapport circonstancié quant à la valorisation de l'apport découlant du transfert de Frasnes-lez-Anvaing et de son extension d'affiliation en ORES Assets pour l'entièreté de son territoire, auparavant partiellement desservi par Gaselwest. Ce transfert est effectif au 1^{er} janvier 2016.

D'autres communes flamandes et wallonnes sont concernées par les modifications légales et réglementaires et des discussions sont en-cours avec les représentants de ces communes pour effectuer le même type d'opération en 2016.

NOTE 31 - GESTION DES RISQUES FINANCIERS

1. RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque que le débiteur ne réponde pas à son obligation initiale qui est de rembourser un « crédit ». Ses composantes sont le risque de contrepartie, celui de liquidité, le risque lié à l'activité ou à la structure du demandeur, le risque sectoriel, le risque financier et enfin, le risque politique.

Le Groupe répond au risque de crédit de manière multiple. Au niveau de la trésorerie et des investissements, la trésorerie excédentaire du Groupe est placée soit auprès d'institutions financières, soit sous forme d'obligations de manière très diversifiée dans des sociétés répondant à des critères stricts de sélection.

Au niveau des créances commerciales, il convient de distinguer :

- les créances liées aux redevances de transit pour lesquelles le Groupe obtient des garanties bancaires et effectue des analyses de bilan avant de déterminer les conditions de paiement accordées
- les créances liées aux obligations de service public (livraison d'énergie) et aux travaux pour lesquelles le Groupe a fait appel à deux sociétés de recouvrement jusqu'au 30 juin 2015. Ensuite, un nouveau marché unique a été attribué dans le courant du deuxième semestre 2015

DÉTAIL DU RISQUE DE CRÉDIT MAXIMAL	(montants en k€)	
	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Créances Commerciales et autres créances	216.470	218.096
Actifs financiers disponibles à la vente	841	841
Actifs détenus en vue de la vente	11.176	0
Trésorerie et équivalent de trésorerie	108.910	128.001
	337.397	346.938

2. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à s'acquitter de ses obligations liées aux instruments financiers.

Le risque de liquidité est lié à la nécessité pour le Groupe d'obtenir les financements externes nécessaires, entre autres, à la réalisation de son programme d'investissements ainsi qu'au refinancement des dettes financières existantes.

La politique de financement s'appuie sur la couverture des besoins de financement de l'année en cours et le maintien d'une trésorerie excédentaire. Ce dernier point et la diversification des sources de financement permettent au Groupe de limiter le risque de liquidité.

En fonction des conditions de marché, le Groupe a mis en place une stratégie de financement qui permet de couvrir soit l'année en cours soit plusieurs exercices via entre autres l'émission d'emprunts obligataires de respectivement 350 M€ en octobre 2012 ou de 80 M€ en juillet 2014. Ce fut encore le cas début 2015 lorsque le Groupe a émis deux emprunts obligataires pour un montant total de 200 M€ qui ont permis de couvrir les besoins de financement de l'année. Le Groupe a également émis des billets de trésorerie à court terme.

Concernant le maintien des disponibilités, la trésorerie du Groupe s'élève à 109 M€ au 31 décembre 2015 (contre 128 M€ fin 2014) – voir note 14.

Le détail des emprunts contractés par le Groupe est quant à lui repris en note 16.

ANALYSE DE LA MATURITÉ (BASÉE SUR LES FLUX FINANCIERS FUTURS NON ACTUALISÉS)

31/12/2015	Montant comptabilisé	< 1 an	>1 et <3 ans	>3 et <5 ans	>5 et <15 ans	>15 ans	Sans échéance	Total
Créances commerciales et autres créances	216.470	216.470						216.470
Actifs financiers disponibles à la vente	841						841	841
Actifs détenus en vue de la vente	11.176	11.176						11.176
Trésorerie et équivalent de trésorerie	108.910	108.910						108.910
TOTAL actifs	337.397	336.556	0	0	0	0	841	337.397
Passifs financiers dérivés	30.168	12.089	12.487	5.042	612			30.230
Emprunts	1.991.689	217.249	341.470	465.863	1.052.740	405.820		2.483.142
Autres passifs financiers								0
Dettes commerciales et autres dettes	203.488	203.488						203.488
TOTAL passifs	2.225.345	432.826	353.957	470.905	1.053.352	405.820	0	2.716.860
TOTAL DU RISQUE DE LIQUIDITÉ	(1.887.948)	(96.270)	(353.957)	(470.905)	(1.053.352)	(405.820)	841	(2.379.463)

31/12/2014 - Retraité	Montant comptabilisé	< 1 an	>1 et <3 ans	>3 et <5 ans	>5 et <15 ans	>15 ans	Sans échéance	Total
Créances commerciales et autres créances	218.096	218.096						218.096
Actifs financiers disponibles à la vente	841						841	841
Trésorerie et équivalent de trésorerie	128.001	128.001						128.001
TOTAL actifs	346.938	346.097	0	0	0	0	841	346.938
Passifs financiers dérivés	43.823	15.773	18.341	8.457				42.571
Emprunts	1.909.077	220.301	349.398	314.276	1.256.405	126.641		2.267.021
Autres passifs financiers								0
Dettes commerciales et autres dettes	206.104	206.104						206.104
TOTAL passifs	2.159.004	442.177	367.739	322.733	1.256.405	126.641	0	2.515.696
TOTAL DU RISQUE DE LIQUIDITÉ	(1.812.065)	(96.080)	(367.739)	(322.733)	(1.256.405)	(126.641)	841	(2.168.758)

3. RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix de marché. Le risque de marché comprend trois types de risques :

- taux de change (risque de change) - non applicable pour le Groupe
- taux d'intérêt de marché (risque de taux d'intérêt)
- prix de marché (par exemple : prix des actions, prix des commodités) - non applicable pour le Groupe

Les activités du Groupe l'exposent essentiellement aux risques financiers liés aux fluctuations des taux d'intérêt. Toutefois, le risque de prix lié à la seule sicav encore détenue en portefeuille et classée en équivalents de trésorerie, est considéré comme négligeable.

RISQUE DU TAUX D'INTÉRÊT

Le Groupe a établi une politique de gestion du risque de taux qui s'appuie sur un équilibre entre les emprunts à taux fixes et les emprunts à taux variables. Pour gérer le risque de volatilité des taux d'intérêt, il a recours à l'utilisation de produits dérivés de couverture (swap, cap ou structure de taux) en fonction de la situation des marchés. La valeur de ces instruments est principalement fonction des fluctuations des taux d'intérêt. Le portefeuille est géré de manière centralisée au niveau du Groupe et l'ensemble des positions sont revues périodiquement.

Analyse de sensibilité

DESCRIPTION DE LA MÉTHODE ET DES HYPOTHÈSES PRISES POUR EFFECTUER NOTRE TEST DE SENSIBILITÉ

Le taux d'intérêt à utiliser avant les variations de marge se calculera comme suit :

Nous prenons les derniers taux constatés le dernier jour ouvrable de la période concernée (31/12) et nous calculons la moyenne des taux Euribor (Euribor 1, 3, 6, 12 mois) et des taux IRS (d'une durée de 1 an à 30 ans). Au 31 décembre 2015, le taux moyen Euribor est négatif de -0,08 % (0,15 % fin 2014) et le taux moyen des swaps est de 0,78 % (0,71 % fin 2014).

Sur base de ces moyennes obtenues, nous recalculons les flux financiers au 01/01/N+1.

Ensuite, nous simulons l'impact d'une hausse de 50 points de base du taux calculé ci-dessous. Nous faisons de même en simulant l'impact d'une baisse de 50 points de base de la courbe de taux calculée ci-dessus.

L'impact dans chacune des colonnes est mesuré à 2 niveaux :

1) Sur le résultat avant impôts (pour tous les produits) : cette colonne représente la différence entre les charges financières simulées par rapport aux charges financières calculées à la date de clôture suivant le taux moyen (positif = gain; négatif = perte)

2) Sur les fonds propres : cette colonne représente la différence entre la valeur comptable calculée à la date de clôture sur base du taux moyen par rapport à la valeur comptable simulée (capital restant dû ou market value - positif = gain; négatif = perte)

(montants en k€)

	+ 50 POINTS DE BASE		- 50 POINTS DE BASE	
	IMPACT SUR LE RÉSULTAT AVANT IMPÔT	IMPACT SUR LES FONDS PROPRES	IMPACT SUR LE RÉSULTAT AVANT IMPÔT	IMPACT SUR LES FONDS PROPRES
31/12/15				
Emprunt	(6.043)		3.832	
Swap	2.877	4.242	(2.821)	(5.118)
	(3.166)	4.242	1.011	(5.118)
31/12/14				
Emprunt	(5.277)		1.120	
Swap	3.429	8.242	(947)	(1.418)
	(1.848)	8.242	173	(1.418)

L'augmentation de 50 points de base ferait diminuer notre résultat avant impôt de 3,2 M€, mais augmenterait nos fonds propres de 4,2 M€. Tandis qu'une diminution de 50 points de base ferait augmenter notre résultat de 1 M€, mais aurait un impact négatif de 5,1 M€ sur nos fonds propres.

4. GESTION DU RISQUE SUR LE CAPITAL

Le capital social du Groupe représente le capital d'ORES Assets scrl. En 2012, il était représenté par les huit intercommunales mixtes wallonnes IDEG scrl, I.E.H. scrl, I.G.H. scrl, Interest scrl, Interlux scrl, Intermosane scrl, Sedilec scrl et Simogel scrl qui ont fusionné au 31 décembre 2013 et ont donné naissance à ORES Assets scrl. Cette fusion était effective d'un point de vue comptable avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013.

Le capital d'ORES Assets est composé d'une part fixe (intégralement souscrite et libérée, fixée à 148.800 €) et d'une part variable. La part fixe du capital est représentée par des parts A, la part variable par des parts R. Les parts A englobent le droit de vote et le droit aux dividendes, tandis que les parts R accordent à leur titulaire uniquement un droit à un dividende prioritaire, récupérable et plafonné, sans que le droit de vote y soit associé.

La décision d'augmenter ou de réduire la partie fixe du capital ressort de la compétence de l'Assemblée générale. La partie du capital variable varie en fonction de l'admission ou de l'exclusion d'associés et des autres augmentations ou réductions de capital variable. Le capital variable peut être augmenté ou réduit par décision du Conseil d'administration et ne requiert pas de modification des statuts mais le remboursement de parts A et R requiert une décision de l'assemblée générale. En cas d'augmentation de capital, les parts sociales nouvelles seront offertes en souscription aux associés, proportionnellement à la quote-part qu'ils détiennent dans le capital social.

Une intercommunale doit compter au moins deux communes parmi ses associés. Peuvent également être associées d'une intercommunale toute autre personne morale de droit public ainsi que des personnes morales de droit privé.

ORES Assets est une intercommunale dite « mixte » étant donné que son capital est détenu pour partie par des communes situées, à l'exception d'une seule, en Wallonie (directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une intercommunale pure de financement) et pour le solde par un partenaire privé (actuellement Electrabel). Les parts A sont détenues à 75% par des communes et 7 intercommunales pures de financement et à 25% par Electrabel, les parts R étant exclusivement détenues par les intercommunales pures de financement et des communes.

En résumé, l'actionnariat du Groupe, au niveau des parts A, se répartit comme suit :

Communes et intercommunales pures de financement	75%
Partenaire privé (Electrabel sa):	25%

Signalons qu'en 2015, un accord a été conclu entre les sept intercommunales pures de financement (représentées par Intermixt) et Electrabel prévoyant la sortie du partenaire privé au 31 décembre 2016 au lieu de 2019 comme prévu initialement.

L'environnement réglementaire dans lequel le Groupe évolue est décrit à la note 3.A.15 des méthodes comptables. Le pourcentage de rendement de la marge équitable déterminé par la régulation dépend notamment du ratio entre les fonds propres d'ORES Assets et l'actif régulé (aussi appelé RAB, Regulated Asset Base). Dans sa gestion du capital, il est mentionné dans les statuts d'ORES Assets de tenir compte d'un ratio de 33% de fonds propres par rapport à la RAB. Un ratio de 30% des fonds propres par rapport au total bilantaire est également stipulé dans les statuts d'ORES Assets.

NOTE 32 - ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Les actifs détenus en vue de la vente concernent d'une part, la participation détenue sur Index'is d'un montant de 1 M€ et d'autre part, à la commune de Fourons (10,2M€).

VENTE DES PARTS D'INDEX'IS

Le 12 mars 2015, le Conseil d'administration d'Index'is a pris la décision d'intégrer Index'is dans la société Eandis cvba à compter du 1^{er} janvier 2016. Il est prévu qu'au terme de cette opération, la société Index'is sera dissoute sans liquidation et que l'intégralité de son patrimoine sera transférée à Eandis. La méthode utilisée pour déterminer le rapport d'échange est basée sur l'actif net des deux sociétés à fin 2014.

Cette opération s'est concrétisée le 22 décembre 2015 lors de l'Assemblée générale extraordinaire d'Index'is dans laquelle il a été approuvé la fusion par absorption de la société Index'is par Eandis avec prise d'effet comptable au 1^{er} janvier 2016. Il a également été approuvé la dissolution sans liquidation de la société Index'is à compter du 31 décembre 2015 minuit.

Suite à cette décision, la participation d'Index'is évaluée à sa juste valeur (1 M€) a été reclassée de la rubrique "Participation dans des entreprises associées" à la rubrique "Actifs détenus en vue de la vente" dans les comptes consolidés IFRS au 31 décembre 2015. Aucune plus ou moins-value ne sera enregistrée par le groupe ORES au terme de cette opération vu que l'actif net de la société a servi de base pour déterminer la valeur des actions de la société Index'is.

CESSION DE LA COMMUNE DE FOURONS

Comme mentionné à la note 30 sur les événements post clôture, la loi spéciale du 6 janvier 2014 relative à la sixième réforme de l'État a transféré au 1^{er} juillet 2014 le contrôle des tarifs de distribution d'électricité et de gaz du régulateur fédéral aux régulateurs régionaux.

Cela a pour conséquence que depuis le 1^{er} juillet 2014, les régulateurs compétents pour cette matière sont la Commission wallonne pour l'Énergie (ci-après la «CWaPE»)

en Wallonie et le Vlaamse Regulator van de Elektriciteits- en Gasmarkt (ci-après la «VREG») en Région flamande. Or, les méthodologies tarifaires arrêtées par les régulateurs régionaux sont fondamentalement différentes et il est imposé aux gestionnaires de réseaux de distribution inter-régionaux d'établir des états financiers distincts et des tarifs distincts pour les communes de chaque Région concernée.

S'en est suivi une réflexion entre opérateurs, gestionnaires de réseaux et communes concernées et d'aucuns sont arrivés à la conclusion qu'il serait opportun d'envisager une rationalisation territoriale sur la base régionale des intercommunales de distribution d'énergie auparavant bi-régionales.

Le premier transfert intervenu est relatif à la commune de Fourons. Un accord de principe s'est en effet dégagé rapidement entre la commune de Fourons et les GRD quant à son au transfert d'ORES Assets vers Inter-Energa et Infrac Limburg via une opération de scission partielle, en vue de son admission (à l'exclusion des autres communes associés d'ORES Assets). Cette opération de scission-absorption a été menée à bien en décembre 2015. Le transfert effectif du territoire de Fourons a eu lieu le 1^{er} janvier 2016.

Suite à cette décision, tous les actifs liés à la commune de Fourons, évalués à la juste valeur, ont été reclassés en «actifs détenus en vue de la vente» pour un montant de 10,2 M€. Il s'agit pour la majorité des immobilisations corporelles, constituées du réseau et évaluées à 7,1 M€. Le reste des actifs transférés correspond principalement aux soldes tarifaires à récupérer pour 2 M€.

Dans le même temps, tous les passifs liés à la commune de Fourons ont également été reclassés en «passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente». Il s'agit principalement d'autres dettes, constituées du compte-courant à rembourser à ORES Assets pour un montant de 8,7 M€.

Suite à cette cession au 1^{er} janvier 2016, une moins-value de 0,4 M€ a été enregistrée, essentiellement sur la valeur comptable IFRS des immobilisés; ceux-ci ayant été valorisés, lors de la cession, à leur valeur comptable établie selon les normes belges.

(montants en €)

ACTIF	31/12/2015
ACTIFS NON COURANTS	8.122
Goodwill	
Immobilisations incorporelles	
Immobilisations corporelles	7.135
Participations dans des entreprises associées	986
Autres actifs non courants	1
ACTIFS COURANTS	1.087
Stocks	
Créances commerciales	270
Autres créances	75
Actifs d'impôt courant	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	
Autres actifs courants	741
TOTAL ACTIF HORS CRÉANCES TARIFAIRES	9.209
Créances tarifaires	1.967
ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE	11.176
PASSIF	
CAPITAUX PROPRES	0
Capital	
Résultats reportés	
Autres réserves	
Participations ne donnant pas le contrôle	
PASSIFS NON COURANTS	0
Emprunts	
Provisions pour avantages au personnel	
Autres provisions	
Autres passifs non courants	
PASSIFS COURANTS	8.792
Emprunts	
Dettes commerciales	60
Autres dettes	8.731
Passifs d'impôt courant	
Autres passifs courants	
TOTAL PASSIF HORS DETTES TARIFAIRES	8.792
Dettes tarifaires	27
PASSIFS LIÉS AUX ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE	8.818
ACTIF NET DES ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE	2.358
	Dont:
Vente d'une participation anciennement mise en équivalence (Index'is) =	986
Cession d'une branche d'activité (Fourons) =	1.372

III. MÉTHODES COMPTABLES DU GROUPE ORES

A. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables utilisées par le Groupe dans la préparation de ses états financiers consolidés sont décrites ci-dessous.

A.1. BASE DE PRÉPARATION

Déclaration de conformité

Les comptes consolidés comprennent les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2015. Les états financiers consolidés du Groupe ont été préparés conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les états financiers consolidés ont été établis en suivant la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur.

Devise fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont libellés en milliers d'euros, l'euro est la monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique dans lequel le Groupe opère) utilisée au sein du Groupe.

A.2. NORMES ET INTERPRÉTATIONS NOUVELLES, RÉVISÉES ET AMENDÉES

Le Groupe a appliqué les normes et les interprétations applicables à la période clôturée au 31 décembre 2015.

Normes et interprétations nouvelles applicables pour la période annuelle ouverte à compter du 1^{er} janvier 2015

- IFRIC 21 – Taxes prélevées par une autorité publique (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 17 juin 2014);
- Améliorations aux IFRS (2011-2013) (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2015).

Normes et interprétations émises, mais pas encore applicables pour la période annuelle ouverte à compter du 1^{er} janvier 2015

- IFRS 9 Instruments financiers et les amendements liés (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018, mais non encore adoptée au niveau européen);
- IFRS 14 Comptes de report réglementaire (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016, mais non encore adoptée au niveau européen);
- IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients (applicable pour les périodes

annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018, mais non encore adoptée au niveau européen);

- Améliorations aux IFRS (2010-2012) (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} février 2015);
- Améliorations aux IFRS (2012-2014) (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016, mais non encore adoptée au niveau européen);
- Amendements à IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 38 Immobilisations incorporelles - Éclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016, mais non encore adoptée au niveau européen);
- Amendements à IAS 19 Avantages au personnel – Cotisations des employés (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} février 2015);
- Amendements à IAS 27 États financiers consolidés et individuels - Méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016, mais non encore adoptée au niveau européen);
- Amendements à IAS 1 Présentation des états financiers – Initiative concernant les informations à fournir (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016, mais non encore adoptée au niveau européen);
- IFRS 16 Contrats de location (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019, mais non encore adoptée au niveau européen);
- Amendements à IAS 7 État des flux de trésorerie – Initiative concernant les informations à fournir (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2017, mais non encore adoptée au niveau européen);
- Amendements à IAS 12 Impôts sur le résultat – Comptabilisation d'actifs d'impôt différé pour des pertes non réalisées (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2017, mais non encore adoptée au niveau européen).

Le Groupe n'a anticipé l'application d'aucune nouvelle norme ou interprétation publiée mais non encore effective. À l'exception d'IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients et de IFRS 16 – Contrats de location, le Groupe n'attend pas d'impact significatif lors de l'application de ces nouvelles normes ou interprétations.

A.3. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Comme expliqué dans la note préliminaire, les huit intercommunales mixtes wallonnes ont fusionné au 31 décembre 2013 avec effet rétroactif au 01 janvier 2013 et ont donné naissance à ORES Assets scrl (ci après désigné « GRD » ou ORES Assets). ORES Assets est donc un gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité et de gaz (ci-après GRD) en Wallonie qui détient au 31 décembre 2015 le contrôle exclusif de son unique filiale ORES scrl. Pour l'établissement des états financiers consolidés du Groupe, ORES Assets a dès lors consolidé sa filiale par intégration globale.

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent l'ensemble des états financiers des entités qu'il contrôle (ses filiales). Selon IFRS 10, trois conditions cumulatives doivent être réunies pour détenir le contrôle sur une entité :

- Le Groupe a le pouvoir sur l'entité détenue ;
- Il est exposé, ou a des droits, sur des rendements variables à partir de son implication avec l'entité ;
- Il a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour affecter le montant du rendement de l'entité.

L'évaluation du type de contrôle est établie au cas par cas en conformité avec les normes IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12 et IAS 28.

Les filiales sont les entités contrôlées par le Groupe, et sont consolidées par intégration globale dès l'instant où l'existence du contrôle a été établie et ce jusqu'à ce que ce contrôle prenne fin.

Les entreprises associées sont les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, mais ne détient pas le contrôle. Elles sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence à partir de la date à laquelle l'influence notable a été établie et ce jusqu'à ce que cette influence notable prenne fin.

La coentreprise est une entité séparée sur laquelle les parties qui détiennent le contrôle conjoint de cette entité ont des droits sur l'actif net de l'entité. Elles sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence à partir de la date à laquelle le contrôle conjoint a été établi et ce jusqu'à ce que ce contrôle conjoint prenne fin.

Les soldes et transactions intragroupes, ainsi que tout bénéfice résultant de transactions intragroupes, sont intégralement éliminés lors du processus de consolidation pour la préparation des états financiers consolidés.

A.4. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET GOODWILL

Lorsque le Groupe prend le contrôle d'un ensemble intégré d'activités et d'actifs répondant à la définition d'une entreprise conformément à IFRS 3 – Regroupements d'entreprises, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Le goodwill représente la différence entre le coût d'acquisition majoré des intérêts minoritaires éventuels et la juste valeur de l'actif net acquis. Le good-

will est affecté aux unités génératrices de trésorerie et n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture.

A.5. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées si et seulement s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront au Groupe et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles sont initialement évaluées à leur coût. Le coût d'une immobilisation incorporelle générée en interne est égal à la somme des dépenses encourues à partir de la date à laquelle cette immobilisation incorporelle satisfait aux critères de comptabilisation selon IAS 38.

Le coût d'une immobilisation incorporelle générée en interne comprend tous les coûts directement attribuables nécessaires pour créer, produire et préparer l'immobilisation pour qu'elle puisse être exploitée de la manière prévue par la direction. Si une immobilisation incorporelle est acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprises conformément à IFRS 3, le coût de cette immobilisation incorporelle est sa juste valeur à la date d'acquisition.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'immobilisation.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle débute lorsque l'actif est opérationnel de la manière prévue par la direction.

	DURÉE D'UTILITÉ
Logiciels informatiques	5 ans
Développement	5 ans

Les licences de logiciel acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur cumulées. Les logiciels développés en interne sont comptabilisés à leur coût majoré des frais de développement s'ils rencontrent les critères requis par IAS 38.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont encourus. Les frais de développement sont comptabilisés à l'actif dès lors que les critères de reconnaissance d'une immobilisation incorporelle définis par IAS 38 sont remplis. L'immobilisation incorporelle provenant de l'activité de développement est ensuite amortie de manière linéaire sur sa durée d'utilité et diminuée des pertes de valeur éventuelles.

A.6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En règle générale, le Groupe est propriétaire des immobilisations corporelles, qui comprennent les installations du réseau, les bâtiments, les terrains, le matériel roulant (charroi), le mobilier et l'outillage.

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées en tant qu'actifs à leur coût d'acquisition ou de production si, et seulement s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront au Groupe et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Le coût d'une immobilisation corporelle comprend son prix d'achat ou de production, tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état opérationnelle, ainsi que l'estimation initiale des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située, le cas échéant.

Les interventions de la clientèle liées aux raccordements sur le réseau ne sont pas portées en déduction de la valeur des immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent mais sont reprises dans le chiffre d'affaires en application de l'interprétation IFRIC 18 – Transferts d'actifs provenant de clients.

Après leur comptabilisation initiale au coût historique, les immobilisations corporelles détenues par le Groupe sont amorties sur base de la méthode linéaire et figurent au bilan à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. L'amortissement d'une immobilisation corporelle débute lorsque l'immobilisation se trouve à l'endroit et dans l'état nécessaire pour pouvoir l'exploiter de la manière prévue par la direction. Les composantes d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif et présentant des durées d'utilité différentes sont comptabilisées de manière distincte. Les terrains ne sont pas amortis.

À chaque date de clôture, le Groupe procède aux désaffectations des immobilisations corporelles qui ne sont plus en service. La valeur comptable des immobilisations corporelles désaffectées est alors décomptabilisée.

Depuis 2003, les intercommunales actives dans les marchés de l'électricité et du gaz naturel ont vu leurs activités se recentrer, au rythme de la libéralisation de ces marchés, essentiellement sur la fonction de gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité et de gaz, activité monopolistique pour laquelle il existe un cadre réglementaire composé notamment des méthodologies tarifaires. Les gestionnaires de réseaux de distribution mixtes d'électricité et de gaz (qui deviendront en 2013 ORES Assets scrl) disposant d'un inventaire technique permettant de justifier la valeur des immobilisations corporelles ont pu établir la valeur initiale des capitaux investis au 31 décembre 2001 / 31 décembre 2002 sur la base de la valeur économique de cet inventaire. Les valeurs initiales ont été formellement approuvées par le régulateur compétent puis confirmées en 2007 sur base des valeurs au 31 décembre 2005 pour l'électricité et au 31 décembre 2006 pour le gaz naturel. La plus-value comptabilisée est la différence entre la valeur de l'IRAB telle qu'ainsi approuvée par le régulateur et la valeur comptable des immobilisations corporelles à ces mêmes dates.

La valeur de l'actif régulé est déterminante dans le calcul de la marge équitable attribuée au GRD pour un

exercice donné, et partant des tarifs applicables à une période réglementaire donnée. Une description complète du mécanisme de régulation est fournie au chapitre A.15 ci-dessous.

Les taux d'amortissement utilisés par le Groupe ont été définis dans les décisions du 16 août 2014 relatives aux méthodologies tarifaires transitoires gaz et électricité 2015-2016. Ces taux reflètent une bonne estimation de la durée d'utilité des immobilisations corporelles pour le secteur dans lequel le Groupe évolue. La valeur résiduelle est toujours présumée nulle à la fin de la durée d'utilité d'une immobilisation corporelle. Le tableau suivant reprend le détail des taux d'amortissement :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	TAUX D'AMORTISSEMENT
Terrains	0%
Bâtiments industriels	3% (33 ans)
Bâtiments administratifs	2% (50 ans)
Conduites de gaz	2% (50 ans)
Câbles	2% (50 ans)
Lignes	2% (50 ans)
Réseau signalisation gaine câble fibres optiques	4% (25 ans)
Postes et cabines (équipement haute tension et basse tension)	3% (33 ans)
Raccordements – transformations	3% (33 ans)
Raccordements – lignes et câbles	2% (50 ans)
Appareillage de mesure	3% (33 ans)
Compteurs électroniques, compteurs à budget	10% (10 ans)
Compteurs électriques basse tension Smart	6,67% (15 ans)
Commande à distance, équipement labo et dispatching	10% (10 ans)
Télétransmission et fibres optiques	10% (10 ans)
Mobilier et outillage	10% (10 ans)
Matériel roulant	20% (5 ans)
Équipement administratif (matériel informatique)	33% (3 ans)

A.7. DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

À chaque date de clôture, le Groupe évalue s'il existe un quelconque indice qu'un actif puisse avoir subi une perte de valeur. Si l'existence de tels indices est avérée, le Groupe estime alors la valeur recouvrable de l'actif. Un actif est déprécié lorsque sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, le Groupe évalue la valeur recouvrable au niveau de l'UGT à laquelle l'actif appartient.

Les unités génératrices de trésorerie sont définies comme des ensembles d'actifs générant des flux de trésorerie largement indépendants des autres ensembles d'actifs. Vu que le Groupe est organisé en huit secteurs opérationnels avec une distinction entre les énergies électricité et gaz au sein de ceux-ci, le Groupe a défini ces UGT comme étant les actifs et passifs d'un secteur opérationnel pour une énergie donnée (électricité ou gaz).

Le Groupe teste annuellement la dépréciation du goodwill. Dans ce cadre, le goodwill a été alloué aux UGT de manière cohérente avec la clé de répartition des frais exposés par la société ORES scrl entre les secteurs par énergie (basée sur les points de raccordements ou EAN).

Le Groupe apprécie à chaque date de reporting s'il existe une indication qu'une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures pour un actif autre qu'un goodwill est susceptible de ne plus exister ou d'avoir diminué. S'il existe une telle indication, le Groupe estime la valeur recouvrable de l'actif. La nouvelle valeur comptable de cet actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur, ne peut pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. Les pertes de valeur actées sur le goodwill ne sont jamais reprises.

A.8. CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Tous les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple. Les contrats n'ayant pas la forme légale d'un contrat de location sont analysés en référence à IFRIC 4 – Déterminer si un accord contient un contrat de location afin de déterminer s'ils contiennent un contrat de location à comptabiliser selon IAS 17 – Contrats de location.

Contrats de location-financement

Les actifs détenus par le Groupe en vertu des contrats de location-financement sont comptabilisés à l'actif et au passif de l'état de la situation financière pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les actifs détenus en location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité attendue sur la même base que les actifs en propriété ou, si plus court, sur la durée de location.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre les charges d'intérêts d'une part, et l'amortissement de la dette de location-financement, d'autre part.

Les actifs détenus par le Groupe et loués à des tiers en vertu de contrats de location-financement sont décomptabilisés et une créance de location-financement est reconnue à l'actif du bilan pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location. La comptabilisation des produits financiers s'effectue sur base d'une formule traduisant un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours d'investissement net du bailleur dans le contrat de location-financement.

Contrats de location simple

Les actifs loués par le Groupe en vertu de contrats de location simple ne sont pas comptabilisés au bilan. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges, dans la période au cours de laquelle ils sont engagés, sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location, à moins qu'une autre base systématique soit plus représentative de la façon dont les avantages économiques relatifs au bien loué s'échelonnent dans le temps.

Les actifs détenus par le Groupe et loués à des tiers en vertu de contrats de location simple sont présentés au bilan en immobilisations corporelles ou incorporelles. Les revenus locatifs sont comptabilisés en produits de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location. La méthode d'amortissement des actifs loués est cohérente avec la méthode normale d'amortissement applicable à des actifs similaires.

A.9. STOCKS

Les stocks sont valorisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, les coûts de transformation et les autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminuée des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. La valeur des stocks est généralement déterminée par application de la méthode du prix moyen pondéré.

A.10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers détenus par le Groupe sont comptabilisés et évalués en conformité avec IAS 32 et IAS 39. Le Groupe ne détient aucun instrument financier à des fins spéculatives. En effet, le Groupe ne s'engage dans des instruments financiers qu'à des fins de couverture économique.

A.10.1. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie disponible auprès des banques, la trésorerie en caisse ainsi que les dépôts ayant initialement une échéance de trois mois au maximum.

A.10.2. PRÊTS ET CRÉANCES

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif, et sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui correspond dans la plupart des cas à leur valeur nominale, majorée des coûts de transaction. Après leur comptabilisation initiale, ces actifs financiers sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des réductions pour pertes de valeur. Une réduction pour perte de valeur sur les créances est établie lorsqu'il y a des indications objectives que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus. Jusqu'au 31 décembre 2014, en règle générale et sauf si cela n'était pas justifié, les créances faisaient l'objet d'une réduction de valeur lorsqu'elles étaient échues depuis plus de 60 jours.

En 2015, la méthode de calcul des réductions de valeur a été modifiée. En effet, un système de palier a été mis en place afin de prendre en charge progressivement les réductions de valeur sur créances. Suite à cette modification de la méthode de calcul des réductions de valeur, les états financiers clôturés au 31 décembre 2014 ont été retraités en accord avec IAS 8 (voir à ce sujet la note préliminaire aux états financiers consolidés 2015).

Durant l'année 2015, un nouveau marché public a également été lancé de telle façon à permettre la récupération des créances pour fourniture d'énergie aux clients finaux ainsi que des créances pour travaux. Ce marché public prévoit un taux de recouvrement par l'attributaire. La quote-part de ces créances couvertes par une réduction de valeur est donc calculée déduction faite du pourcentage de récupération prévu.

Signalons qu'aucune réduction de valeur n'est constituée sur les créances « dégâts réseaux » de moins de deux ans ainsi que sur les créances ouvertes envers les communes.

Des profits ou des pertes sont comptabilisés en résultat lorsqu'un actif financier comptabilisé au coût amorti est décomptabilisé ou déprécié.

A.10.3. MÉTHODE DU TAUX D'INTÉRÊT EFFECTIF

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et d'affectation des produits financiers ou des charges financières au cours de la période considérée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

A.10.4. EMPRUNTS

Le Groupe se finance via des emprunts classiques et l'émission de billets de trésorerie ou d'emprunts obligataires. Les emprunts contractés par le Groupe constituent des passifs financiers qui sont initialement évalués à leur juste valeur, déduction faite des coûts de transaction. Ces passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti, calculé en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et diminué des remboursements du principal. La charge d'intérêt est comptabilisée selon le taux d'intérêt effectif. Les frais liés à l'émission de billets de trésorerie ou d'emprunts obligataires sont comptabilisés en déduction de la dette à la date d'émission et sont pris en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif de manière à reconstituer la dette.

A.10.5. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés, tels que des swaps de taux d'intérêt (à 5 et 10 ans) et des caps de taux d'intérêt, afin de couvrir son exposition au risque de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, de financement et d'investissement.

Le traitement comptable des instruments financiers dérivés dépend de leur qualification ou non en tant qu'instrument de couverture ainsi que du type de couverture. Initialement, les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé est conclu, et ultérieurement évalués à la juste valeur à la date de clôture. Les profits ou

les pertes découlant de l'application de la juste valeur sont immédiatement comptabilisés en résultat, à moins que le dérivé ne soit désigné comme instrument de couverture et qu'il rencontre les critères d'éligibilité à la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés comme des actifs financiers si leur valeur est positive, et comme des passifs financiers si leur valeur est négative. Les dérivés dont l'échéance est supérieure à 12 mois sont généralement repris dans le poste non-courant du bilan, tandis que les autres dérivés sont repris dans le poste courant du bilan.

A.10.6. COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Le Groupe applique la comptabilité de couverture de flux de trésorerie afin de couvrir son exposition aux variations de flux de trésorerie attribuables à un risque particulier lié à un actif ou un passif comptabilisé, un engagement ferme ou une transaction prévue hautement probable, pouvant avoir une influence sur le compte de résultats. Certains instruments financiers dérivés sont ainsi désignés comme instrument de couverture de flux de trésorerie. Dans ce cas, la comptabilité de couverture des variations de la juste valeur n'est pas appliquée. Le Groupe applique la comptabilité de couverture aux swaps de taux d'intérêt, tandis que les caps de taux d'intérêt ne font pas l'objet d'une désignation en tant qu'instrument de couverture dans une relation de comptabilité de couverture.

En conformité avec IAS 39, la relation de couverture doit être formellement désignée et documentée. La documentation doit notamment indiquer le lien entre la relation de couverture et la stratégie de gestion des risques financiers de l'entité, la relation attendue entre le risque et l'instrument de couverture, la position couverte, la nature du risque couvert, et la technique utilisée pour apprécier l'efficacité de la couverture. La relation de couverture doit également être hautement efficace dans la compensation des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie attribuables aux risques couverts et l'efficacité doit pouvoir être évaluée avec fiabilité. Pour être hautement efficace, les changements des flux de trésorerie de la position couverte qui découlent du risque couvert doivent être compensés par les changements des flux de trésorerie de l'instrument de couverture dans un intervalle de 80 % à 125 %.

Dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie, la variation de la valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global (les capitaux propres) pour la partie efficace de la couverture. La partie inefficace de la couverture est comptabilisée immédiatement dans le compte de résultats (y compris l'inefficacité dans l'intervalle de 80 % à 125 %).

La comptabilité de couverture prend fin dès lors que le Groupe annule la relation de couverture ou lorsque l'instrument de couverture arrive à maturité ou est vendu, résilié ou exercé, ou si la relation de couverture ne satisfait plus aux critères stricts de comptabilité de couverture. Tout profit cumulé ou toute perte cumulée dans les capitaux propres à cet instant continue d'être différé dans les capitaux propres et est comptabilisé en compte de résultats lorsque la transaction prévue est inscrite en résultats. Si la transaction prévue n'est plus susceptible de se réaliser, le profit cumulé ou la perte cumulée qui avait été différé en capitaux propres est immédiatement comptabilisé en résultats.

A.10.7. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les participations dans des sociétés qui ne sont pas consolidées ni comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur, et toute variation qui en résulte est comptabilisée immédiatement dans les autres éléments du résultat global. Dans le cas d'une perte de valeur, la perte cumulée en capitaux propres est recyclée en résultat. Si la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente n'est pas déterminable de façon fiable, l'évaluation au coût peut être utilisée. Cette dernière option est celle utilisée par le Groupe pour tous ses actifs financiers disponibles à la vente.

A.11. AVANTAGES DU PERSONNEL

Le Groupe a opté, en 2012, pour l'application anticipative de la norme IAS 19 révisée.

Le Groupe offre à ses employés divers avantages à court et long terme, ainsi que des avantages postérieurs à l'emploi, en accord avec la législation applicable en Belgique.

A.11.1. AVANTAGES À COURT TERME

Lorsqu'un membre du personnel a rendu des services au Groupe au cours d'une période comptable, le Groupe comptabilise le montant non actualisé des avantages à court terme en contrepartie des services au passif, après déduction du montant déjà payé (le cas échéant), et en charges (à moins qu'une autre norme IFRS n'impose ou n'autorise l'incorporation des prestations dans le coût d'un actif).

A.11.2. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les avantages postérieurs à l'emploi sont répartis en deux catégories, les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Les plans à cotisations définies sont évalués et comptabilisés selon la méthode de la « valeur intrinsèque ». Cette méthode consiste à calculer, à la date de clôture, pour chaque membre du plan séparément, la réserve minimum garantie (tenant compte du nouveau taux minimum prévu par la législation), et la réserve mathématique. La réserve garantie est égale au maximum entre la réserve minimum garantie et la réserve mathématique. Si la réserve garantie est plus élevée que la réserve mathématique, un déficit est constaté. Tout déficit doit être couvert par l'employeur et une provision adéquate doit être comptabilisée dans les états financiers consolidés.

Les cotisations versées en vertu des régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées comme une charge lorsque les employés ont rendu les services leur donnant droits à ces cotisations.

En ce qui concerne les régimes de retraite à prestations définies, le montant comptabilisé comme passif (actif) net au titre des prestations définies correspond à la différence entre la valeur actualisée de l'obligation et la juste valeur des actifs du régime.

Si l'évaluation de l'obligation nette résulte en un excédent pour le Groupe, l'actif comptabilisé pour cet excédent est limité à la valeur actualisée des remboursements disponibles ou des réductions de contributions futures versées au régime.

Le coût des prestations définies comprend les composantes suivantes : le coût des services et les intérêts nets sur le passif (l'actif) net, comptabilisé en résultat net (respectivement en frais de personnel pour le coût des services, et en charges (ou produits) financiers pour les intérêts nets), ainsi que les réévaluations du passif (de l'actif) net, comptabilisé en autres éléments du résultat global.

La valeur actualisée de l'obligation et le coût des services sont déterminés au moyen de la méthode des unités de crédits projetés et des évaluations actuarielles sont effectuées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

La méthode de calcul actuariel implique l'utilisation et la formulation par le Groupe d'hypothèses actuarielles comme le taux d'actualisation, l'augmentation des salaires et des coûts médicaux, la rotation du personnel et les tables de mortalité. Ces hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Le taux d'actualisation reflète les taux de rendement des obligations d'entreprise de haute qualité dont la durée correspond à la durée estimée des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

A.11.3. AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Le traitement comptable des autres avantages à long terme est similaire à celui des avantages postérieurs à l'emploi à l'exception du fait que les réévaluations du passif (actif) net sont comptabilisées en résultat net au lieu des autres éléments du résultat global.

Les calculs actuariels des obligations postérieures à l'emploi et des autres avantages à long terme sont effectués par des actuaires indépendants.

A.12. PROVISIONS

Une provision est comptabilisée dès lors que le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) à la date de clôture, résultant d'événements ou de transactions passées, qu'il est probable que cette obligation donnera lieu à une sortie de ressources et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation du montant nécessaire pour régler l'obligation. Les provisions dont l'échéance est supérieure à 12 mois sont actualisées dès lors que l'effet de l'actualisation est significatif. Les provisions prises par le Groupe concernent principalement les provisions liées aux litiges et les provisions liées aux risques d'assainissement de sites pollués.

Passifs environnementaux

Le Groupe examine régulièrement l'ensemble de ses risques environnementaux et des provisions correspondantes. Les principaux risques environnementaux sont liés à des sites présentant un certain seuil de pollution. Les montants des provisions prises pour couvrir ces risques sont basés sur la meilleure estimation des coûts encore à encourir, tant en termes d'études que d'assainissement des sites concernés, et ce à partir de valorisations réalisées par des experts indépendants. Le Groupe évalue ces provisions au mieux de sa connaissance des lois et des réglementations applicables en fonction de l'étendue de la pollution et des études d'impact environnemental encore à réaliser.

A.13. COÛTS D'EMPRUNT

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié (actif nécessitant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé) sont inclus dans le coût de cet actif. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en résultat dans la période au cours de laquelle ils sont encourus.

A.14. CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

Les charges financières comprennent les intérêts à payer sur les emprunts et les dettes financières calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, ainsi que l'augmentation des provisions suite à leur désactualisation due à leur évolution dans le temps.

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêt sur des placements, comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, ainsi que les dividendes, comptabilisés lorsque le droit du Groupe à percevoir le paiement est établi.

Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés détenus par le Groupe qui ne sont pas définis dans le cadre d'une relation de comptabilité de couverture sont présentées en charges ou en produits financiers.

A.15. COMPTABILISATION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

A.15.1. EVOLUTION DU CONTEXTE RÉGULATOIRE EN 2015

La CWaPE est depuis le 1^{er} juillet 2014 pleinement investie des compétences relatives au contrôle des tarifs de la distribution publique du gaz naturel et de l'électricité. L'exercice de ces compétences tarifaires implique principalement pour le régulateur wallon d'approuver ou modifier la méthodologie tarifaire ainsi que les tarifs de distribution ou encore de prendre les décisions relatives aux soldes réglementaires.

Pour les années 2015 et 2016, la CWaPE a souhaité instaurer une période « transitoire » au cours de laquelle les méthodologies tarifaires qu'elle définit s'inscrivent très largement dans la continuité des méthodologies tarifaires issues des Arrêtés Tarifaires qui ont servi de base pour l'approbation des tarifs de la période réglementaire 2009-2012 (prolongée par la CREG jusque fin 2014).

En 2015, la CWaPE a décidé d'inscrire la méthodologie tarifaire 2017 dans la continuité de la méthodologie tarifaire établie pour la période réglementaire 2015-2016. C'est ainsi qu'au cours du second semestre 2015, des travaux préparatoires ont eu lieu et une consultation publique officielle a été initiée qui a abouti à l'adoption le 11 février 2016 de la méthodologie tarifaire 2017. C'est également au cours de l'exercice 2015 que les premières discussions sur la méthodologie tarifaire 2018-2022 ont débuté.

Les principes, la structure et la méthodologie de fixation des tarifs wallons 2015-2016 sont exposés dans le Décret wallon du 11 avril 2014 ainsi que dans la méthodologie tarifaire 2015-2016¹⁰. Le modèle tarifaire appliqué dans les méthodologies tarifaires depuis le début de la libéralisation du marché de l'énergie en Wallonie est celui du « Cost plus ».

Le régime transitoire 2015-2016, en s'inspirant des principes applicables au cours de la période réglementaire 2009-2012 (prolongée par la CREG jusque fin 2014), prévoit que le revenu total d'un GRD se compose entre autres des trois éléments suivants :

- le remboursement de tous les coûts de gestion réputés raisonnables pour exécuter les tâches de GRD au cours de la période réglementaire, y compris le coût de gestion des obligations de service public ;
- une marge bénéficiaire équitable pour les capitaux investis dans les GRD et les charges d'amortissement ;
- les surcharges à inclure dans les tarifs.

Tout comme la CREG, la CWaPE distingue les « coûts gérables » et les « coûts non gérables ». Tous les coûts sur lesquels le GRD exerce un contrôle direct sont considérés être des coûts gérables ; les coûts sur lesquels le GRD n'exerce pas de contrôle direct sont considérés être des coûts non-gérables (la redevance de transport, les amortissements, ...).

Actif régulé

Afin de calculer la marge bénéficiaire équitable du GRD, une valeur de l'actif régulé – correspondant à la valeur de l'actif immobilisé régulé du GRD (la « RAB ») (Regulated Asset Base) – doit être établie.

Trois distinctions par rapport à la CREG ont été ajoutées dans la méthodologie tarifaire 2015-2016. Premièrement, les actifs régulés acquis avant le 1^{er} janvier 2014 sont repris dans l'actif régulé « primaire » tandis que ceux acquis après le 1^{er} janvier 2014 sont repris dans l'actif régulé « secondaire ».

Deuxièmement, la CWaPE a autorisé les GRD à reprendre dans l'actif régulé secondaire les logiciels informatiques étant donné leur caractère indispensable au bon fonctionnement des GRD. Enfin, au contraire de la méthodologie tarifaire applicable au cours de la période 2009-2012 (prolongée par la CREG jusque fin 2014), la RAB prise en compte pour le calcul de la rémunération des capitaux investis ne tient plus compte du besoin en fond de roulement net.

Pourcentage de rendement

Au niveau de la structure de financement, la CWaPE a maintenu la structure de financement théorique préconisée par la CREG à savoir 33 % de fonds propres et 67 % de fonds empruntés ; la partie excédent les 33 % de fonds propres étant moins bien rémunérée.

La rémunération ou pourcentage de rendement utilisé pour la rémunération équitable des capitaux investis (capital social et autres éléments de fonds propres) par les associés dans les GRD est, dans les Arrêtés tarifaires tout comme dans la méthodologie tarifaire 2015-2016, calculée sur base de la formule suivante :

- Fonds propres \leq 33 % de la RAB : Rémunération = (Taux d'intérêt sans risque + Prime de risque de marché * β) * Facteur d'illiquidité ;

- Fonds propres > 33 % de la RAB : Rémunération = Obligations Taux d'intérêt sans risque + 70 points de base.

Où :

- Prime de risque de marché = 3,50 % ;
- β = Bêta = 0,65 pour l'électricité et 0,85 pour le gaz ;
- Facteur d'illiquidité = 1,2 (si le GRD n'est pas coté en bourse) ;
- Taux d'intérêt sans risque : il est différent selon la méthodologie tarifaire appliquée. Il peut s'agir du rendement moyen réel sur les Obligations linéaires de l'État belge à 10 ans sur le marché secondaire émises au cours de l'année concernée (appliqué à l'actif régulé secondaire) ou émises au cours de l'exercice 2013 (appliqué à l'actif régulé primaire).

Dans la méthodologie tarifaire 2015-2016, cette formule est appliquée différemment selon qu'il s'agisse de la RAB primaire, auquel le pourcentage primaire est appliqué, ou de la RAB secondaire, auquel le pourcentage secondaire est appliqué.

Rendement appliqué à l'actif régulé primaire ou rendement primaire

Il s'agit d'un pourcentage de rendement garanti pour la période régulatoire. La formule définissant le calcul de ce pourcentage est celle reprise ci-dessus. Néanmoins, la valeur du ratio des fonds propres par rapport à la RAB est fixée individuellement pour chaque GRD en fonction de sa structure bilantaire à la date du 31 décembre 2013 et ne sera pas réévaluée au cours de la période régulatoire. En outre, la valeur du Taux d'intérêt sans risque est figée à la valeur du rendement arithmétique moyen des obligations linéaires OLO d'une durée de dix ans, émises au cours de l'année 2013. Le pourcentage de rendement ainsi défini ex ante est figé et ne sera pas recalculé ex post au cours de la période tarifaire.

Rendement appliqué à l'actif régulé secondaire

La formule définissant le calcul de ce rendement est également reprise ci-dessus. La différence par rapport au pourcentage de rendement primaire est que la valeur du Taux d'intérêt sans risque est calculée ex ante sur base des valeurs prévisionnelles, y compris celle du rendement des obligations OLO d'une durée de dix ans telles que publiées par le Bureau fédéral du Plan.

Cette valeur sera ensuite revue annuellement ex post sur base de la valeur réelle des paramètres, dont le rendement arithmétique moyen des obligations linéaires OLO d'une durée de dix ans, émises au cours de l'année concernée. Pour la période régulatoire 2015-2016, une majoration de 100 points de base est ajoutée à la valeur du pourcentage de rendement secondaire obtenue. La marge bénéficiaire équitable réelle de la RAB secondaire sera donc réévaluée, au cours de chaque année de la période régulatoire, sur la base des ajustements apportés à la RAB, à la structure financière ainsi qu'au taux d'intérêt moyen sans risque des OLO à 10 ans de l'année considérée.

Comparaison du rendement via la « méthode CWaPE » avec celui obtenu par la « méthode CREG »

Il est possible que la marge équitable déterminée selon la méthodologie tarifaire 2015-2016 (méthode CWaPE) puisse être inférieure à la marge équitable telle qu'elle aurait été déterminée par application de la méthodologie tarifaire issue des Arrêtés tarifaires (méthode CREG). Pour pallier à cette éventualité et pour ne pas faire subir de pertes aux actionnaires des GRD, la méthodologie tarifaire 2015-2016 octroie la garantie aux GRD d'intégrer dans les tarifs, la différence éventuelle entre les deux marges équitables.

Au fur et à mesure de l'augmentation de l'actif régulé secondaire, cette différence entre les marges équitables devrait se réduire puis s'annuler après quelques années.

Mécanisme de régulation incitatif

La méthodologie tarifaire comporte un mécanisme incitatif (incitant ou pénalité) qui pousse les GRD à agir de façon plus productive et plus efficace. Pour la période tarifaire 2015-2016, ce mécanisme a pris la forme d'une limitation des coûts gérables à la réalité 2012 de ces coûts. En effet, au terme de la période régulatoire 2009-2012, il était apparu que les budgets réalisés en 2008 ne reflétaient plus la réalité des coûts gérables des GRD. Par conséquent, la méthodologie tarifaire 2015-2016 fixe le plafond des coûts gérables sur base de la réalité des coûts gérables indexés de l'année 2012.

Néanmoins, pour tenir compte d'une charge complémentaire, c'est-à-dire la modernisation du réseau notamment par la mise en œuvre d'une nouvelle clearing house développée par Atrias, la méthodologie tarifaire 2015-2016 prévoit une adaptation du plafond des coûts gérables permettant au GRD d'intégrer ce surcoût transitoire.

Cette adaptation prend la forme d'un montant maximal en euro par code EAN actif défini pour l'année 2015 et l'année 2016. Une deuxième adaptation du plafond des coûts gérables est prévue pour les investissements dans les réseaux intelligents. Ex post, le GRD devra démontrer qu'il a alloué à ces nouveaux investissements un montant égal ou supérieur au montant de l'adaptation du plafond octroyée ex ante.

Soldes relatifs aux exercices 2015 et 2016

La méthodologie tarifaire 2015-2016 prévoit que les soldes relatifs aux coûts non gérables et aux volumes des années 2015 et 2016 soient intégralement reportés dans les tarifs et dès lors à charge ou en faveur des utilisateurs de réseau. Ce principe est similaire au mécanisme prévu par les Arrêtés tarifaires.

La méthodologie tarifaire 2015-2016 permet également aux GRD de commencer à récupérer au cours des exercices 2015 et 2016 les soldes relatifs aux coûts non gérables et aux volumes du passé (2008 à 2013) par le biais d'un acompte. Cet acompte correspond annuellement à un dixième du montant total cumulé des soldes tarifaires relatifs aux exercices 2008-2013. La CWaPE souhaite apurer intégralement les soldes tarifaires cumulés 2008-2014 résiduels sur la période régulatoire 2018-2022. Pour ce faire, le régulateur devrait approuver les soldes et les affecter dans le courant du premier trimestre 2017.

Ceci a permis l'enregistrement, au 31 décembre 2015, d'une récupération d'une partie des soldes tarifaires cumu-

⁹ Voir ORES, rapport d'activité 2011, « Transposition des directives européennes dites 'Troisième Paquet Énergie' ».

lés à fin 2013 d'un montant de 6,8 M€ (voir à ce sujet la note 01 B des états financiers IFRS consolidés).

Tarifs applicables actuellement

Les propositions tarifaires applicables sur le territoire des communes wallonnes d'ORES Assets ont été déposées à la CWaPE le 8 septembre 2014. Elles ont été approuvées par la CWaPE le 5 février 2015 et sont entrées en vigueur le 1^{er} mars de la même année.

Depuis cette date, ORES Assets a introduit trois propositions de modifications des tarifs périodiques pour tenir compte de nouvelles surcharges du GRT (ces propositions ont été validées par la CWaPE le 26 février 2015), de la soumission d'ORES Assets à l'impôt des sociétés (ces propositions ont été validées par la CWaPE le 21 mai 2015) et des nouveaux tarifs ELIA 2016-2019 approuvés par la CWaPE le 14 janvier 2016.

Ces propositions, approuvées par la CWaPE, sont en vigueur, en ce qui concerne les surcharges GRT depuis le 1^{er} mars 2015, en ce qui concerne l'impôt des sociétés depuis le 1^{er} juin 2015 et concernant le tarif ELIA le 1^{er} février 2016.

A.15.2. CHIFFRE D'AFFAIRES

Les produits des activités ordinaires provenant de la vente de biens doivent être comptabilisés lorsqu'il a été satisfait à l'ensemble des conditions suivantes :

- le Groupe a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ;
- le Groupe ne continue ni à être impliqué dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés ;
- le montant des produits des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable ;
- il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront au Groupe ; et
- les coûts encourus ou à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de service peut être estimé de façon fiable, le produit des activités ordinaires associé à cette transaction doit être comptabilisé en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture.

Les produits sont comptabilisés à la juste valeur des contreparties reçues, déduction faite des éventuelles ristournes, des remises et des impôts ou taxes sur les ventes.

Le chiffre d'affaires du Groupe, correspondant aux produits des activités ordinaires selon IAS 18, comprend essentiellement les produits liés aux activités suivantes :

- Redevances de transit et vente d'énergie dans le cadre des obligations de service public
- Interventions de la clientèle

- Contrats de construction
- Soldes tarifaires

1. Redevances de transit et vente d'énergie dans le cadre des obligations de service public

Le chiffre d'affaires du Groupe repose principalement sur les produits et charges liés aux redevances de transit du réseau de distribution d'électricité et de gaz. Le Groupe assure, pour le compte des fournisseurs d'énergie, la distribution d'électricité et de gaz jusqu'aux habitations et entreprises raccordées au réseau. Au niveau de l'électricité, la redevance de transit inclut également la redevance pour le réseau de transport dont Elia est l'unique gestionnaire. Par ailleurs, celle-ci est facturée par Elia au Groupe et comptabilisée en coût des ventes (principe de cascade) entraînant ainsi une neutralité au niveau du compte de résultats.

Les produits et charges liés aux redevances de transit et à la vente d'énergie dans le cadre des obligations de service public (notamment aux clients protégés) sont reconnus dès lors que l'électricité ou le gaz a été fourni et transporté aux consommateurs reliés au réseau au cours de la période correspondante. Les montants reconnus en produits sont basés sur les relevés des compteurs et sur des estimations pour la partie non relevée du réseau.

Ces estimations sont corrigées en date de clôture avec la redevance de transit non relevée (RTNR) et l'énergie non relevée (ENR) qui sont calculées sur base des volumes totaux ayant transité sur le réseau.

2. Interventions de la clientèle

Les interventions de la clientèle dans le cadre de la construction de raccordements ou d'extensions au réseau sont présentées en produits et comptabilisées, en règle générale, au moment de la prestation du service de raccordement ou d'extension du réseau.

3. Contrats de construction

Le chiffre d'affaires du Groupe comprend les produits issus de contrats de construction pour des travaux divers tels que des travaux d'éclairage public ou de maintenance du réseau. Dans la mesure où l'échéance d'un contrat de construction peut être estimée de manière fiable, les produits et les charges liés à ce contrat sont comptabilisés en compte de résultats en fonction du degré d'avancement du contrat.

4. Soldes tarifaires

Le revenu autorisé selon la législation relative à la distribution de l'électricité et du gaz repose d'une part, sur l'ensemble des coûts nécessaires à l'accomplissement des tâches du GRD et d'autre part, sur la marge équitable destinée à rémunérer le capital investi dans le réseau. Le montant du solde tarifaire résulte de la comparaison entre ce revenu autorisé sur les coûts non contrôlables et les montants reconnus en chiffre d'affaires ainsi qu'entre les volumes de transit réels et prévisionnels. Ces soldes annuels (actifs ou passifs) devront être répercutés dans les tarifs des périodes réglementaires subséquentes. Les soldes annuels et leur répercussion sur les tarifs futurs font l'objet d'un processus d'approbation par le régulateur.

A.16. IMPÔTS

La charge d'impôt sur le résultat représente la somme de l'impôt exigible à payer et de l'impôt différé.

A.16.1. IMPÔTS COURANTS

L'impôt courant à payer est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère du « résultat avant impôt » comptabilisé dans le compte de résultats consolidé ou dans les autres éléments du résultat global, en raison d'éléments de produits et de charges qui sont imposables ou déductibles au cours d'autres exercices, de même que des éléments qui ne sont jamais imposables ni déductibles.

L'impôt des personnes morales (applicable jusqu'à fin 2014) qui résulte de la distribution de dividendes à l'actionnaire privé, sur l'activité gaz, est comptabilisé au moment où les dividendes à payer sont comptabilisés au passif.

La dette d'impôt courant du Groupe est calculée au moyen des taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

A.16.2. IMPÔT DIFFÉRÉ

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé suivant la méthode du report variable en fonction des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers consolidés et les valeurs fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable.

En général, des passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables. Des actifs d'impôts différés sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible. De tels actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas comptabilisés si la différence temporaire découle de la comptabilisation initiale d'actifs et de passifs liés à une transaction (autre qu'un regroupement d'entreprises) qui n'a d'incidence ni sur le bénéfice imposable ni sur le bénéfice comptable. En outre, aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé sur la différence temporaire découlant de la comptabilisation initiale du goodwill.

Les passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et coentreprises, sauf si le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et s'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les actifs d'impôts différés découlant des différences temporaires déductibles générées par de telles participations sont comptabilisés seulement s'il est probable que le bénéfice imposable sera suffisant pour permettre d'utiliser les avantages de la différence temporaire et que la différence temporaire se résorbera dans un avenir prévisible.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et elle est réduite s'il n'est plus probable qu'un

bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de la totalité ou d'une partie de l'actif.

Les passifs et les actifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'imposition dont l'application est attendue dans la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, en fonction des taux d'imposition (et des lois fiscales) qui sont adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'évaluation des passifs et des actifs d'impôts différés reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont le Groupe s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et de ses passifs.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles, et s'ils concernent l'impôt sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs d'impôts simultanément.

A.16.3. IMPÔT COURANT ET IMPÔT DIFFÉRÉ DE L'EXERCICE

L'impôt courant et l'impôt différé sont comptabilisés dans le compte de résultats consolidé, sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt courant et l'impôt différé sont aussi comptabilisés respectivement dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

Si l'impôt courant ou l'impôt différé découle de la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises, l'incidence fiscale est incluse dans la comptabilisation du regroupement d'entreprises.

A.17. ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente s'il est prévu que leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Cette condition est remplie seulement lorsque l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel, sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente d'un tel actif (ou groupe destiné à être cédé) et que sa vente est hautement probable. La direction doit s'être engagée à la vente et on doit s'attendre à ce que la vente se qualifie pour la comptabilisation en tant que vente conclue dans le délai de un an à compter de la date de son classement.

Lorsque le Groupe est engagé à l'égard d'un plan de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale, il doit classer tous les actifs et les passifs de cette filiale comme détenus en vue de la vente lorsque les critères établis ci-dessus sont remplis, que le Groupe conserve ou non une participation ne donnant pas le contrôle dans son ancienne filiale après la vente.

Lorsque le Groupe est engagé à l'égard d'un plan de vente impliquant la cession d'une participation, ou d'une partie d'une participation, dans une entreprise associée ou une co-entreprise, la participation ou la partie de la participation qui sera cédée est classée comme détenue en vue de la vente lorsque les critères susmentionnés sont remplis, et le Groupe cessant alors d'utiliser la méthode de la mise en équivalence pour cette partie qui est classée comme détenue en vue de la vente. Toute partie conservée d'une participation dans une entreprise associée ou une co-entreprise qui n'a pas été classée comme détenue en vue de la vente continue d'être comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

Le Groupe cesse d'utiliser la méthode de la mise en équivalence au moment de la cession lorsque cette cession entraîne pour le Groupe la perte d'une influence notable sur l'entreprise associée ou la coentreprise.

Après la cession, le Groupe doit comptabiliser les intérêts conservés dans l'entreprise associée ou la co-entreprise conformément à IAS 39, sauf si les intérêts conservés continuent de constituer une participation dans une entreprise associée ou une co-entreprise, auquel cas le Groupe applique la méthode de la mise en équivalence (voir la méthode comptable concernant les participations dans des entreprises associées ou des co-entreprises ci-dessus).

Les actifs non courants (et les groupes destinés à être cédés) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Tout profit ou perte sur la réévaluation d'un actif non courant (ou groupe destiné à être cédé) détenu en vue de la vente, hors activités abandonnées, est comptabilisé directement au moment de sa constatation et est inclus dans le résultat de activités continuées.

B. PRINCIPAUX JUGEMENTS EXERCÉS ET PRINCIPALES ESTIMATIONS UTILISÉES LORS DE LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS nécessite l'utilisation d'estimations comptables et contraint également la direction à exercer une part de jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les hypothèses clés relatives à l'avenir et les autres sources principales d'incertitude relatives aux estimations à la fin de la période de présentation des états financiers consolidés du Groupe sont reprises ci-dessous.

B.1. ESTIMATIONS SIGNIFICATIVES APPLIQUÉES AUX MÉTHODES COMPTABLES

B.1.1. OBLIGATIONS ACTUARIELLES DANS LE CADRE DES PLANS DE PENSIONS, DES AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET DES AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Les engagements du Groupe au titre des plans de pensions sont évalués annuellement par des actuaires indépendants. La direction établit les hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation de ces engagements. Le Groupe estime que les hypothèses retenues sont appropriées et justifiées. Les hypothèses actuarielles retenues par le Groupe portent sur les éléments suivants :

- Taux d'actualisation
- Taux de croissance attendu des salaires
- Taux d'inflation moyen
- Taux de rotation du personnel (turnover)
- Table de mortalité
- Les montants des avantages tarifaires
- Les montants de frais ambulatoires et d'hospitalisation

B.1.2. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

La juste valeur des instruments dérivés détenus par le Groupe est calculée sur base des valeurs de marché par une société de valorisation externe en ce qui concerne les swaps, et directement par le Groupe en ce qui concerne les caps via les organismes financiers.

B.1.3. EVALUATION DES PROVISIONS

Les litiges juridiques significatifs sont analysés ponctuellement par le département Juridique du Groupe avec l'assistance de conseillers externes si cela s'avère nécessaire et en concertation avec le département Finances du Groupe. Ces analyses permettent d'évaluer s'il est nécessaire d'inscrire des provisions ou d'ajuster des provisions existantes. Les provisions prises sur les litiges sont basées sur la valeur des réclamations ou sur le montant estimé de l'exposition au risque.

En matière environnementale, l'évaluation des provisions à inscrire ou des provisions à ajuster est basée sur des études menées par des experts indépendants représentant une estimation des coûts futurs liés à la dépollution des sols.

Dans tous les cas, le montant enregistré par le Groupe en tant que provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation actuelle à la date du bilan.

B.1.4 TESTS DE DÉPRÉCIATION

Le Groupe effectue un test de dépréciation du goodwill chaque année, ainsi que des tests de dépréciation des unités génératrices de trésorerie pour lesquelles il existe des indicateurs qui tendent à démontrer que la valeur comptable pourrait être supérieure à la valeur recouvrable.

Pour déterminer s'il y a lieu de comptabiliser une perte de valeur, il est nécessaire d'estimer la valeur d'utilité de l'unité génératrice de trésorerie. Le calcul de la valeur d'utilité exige que la direction estime les flux de trésorerie futurs qu'elle prévoit de dégager de l'unité génératrice de trésorerie (au niveau du goodwill, il s'agit de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il a été affecté) et qu'elle applique un taux d'actualisation approprié afin de calculer la valeur actualisée (voir également la note 08 des annexes aux états financiers à ce sujet).

B.1.5. VOLUMES DISTRIBUÉS

Les montants reconnus en produits sont basés sur les relevés des compteurs et sur des estimations pour la partie non relevée du réseau. Ces estimations sont corrigées en date de clôture avec la redevance de transit non relevée (RTNR) et l'énergie non relevée (ENR) qui sont calculées sur base des volumes totaux ayant transité sur le réseau.

B.2. JUGEMENTS SIGNIFICATIFS APPLIQUÉS AUX MÉTHODES COMPTABLES

B.2.1. EVALUATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

B.2.1.1. Soldes tarifaires

Actuellement, il n'y a pas de norme spécifique IFRS traitant de la comptabilisation des soldes tarifaires dans un environnement régulé. Des discussions sont en-cours au sein de l'IASB pour aboutir à une nouvelle norme relative aux actifs et passifs régulés qui clarifierait la position à prendre par les sociétés.

Dans cette optique, en janvier 2014, l'IASB a publié une norme transitoire (IFRS 14 – Regulatory Deferral Account) applicable uniquement aux premiers adoptants IFRS. Celle-ci reconnaît explicitement la comptabilisation d'actifs et de passifs régulés au sein de la situation financière mais de manière clairement identifiée. Le Groupe a pris comme hypothèse que ces soldes seraient recouverts dans le futur et sont par conséquent reconnus comme un actif ou un passif. Si le traitement comptable adopté par le Groupe n'était pas en concordance avec les futures lignes directrices de l'IASB, les résultats futurs ainsi que les fonds propres devraient être ajustés.

B.2.1.2. Interventions de la clientèle (IFRIC 18 – Transferts d'actifs provenant de clients)

Le Groupe procède à des travaux de raccordement aux réseaux de gaz et d'électricité et d'extension de ceux-ci, travaux pour lesquels une intervention du client est requise. Dans ce cas, le Groupe examine si l'intervention de la clientèle tombe sous l'application de l'interprétation IFRIC 18 sur base de l'ensemble des faits et des circonstances entourant l'intervention et, le cas échéant, l'intervention clientèle est comptabilisée en chiffre d'affaires.

B.2.2. CLASSIFICATION DETTES/CAPITAUX PROPRES

Le Groupe se base sur l'ensemble des faits et des circonstances pertinents afin de déterminer si un instrument correspond à un instrument de dettes ou un instrument de capitaux propres en application d'IAS 39 – Instruments financiers: comptabilisation et évaluation. Le Groupe a déterminé que les différentes catégories de parts représentatives du capital (voir la note 15 des annexes aux états financiers) sont des instruments de capitaux propres.

B.2.3. EXISTENCE D'UNE OBLIGATION DANS LE CADRE D'IAS 37

Le Groupe détermine au cas par cas s'il existe une obligation qui pourrait avoir un impact négatif sur sa situation financière. En effet, le Groupe procède régulièrement à l'examen des litiges en cours et détermine s'il est probable que l'extinction de l'obligation nécessitera des sorties de ressources. Dans ce cas, des provisions sont prises et le montant comptabilisé en provisions correspond à la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation, l'issue des procédures ne pouvant être prévue avec certitude.

B.2.4. IMPÔT DIFFÉRÉ

Au 31 décembre 2014, l'impôt des sociétés était applicable à la société ORES scrl mais pas encore à ORES Assets. ORES scrl réalisant un résultat nul de par le fait qu'elle travaille à prix coutant pour le compte d'ORES Assets, l'impôt des sociétés comptabilisé avait trait exclusivement aux dépenses non admises.

Jusqu'à fin 2014, l'impôt des personnes morales était dû par ORES Assets sur le montant total des sommes attribuées à titre de dividendes à l'actionnaire privé, à l'exclusion des dividendes concernant l'activité électricité.

Suite au vote de la loi-programme du 19 décembre 2014 par le Parlement fédéral publiée au moniteur du 29 décembre 2014, ORES Assets est dorénavant assujettie à l'impôt des sociétés et ce, à partir de l'exercice d'imposition 2016-revenus 2015. Du fait de ce changement de statut fiscal de la maison-mère, le Groupe a décidé de comptabiliser dans ses états financiers consolidés, à partir de 2014, un impôt différé, correspondant au fruit de la compensation des impôts différés de la filiale et de la maison-mère.

C. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES, ERREURS ET CHANGEMENTS D'ESTIMATIONS

Un changement de méthode comptable n'est appliqué que si le changement est imposé par une norme ou une interprétation, ou s'il a pour résultat que les états financiers du Groupe fournissent des informations plus fiables et plus pertinentes. L'application anticipée d'une norme ou d'une interprétation ne constitue pas un changement volontaire des normes comptables en application d'IAS 8.

Un changement de méthode comptable est appliqué de manière rétrospective, sauf s'il est impraticable de déterminer les effets du changement spécifiquement liés à la période ou de manière cumulée. En outre, un changement de méthode comptable n'est pas appliqué de manière rétrospective en cas de disposition transitoire spécifique à la norme ou l'interprétation.

Même si une attention particulière est mise sur la confection des états financiers du Groupe, des erreurs peuvent survenir à l'occasion de la comptabilisation, de l'évaluation, de la présentation ou de la fourniture d'informations sur des éléments des états financiers. Le cas échéant, le Groupe corrige de manière rétrospective les erreurs significatives d'une période antérieure dans les premiers états financiers dont la publication est autorisée après leur découverte.

Les incertitudes liées aux activités du Groupe nécessitent de recourir à des estimations dans le cadre de la préparation des états financiers. Le recours à des estimations est une part importante de la préparation des états financiers et ne met pas en cause leur fiabilité. Une estimation est révisée en cas de changements dans les circonstances sur lesquelles elle était fondée ou lorsque de nouvelles informations sont disponibles. La révision d'une estimation ne concerne pas les périodes antérieures et ne constitue pas une correction d'erreur.





ORES 

IV. RAPPORT DU RÉVISEUR INDÉPENDANT



ORES ASSETS SCRL

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES DE LA SOCIETE SUR LES COMPTES CONSOLIDES SOUS LE REFERENTIEL COMPTABLE IFRS POUR L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2015

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes consolidés ainsi que la déclaration complémentaire requise. Ces comptes consolidés comprennent l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2015, l'état du résultat global consolidé, l'état consolidé des variations de capitaux propres et un tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 ainsi que les annexes.

RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDES ETABLIS SUR LA BASE DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATIONS FINANCIERES (IFRS) – OPINION SANS RÉSERVE

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, établis sur la base des normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne, dont le total du bilan consolidé s'élève à 4.190.721 (000) EUR et dont l'état du résultat global consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de 101.713 (000) EUR.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM InterAudit is a member of the RSM network and trades as RSM. RSM is the trading name used by the members of the RSM Network. Each member of the RSM network is an independent accounting and consulting firm which practices in its own right. The RSM network is not itself a separate legal entity in any jurisdiction.

RSM InterAudit Scr⁽¹⁾ - réviseurs d'entreprises - Siège social : chaussée de Waterloo 1151 - B 1180 Bruxelles
interaudit@rsmbelgium.be - TVA BE 0436.391.122 - RPM Bruxelles - ⁽²⁾ Société civile à forme commerciale

Member of RSM Toelen Cats Dupont Koevoets - Offices in Antwerp, Brussels, Charleroi, Mons and Zaventem

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures de contrôle appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et la présentation d'ensemble des comptes consolidés.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes consolidés de la société au 31 décembre 2015, donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'W' followed by a vertical line and a small flourish.

RAPPORT SUR D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

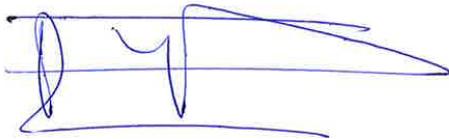
L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons la déclaration complémentaire suivante qui n'est pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes consolidés :

- Le rapport de gestion sur les comptes consolidés traite des informations requises par la loi, concorde avec les comptes consolidés et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.

Gosselies, le 27 avril 2016

LE COMMISSAIRE,



RSM INTERAUDIT SCRL
REVISEURS D'ENTREPRISES
REPRESENTÉE PAR
THIERRY LEJUSTE
ASSOCIÉ

Contacts

ORES - Avenue Jean Monnet, 2
1348 Louvain-la-Neuve

www.ores.be

Service clientèle: 078/15.78.01
Service dépannage: 078/78.78.00
Urgence odeur de gaz: 0800/87.087